Document de projet du PNUD | Gouvernement de la République du Mali pour les projets financés par les différents fonds fiduciaires du FEM

Titre du projet :		
Accélérer la restauration des écosystèmes en mobilisant les communautés le long du corridor de la Grande Muraille Verte		
Pays : Mali	**Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) :** Agence nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)	**Modalité d'exécution** : Mise en œuvre nationale (NIM)
Résultat contributif (UNSDCF /CPD, RPD, GPD) : Axe 3 du Cadre des Nations Unies pour la coopération pour le développement durable au Mali (UNSDCF 2020-24), croissance inclusive, résilience et durabilité environnementale.		
Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD : risque élevé		**Marqueur de genre du PNUD :** GEN2
Quantum ID Award : 1383382		**ID du projet Quantum :** 01004645
Numéro d'identification PIMS du PNUD : 9614		**Numéro d'identification du projet FEM :** 11136
Date de la réunion du CLEP : 29 décembre 2024		
Dernière date possible pour soumettre un projet au FEM : 29 août 2024		
Dernière date possible d'approbation du PPG : 29 décembre 2024		
Durée du projet en mois : 60		
Date de début prévue : 12 octobre 2025		**Date d'achèvement prévue :** 11 octobre 2030
Date prévue de soumission de l'examen à mi-parcours (MTR) au FEM : 12 avril 2028		**Date prévue de soumission de l'évaluation terminale (TE) au FEM :** 11 avril 2031
Date de fermeture opérationnelle prévue : 11 juillet 2031		**Date de clôture financière prévue :** 11 janvier 2032

Brève description du projet :

Ce projet cible la dégradation de l'environnement et la désertification dans 20 communes des régions de Nara, Nioro du Sahel, Ségou et Mopti, au Mali. Ces zones sont gravement touchées par le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, la croissance démographique rapide et une situation sécuritaire instable. La dégradation des terres a entraîné une perte de biodiversité, une baisse de la fertilité des sols et une vulnérabilité accrue aux impacts climatiques, menaçant les moyens de subsistance et la productivité des terres.

L'objectif du projet est d'accélérer et d'intensifier la restauration des services écosystémiques dégradés et de transformer les économies et les moyens de subsistance locaux vers des économies et des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients, en s'appuyant sur les investissements de base existants et prévus.

Quatre composantes sont prévues, ainsi que le suivi et l'évaluation : 1) Création et renforcement des conditions propices à une restauration accrue des écosystèmes ; 2) Promotion des innovations en matière de restauration des écosystèmes ; 3) Amélioration des capacités d'analyse et de mise en œuvre des actions de restauration des

écosystèmes des services techniques locaux ; et 4) Mise à l'échelle des leçons apprises avec les cadres régionaux/mondiaux pour attirer davantage de ressources pour la restauration des écosystèmes.

Le projet soutient les objectifs de la NDT 2030 du Mali et contribue à l'initiative GMV. Il créera des conditions favorables à la restauration des écosystèmes grâce à la mobilisation des communautés, en particulier des femmes et des jeunes, et à des approches innovantes, évolutives et inclusives.

Parmi les innovations, on peut citer le Fonds local pour la restauration des écosystèmes (FLoRE), qui permet aux bénéficiaires, notamment aux femmes et aux jeunes, de proposer et de mener des microprojets avec le soutien du gouvernement, ainsi que l'intégration de la résolution des conflits par le renforcement des capacités. Grâce à un modèle d'apprentissage par la pratique, ce fonds favorise l'appropriation locale, l'inclusion et l'adaptabilité.

Les avantages environnementaux mondiaux comprennent : 90 000 ha de terres restaurées ; 75 000 ha de paysages bénéficiant de pratiques améliorées ; 2 241 977 tCO2e de GES atténués. Bénéficiaires : 163 200 personnes, dont 50,6 % de femmes.

PLAN DE FINANCEMENT		
Subvention du Fonds fiduciaire du FEM	**USD**	7 139 450
Ressources TRAC du PNUD	**USD**	400 000
Cofinancement en espèces confirmé à administrer par le PNUD	**USD**	-
Total administré par le PNUD	**USD**	7 539 450
Le cofinancement total confirmé de ce projet n'est pas administré par le PNUD	**USD**	185 842 814
Total du projet (1) + (2)	**USD**	193 382 264

SIGNATURES:

Signature:	**Approuvé par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale**	**Date/Mois/Année :** 10/11/25
Signature:	**Approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable**	**Date/Mois/Année :** 7/11/2025
Signature:	**Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement**	**Date/Mois/Année :** 7/11/2025

I. TABLE DES MATIERES

I. **Table des matières** 3

II. **Défi de développement** 7

Justification du projet 7

III. **Stratégie** 16

Théorie du changement (TC) 16

Avantages du projet, parties prenantes et durabilité 20

Alignement sur les stratégies de programmation du FEM-8 et les priorités nationales/régionales 24

IV. **Résultats et partenariats** 26

Résultats attendus 26

Résultats, produits et activités du projet 27

Composante 1 27

Composante 2 29

Composante 3 32

Composante 4 34

Composante 5 35

Partenariats 36

Résumé du cofinancement 44

Autres sujets concernant « Résultats et partenariats » 45

V. **Gestion de projet** 47

Gestion de projet / Zones de projet (sites) 47

Rentabilité et efficacité 49

VI. **Cadre de résultats du projet** 51

VII. **Plan de suivi et d'évaluation (S&E)** 59

Activité de surveillance 62

Activité de surveillance (tableau récapitulatif) 65

Plan d'évaluation 66

Budget de suivi et d'évaluation pour l'exécution du projet : 67

VIII. **Dispositions de gouvernance et de gestion** 68

IX. **Planification et gestion financières** 76

X. **Budget total et plan de travail** 79

Notes budgétaires 82

XI. **Contexte juridique** 89

XII. **Gestion des risques** 89

Annexes obligatoires 93
Annexe 1 : Modèle de budget du FEM 94
Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM 94
Annexe 3 : Carte du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet 94
Annexe 4 : Plan de travail pluriannuel 95
Annexe 5 : Procédure d'examen social et environnemental (SESP) du PNUD 95
Annexe 6 : Registre des risques du PNUD 95
Annexe 7 : Aperçu des consultations techniques/sous-traitances 95
Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes 95
Annexe 9 : Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et autres cadres/plans SES, si nécessaire 95
Annexe 10 : Analyse de genre et plan d'action de genre 95
Annexe 11 : Plan d'approvisionnement 95
Annexe 12 : Accords complémentaires 95
Annexe 13 : LOA signé entre le PNUD et l'IP demandant des services d'appui du PNUD 95
Annexe 14 : Approbation du PDG du FEM 95
Annexe 15 : Dispositions relatives à l'octroi de subventions applicables au partenaire de mise en œuvre 95
Annexe 16 : Termes de référence du comité de projet et de l'équipe de projet 96
Annexe 17 : Indicateurs de base du FEM 96
Annexe 18 : Taxonomie du FEM 96
Annexe 19 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PACT) et de la micro-évaluation HACT 96
Annexes spécifiques au projet 97
Outil Ex-Act de la FAO (dans Excel) 97
Outil d'évaluation des capacités des partenaires 97
Rapport de micro-évaluation de l'ANGMV (2021) 97

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

AER-Mali	Agence des Energies Renouvelables du Mali
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Mali
BPPS NCE	Bureau d'appui aux politiques et aux programmes, Nature, climat et énergie
CAFO	Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
ACC	Adaptation au Changement Climatique
BM	Banque Mondiale
CCNUDD	Cadre des Nations Unies pour la Coopération pour le Développement Durable
CAOCSAD	Comité d'Arrondissement d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CLOCSAD	Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COFO	Commissions Foncières
CSS/TrC	Coopération Sud-Sud et triangulaire
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
DOA	Délégation d'autorité
DPC	Document de programme de pays
DLDD	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
EDM	Énergie du Mali
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLoRE	Fonds pour la restauration locale des écosystèmes
PIB	Produit Intérieur Brut
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
GMV	Grande Muraille Verte d'Afrique
GIZ	Agence Allemande pour la Coopération internationale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MEADD	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable
MTR / EMR	Evaluation à mi-parcours
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
NCE	Prolongation sans frais
NIM	Modalité de mise en œuvre nationale
OAI	Bureau d'Audit et d'Investigation
OSC	Organisations de la société civile
PANA	Plan d'action national pour l'adaptation
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PDSEC	Plans de Développement Social, Economique et Culturel
PIF	Formulaire d'identification du projet
PIR	Rapport de mise en œuvre du projet

PMC	Coût de gestion de projet
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPP	Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations
PPG	Subvention pour la préparation de projets
PRODOC	Document de projet
PRTD	Projet de Restauration des Terres Dégradées
RCP	Voie de concentration représentative
ODD	Objectifs de développement durable
S&E	Suivi et Evaluation
SES	Sauvegarde Environnementale et Sociale
SESP	Procédure de sélection sociale et environnementale
SOMAPEL	Société Malienne de Production d'Energie Solaire
SOP	Procédure opératoire standard
SOTRAF	Société Malienne de Transformation de Fruits et Légumes
STAP	Groupe consultatif scientifique et technique du FEM
TBW	Budget total et plan de travail
TE	Évaluation terminale
UE	Union Européenne
UGP	Unité de gestion de projet
UNSDCF	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

II. DEFI DE DEVELOPPEMENT

Justification du projet

Situation actuelle

La situation actuelle au Mali découle d'une combinaison étroite de facteurs environnementaux et sociaux, qui s'influencent mutuellement et sont à la fois exacerbés par le changement climatique. L'Initiative de la Grande Muraille Verte d'Afrique (GMV), lancée en 2007 pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et les effets du changement climatique par la création d'une vaste ceinture végétale et la promotion de pratiques durables dans le Sahel, rencontre aujourd'hui d'importantes difficultés à atteindre ses objectifs ». [1]

La Grande Muraille Verte d'Afrique doit intensifier ses activités de réhabilitation et de restauration des terres en vue d'atteindre les objectifs de 2030. Pour atteindre une superficie totale de 100 millions d'hectares dans les Etats membres à l'horizon 2030, l'objectif que le Mali s'est fixé est de restaurer 10 millions d'hectares d'ici 2030.[2]

La Stratégie et le Plan d'actions 2012 du Mali pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte visent le développement des communautés locales grâce à une approche innovante et inclusive. Ils visent à renforcer les actions synergiques pour lutter contre la désertification, préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique, tout en améliorant les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. L'objectif principal est de restaurer les écosystèmes du Mali, d'améliorer la sécurité alimentaire durable de la population, notamment des femmes, et du bétail, créant ainsi un paysage plus vert et plus résilient.

La République du Mali s'est également engagée à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) [3], définie par la CNULCD comme « un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources en terres, nécessaires au soutien des fonctions et services écosystémiques et à l'amélioration de la sécurité alimentaire, restent stables ou augmentent à des échelles temporelles et spatiales et pour des écosystèmes spécifiques ». Actuellement, ce défi mondial n'est pas relevé au Mali : la superficie des zones où la productivité a été perdue au cours des deux dernières décennies dépasse largement les petites zones où la productivité a été restaurée, et ces tendances se poursuivent.

Cependant, le pays a souscrit en 2016 au programme de définition des cibles nationales de la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT) et mis en place un comité national multisectoriel représentant les acteurs et parties prenantes clés de l'utilisation des ressources en terres au Mali. Les cibles nationales volontaires envisagées pour le Mali sont prioritairement d'augmenter d'ici 2030, la superficie forestière à 26% de la superficie totale du territoire, à réduire, la proportion des terres cultivées annuellement, affectées par une baisse de fertilité et sujettes à l'érosion soit environ 1 millions ha, de réduire d'au moins 25% la perte annuelle de superficie forestière soit environ 125 000 ha, avec comme finalité d'accroître la production agricole et de préserver les écosystèmes avec une amélioration nette du couvert végétal de 10%. [4]

Actuellement, la dégradation des terres touche plus de 2 millions de personnes au Mali [5], ce qui reflète dans une large mesure les inégalités socio-économiques, car les terres dégradées se trouvent de manière disproportionnée

[1] La Grande Muraille Verte : état de la mise en œuvre et perspectives d'ici 2030 | CNULCD

[2] Mali | AFR100

[3] Dans le cadre de l'engagement du Mali avec le Programme de définition d'objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres de la CNULCD : Définition d'objectifs de NDT | CNULCD

[4] Rapport National NDT, 2020 : https://www.unccd.int/sites/default/files/ldn_targets/2020-03/Mali%20LDN%20TSP%20Country%20Report%20_0.pdf

[5] RÉPUBLIQUE DU MALI. 2020. Programme de définition des cibles nationales de la Neutralité de dégradation des Terres (PDC/NDT).

dans les zones où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée [6]. Le pays est confronté à de graves menaces dues à l'avancée du Sahara, dont la frontière sud aurait avancé de plus de 100 km entre 1950 et 2015. Cette tendance peut être inversée d'ici les années 2050, si aucun changement négatif majeur de l'utilisation des terres ne se produit dans un avenir prévisible, et en supposant un scénario climatique modéré RCP4.5 avec des réductions d'émissions de GES relativement efficaces au niveau mondial [7]. Par ailleurs, des degrés divers de dégradation des terres et de désertification menacent 98 % du territoire malien de temps à autre [8], notamment parce que les phénomènes de sécheresse affectent la région de l'Afrique de l'Ouest selon des cycles décennaux. Les forêts sont également de plus en plus sujettes à la dégradation, principalement en raison de l'aridité du climat, des sécheresses successives et surtout des activités anthropiques (défrichement agricole, exploitation du bois de chauffage, surpâturage, feux de brousse, etc.), et on estime qu'environ 100 000 hectares disparaissent chaque année [9]. Le changement climatique va probablement exacerber certaines des tendances négatives des aléas climatiques et potentiellement aggraver l'incidence des catastrophes.

La dégradation des terres affecte négativement la production agricole et la disponibilité de l'eau pour les populations locales et le bétail, et réduit considérablement la disponibilité des terres arables au Mali. La qualité des sols est souvent médiocre, la couverture végétale est faible et les ressources foncières sont menacées par le surpâturage, les cultures continues (saut des périodes de jachère) et l'intrusion de sable [10]. Les activités humaines agissent comme un accélérateur du phénomène, surtout en l'absence de réglementation. Des rapports du début des années 2010 estimaient que l'érosion des sols peut coûter chaque année jusqu'à 6 % du PIB du Mali (qui est actuellement estimé à 15 milliards de dollars), tandis qu'une perte supplémentaire de 5 % de ce PIB pourrait être attribuée à une utilisation inefficace et non durable des ressources en terres et en eau [11]. Sur une note plus positive, les estimations suggèrent un retour sur investissement (ROI) de 5$ pour chaque dollar investi dans des actions de lutte contre la dégradation des terres au Mali [12]. Une étude spécifique de 2015 portant sur l'agroforesterie et la restauration des terres dans la forêt de Kelka au Mali (située dans la région de Mopti) souligne un retour sur investissement de 5,2 à 6 dollars pour chaque dollar investi, ainsi que des gains supplémentaires potentiels si l'on prend également en compte le bénéfice carbone. [13]L'étude met également en évidence certains des défis concrets et le coût d'opportunité auxquels sont confrontés les exploitants agricoles lorsqu'ils adoptent des techniques agroforestières relativement complexes. La compréhension de ces conditions à partir de la littérature et d'exemples concrets de mise en œuvre au Mali fournit des enseignements importants pour le projet enfant proposé. [14]D'autres sources mentionnent que les femmes au Mali rencontrent d'importantes difficultés pour sécuriser la propriété et le régime foncier fondés sur les pratiques coutumières, bien que certains exemples réussis d'autonomisation des femmes en matière de régime foncier et de gouvernance aient été observés, lorsque les femmes s'organisent en associations.[15]

Dans le cadre du Défi de Bonn et de l'AFR-100 [16], le Mali s'est engagé à restaurer 10 millions d'hectares (8,2 % du territoire national) d'ici 2030. Ce projet peut contribuer à cet objectif grâce à une approche **sensible au genre**. Par ailleurs, les priorités d'adaptation du Mali, telles qu'identifiées dans sa CDN révisée pour la période 2020-2030, comprennent le reboisement, l'agriculture intelligente face au climat, l'amélioration de la gestion des bassins versants et une lutte renforcée contre l'érosion éolienne et hydrique. [17]Enfin, les alternatives durables au bois de

[6] Reliefweb, Communiqué de presse, octobre 2019

[7] Liu, Y. et Xue, Y., 2020. Expansion du désert du Sahara et rétrécissement des terres gelées de l'Arctique. Rapports scientifiques, 10(1), pp.1-9.

[8] Communiqué de presse de Reliefweb, octobre 2019 https://reliefweb.int/report/mali/mali-heading-closer-civil-war

[9] MEADD, 2018.

[10] UK Aid 2019, rapport du GS Sahel.

[11] Banque mondiale (2012) : Options pour la préparation d'un programme de gestion durable des terres (GDT) au Mali cohérent avec TerrAfrica pour l engagement de la Banque mondiale au niveau national [Lien].

[12] RÉPUBLIQUE DU MALI. 2020. Programme de définition des cibles nationales de la Neutralité de dégradation des Terres (PDC/NDT).

[13] Sidibé Y., Myint M., Westerberg V. (2015) : Une évaluation économique de l'agroforesterie et de la restauration des terres dans la forêt de Kelka au Mali. [Lien]

[14] Voir https://data.unwomen.org/country/mali , consulté le 22 septembre 2024.

[15] Voir par exemple https://www.iisd.org/articles/insight/historic-new-law-secures-land-malian-farmers .

[16] Pays | AFR100

[17] Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) | World Resources Institute (wri.org)

feu pour la cuisson [18]et la promotion des produits forestiers non ligneux comme chaînes de valeur potentiellement rentables et durables [19]restent des priorités politiques pour le Mali :

- En 2021, le Programme de renforcement de la résilience des systèmes agro-pastoraux du Diombougou, financé par le Fonds Climat Mali à hauteur de 905 781 USD, ciblait également 36 000 hectares pour des actions de reboisement, de gestion durable des ressources et de renforcement des capacités locales[20].
- En 2024, l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Mali (INGMV) a permis de restaurer 87 000 hectares de terres dégradées, grâce à la production de 13 millions de plants, la réalisation de 657 forages et la diffusion de 19 000 foyers améliorés (source officielle gouvernement du Mali)[21]. En complément, le Programme Climat – Paix – Sécurité, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), prévoit la restauration de 36 000 hectares d'ici 2028 dans les zones vulnérables.
- Enfin, le Projet de Restauration des Terres Dégradées (PRTD-Mali), financé par la Banque mondiale, vise à soutenir les efforts de l'INGMV en ciblant la restauration de 400 000 hectares d'ici 2029, tout en améliorant l'accès aux opportunités de revenus dans les zones rurales[22].

Le pays est sur la bonne voie, avec des projets structurants en cours, des financements mobilisés et des résultats déjà visibles. Toutefois, l'atteinte des objectifs de 2030 dépendra de la capacité à maintenir et accélérer la mise en œuvre, justifiant la formulation de ce projet.

Ligne de base

La **base de référence** [23]du projet, résumée ci-dessous, montre les tendances suivantes qui, si elles ne sont pas maîtrisées, devraient continuer à aggraver les conditions des écosystèmes au Mali et, par conséquent, la vie des personnes qui dépendent de ces écosystèmes, y compris et en particulier les femmes et les autres groupes non dominants.

a) **Ressources forestières :** Le Mali a connu une perte importante de couverture forestière, d'environ 15% entre 2001 et 2021 par rapport à l'année 2000. La diminution des superficies forestières a été plus prononcée au cours de la dernière décennie, probablement en raison du manque de suivi et des besoins accrus de la population pendant les crises.

b) **Pratiques agricoles :** L'agriculture pluviale, dominante et représentant plus de 35 % du PIB, est menacée par la multiplication des sécheresses. Depuis 2011, l'agriculture stagne (sauf dans le Sud-Ouest). Les scénarios climatiques projetés laissent entrevoir une baisse substantielle des rendements des principales cultures (maïs, mil, sorgho) d'ici 2050, notamment dans les régions du Nord et du Centre, ce qui représente un risque grave pour la sécurité alimentaire.

c) **Faune et écosystèmes :** On observe une disparition notable de grands mammifères, principalement due au braconnage et à la transformation des habitats. La faune aquatique, notamment les oiseaux d'eau et les poissons, reste importante, mais l'envasement du fleuve Niger constitue une préoccupation majeure dans le cadre de la Grande Muraille Verte, tout comme la pollution des plans d'eau (voir point suivant).

d) **Pollution de l'eau :** Les plans d'eau du Mali sont fortement pollués, notamment par les secteurs agricoles, industriel et énergétique. Les activités industrielles rejettent d'importantes quantités d'eaux usées non traitées, contribuant ainsi à la pollution.

[18] Le Plan d'action national pour les énergies renouvelables (PANER) du Mali vise à diversifier le mix énergétique et à réduire la dépendance à la biomasse traditionnelle (bois et charbon de bois). Ce plan vise à porter la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie primaire (AEP) à 15 % d'ici 2020 et inclut le développement d'alternatives bioénergétiques comme l'éthanol et le biodiesel (IRENA) (AIE). Par ailleurs, des initiatives sont en cours pour convertir les mini-réseaux alimentés au diesel en hybrides solaire-diesel, favorisant ainsi davantage les alternatives énergétiques durables (Energypedia).

[19] L'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification Rurale (AMADER) est activement impliquée dans la promotion de la gestion communautaire des forêts et de l'utilisation durable des ressources forestières, y compris les produits non ligneux (Energypedia).

[20] https://mptf.undp.org/sites/default/files/documents/40000/project_115319_programme_de_renforcement.pdf

[21] https://www.facebook.com/GouvMali/posts/gouvernementml-sixi%C3%A8me-session-ordinaire-de-lagence-nationale-de-la-grande-murai/1299066124914308/

[22] Restauration des terres dégradées et accès aux opportunités de revenus dans les zones rurales

[23] Bureau des Nations Unies, Département de l'environnement (2022). Évaluation environnementale intégrée du Mali.

e) **Secteur minier :** Malgré un cadre réglementaire rigoureux, le secteur minier cause des dommages environnementaux considérables, notamment la déforestation, la perte de terres arables, la pollution de l'eau et la modification du débit des cours d'eau. L'exploitation minière artisanale a connu une croissance spectaculaire ces dernières décennies, suscitant des inquiétudes pour la santé humaine et celle des écosystèmes.

f) **Situation sécuritaire** : Le contexte sécuritaire depuis 2012 a eu des répercussions importantes sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles, notamment leur libre accès par les communautés, , l'urbanisation galopante , et l'exploitation anarchique des ressources.

g) **Gouvernance et cadre institutionnel :** Malgré un cadre politique et institutionnel riche, les ressources allouées aux actions environnementales, à l'atténuation du changement climatique, à la promotion de la biodiversité et au développement durable sont insuffisantes. L'instabilité au Mali au cours des dernières décennies a affaibli le contrôle des services techniques, les capacités de suivi et a exacerbé l'exploitation anarchique des ressources. La décentralisation des responsabilités techniques au niveau communal est incomplète. Théoriquement, l'élaboration de plans quinquennaux de développement économique, social et culturel devrait permettre aux autorités locales de prendre en compte les réalités régionales et locales et d'assurer une planification cohérente, entre autres, de la gestion des ressources naturelles. Dans la pratique, les autorités locales manquent de capacités et de moyens pour planifier correctement puis mettre en œuvre ces plans quinquennaux. De plus, les questions environnementales et de biodiversité sont insuffisamment prises en compte. Par exemple, le plan de Mopti aborde à peine ces questions cruciales.[24]
Il existe également un décalage entre les institutions gouvernementales formelles (droit positif) et les autorités traditionnelles (droit coutumier), ce qui se reflète également dans le manque de coordination et de collaboration entre les structures communautaires et les comités coutumiers dans la gestion des ressources naturelles. Ce décalage entrave l'efficacité des négociations entre les communautés d'éleveurs, d'agriculteurs et de pêcheurs sur des questions cruciales telles que les limites d'utilisation des terres, l'accès aux pâturages et à l'eau, et le calendrier des migrations réglementées. De plus, le rôle traditionnel de ces groupes dans la résolution des conflits au niveau villageois s'est affaibli au fil du temps, ce qui nécessite des efforts pour renforcer leurs capacités à gérer les conflits et à garantir une utilisation durable des ressources.

h) **Dynamiques de genre :** La vulnérabilité aux risques environnementaux, climatiques et sociaux, ainsi que les réponses qui y sont apportées, sont déterminées par la position respective des individus au sein des groupes sociaux auxquels ils appartiennent. Malgré leur rôle crucial dans les zones rurales du Mali, les femmes sont peu, voire pas du tout, représentées dans la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles. Cela est vrai tant pour les institutions formelles que traditionnelles.

i) **Accessibilité des données et informations environnementales :** Le rapport constate des lacunes importantes dans l'accessibilité, la disponibilité, la couverture spatiale et l'échelle de la collecte de données environnementales et climatiques au Mali.

j) **Concurrence pour les ressources :** La dégradation des services écosystémiques, combinée à l'insécurité alimentaire persistante et à l'inaccessibilité des ressources, entraîne une concurrence accrue entre les utilisateurs de ces ressources, entravant le développement durable. Cette dégradation est également due en partie à l'explosion du cheptel dans le pays, passé de 3,5 millions en 1960 à 12,6 millions en 2019, en raison de politiques et de pratiques privilégiant le nombre de têtes de bétail plutôt que leur productivité.

k) **Croissance démographique** : Le pourcentage d'augmentation de la population à l'échelle nationale pour la période 2009-2020 est de + 38,87 %. Cependant, pour une partie importante de la zone du projet, la croissance démographique est nettement supérieure à la moyenne nationale. Ségou a connu une augmentation alarmante de 179,94 %. Mopti a augmenté de 75,02 %.

Principaux moteurs, obstacles et catalyseurs des solutions

La dégradation des écosystèmes au Mali est fortement influencée par une multitude de facteurs [25], notamment le taux élevé de croissance démographique enregistré ces 15 dernières années, qui a vu la population du pays

[24] https://www.undp.org/africa/news/mali-launches-project-aimed-enhancing-climate-security-and-sustainable-management-natural-resources

[25] Bureau des Nations Unies, Département de l'environnement (2022). Évaluation environnementale intégrée du Mali.

augmenter d'environ 3 % par an. Ce schéma démographique [26]intensifie les pressions sur les ressources naturelles, contribuant à une déforestation généralisée, à l'érosion des sols et à l'épuisement des plans d'eau. Cette croissance démographique représente également un fardeau supplémentaire pour les femmes dans leur vie quotidienne, aggravant la discrimination fondée sur le sexe.

En termes de changement d'affectation des terres, le Mali connaît un taux de déforestation d'environ 4 000 kilomètres carrés par an, ce qui impacte considérablement ses rares ressources forestières et entraîne une perte de biodiversité. L'expansion des terres agricoles pour répondre aux besoins alimentaires d'une population croissante, ainsi que le surpâturage et les pratiques agricoles non durables, ont aggravé la dégradation des terres. Il est à noter que les Nations Unies ont signalé que plus de 94 % de la population rurale malienne dépend des ressources naturelles pour sa subsistance, une situation désormais menacée si les modes de production et l'utilisation des terres ne sont pas modifiés.

La croissance démographique est directement liée à la quête de développement économique, qui a entraîné une surexploitation des ressources. Le bois de feu et les filières de charbon de bois associées au Mali en sont des exemples typiques, puisqu'ils représentent près de 80 % de l'approvisionnement énergétique du pays. Les activités minières non réglementées sont également plus fréquentes dans l'arrière-pays malien, perturbant souvent l'organisation sociale des communautés locales et ayant un impact négatif sur l'environnement.

Le changement climatique est également un facteur important au Mali, exacerbant les vulnérabilités préexistantes et les défis environnementaux existants tels que les sécheresses, les chaleurs extrêmes et les régimes pluviométriques variables. Selon le Portail de connaissances sur le climat de la Banque mondiale, les températures au Mali devraient augmenter de 1,2 °C à 1,8 °C d'ici 2050 selon des scénarios modérés d'émissions de GES (RCP 4.5). Selon des scénarios plus extrêmes (RCP 8.5), les températures pourraient augmenter jusqu'à 3 °C d'ici 2050. Les régimes pluviométriques sont déjà très variables et deviendront plus irréguliers, avec une intensité accrue des sécheresses et des inondations. D'ici 2050, les modèles prévoient une augmentation significative de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, menaçant la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et affectant négativement la résilience des écosystèmes.

Les aspects critiques qui entravent la durabilité environnementale et les efforts de restauration au Mali sont résumés ci-après comme les principaux obstacles. Le projet offre l'opportunité de les surmonter, en s'appuyant sur les enseignements tirés [27]et en transformant les sites d'intervention du projet en matière de solutions de restauration des écosystèmes.

Obstacle 1 : Capacité institutionnelle limitée à coordonner et à mettre en œuvre des projets de restauration des écosystèmes :

- Les institutions maliennes ont souvent du mal à concevoir, mettre en œuvre et suivre les projets de restauration des écosystèmes en raison de ressources techniques et financières limitées.[28]
- ***Impact*** : Cette limitation entrave l'exécution efficace du projet, réduisant ainsi le potentiel des efforts de restauration des écosystèmes à grande échelle.[29]

Catalyseur 1 : Capacité institutionnelle renforcée :

[26] PDESC-Commune-LOGO_2018-2022_.pdf (developpementlocal-sahel.org)

[27] Escalader la Grande Muraille Verte ? | Groupe d'évaluation indépendant (worldbankgroup.org)

[28] Le Mali lance un projet visant à renforcer la sécurité climatique et la gestion durable des ressources naturelles | Programme des Nations Unies pour le développement (undp.org)

[29] Financement de la restauration des écosystèmes : entretien avec Fiona Stewart (worldbank.org)

- La mise en œuvre du projet s'inscrit dans une perspective systémique, en favorisant une approche d'apprentissage par la pratique [30]pour le renforcement des capacités de l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte (et d'autres départements clés), soit par une mise en œuvre concrète du projet, soit en l'associant à un accompagnement et un mentorat assuré par l'Unité de gestion du projet. Les autorités décentralisées bénéficieront également de cette approche d'apprentissage par la pratique pour le suivi de la mise en œuvre des activités du projet.
- Le manque de ressources financières est un problème plus structurel que le projet ne résoudra pas. Cependant, un financement sera disponible sur les cinq années du projet pour assurer un renforcement des capacités des institutions gouvernementales dans les zones d'intervention. La mise en place du projet prévoit la nécessité d'attirer et de mobiliser des ressources supplémentaires.

Obstacle 2 : Les mécanismes du marché conduisent à des pratiques d'utilisation des terres et de subsistance non durable :

- Les facteurs économiques les plus contradictoires de la dégradation des écosystèmes sont l'expansion agricole, le surpâturage du bétail et l'extraction non durable des ressources naturelles, où les exigences du marché en matière de profits à court terme ou d'économies de coûts constituent souvent un obstacle à des pratiques plus durables sur le plan environnemental.
- ***Impact*** : Ces pratiques accélèrent la dégradation des écosystèmes, compromettant ainsi les efforts de restauration [31].

Catalyseur 2 : Des incitations fondées sur le marché peuvent être promues pour encourager des pratiques d'utilisation des terres plus durables [32]. Par exemple, des pesticides biologiques produits et commercialisés localement, plutôt que des pesticides chimiques importés, peuvent être privilégiés. Cela pourrait être combiné à la facilitation de la certification biologique pour obtenir des prix plus élevés ou à l'établissement de liens avec des entreprises intéressées par un approvisionnement responsable. Investir dans les acteurs concernés et les accompagner dans leur transition du statu quo vers des technologies et des méthodologies plus durables facilitera le déploiement à grande échelle.

Obstacle 3 : La gestion des ressources naturelles au niveau communautaire est confrontée à des défis en matière de durabilité :

- Les défis comprennent une gestion incohérente des ressources, un soutien insuffisant aux moyens de subsistance alternatifs et une gouvernance locale faible.
- ***Impact*** : Ces problèmes réduisent l'engagement communautaire et l'efficacité des activités de restauration.
- **3.a) Gestion incohérente et inefficace des ressources naturelles au niveau communautaire.** Cela est dû en grande partie à un manque d'inclusion sociale (en particulier des femmes, des jeunes, combiné à une dégradation des pratiques traditionnelles de gestion des ressources.

Elément catalyseur 3.a) Souligner la nécessité de stratégies de gestion communautaire adaptables aux conditions locales et intégrant les savoirs et pratiques locales. Impliquer les parties prenantes concernées de manière appropriée et inclusive contribuera à surmonter les obstacles systémiques.

- **3.b) Soutien insuffisant aux moyens de subsistance alternatifs et résilients au changement climatique.** L'état initial décrivait la surexploitation des ressources naturelles et les pratiques agricoles, d'élevage et d'approvisionnement énergétique non durables. Les niveaux généraux de pauvreté sont exacerbés par le manque de connaissances sur les pratiques plus durables. Ces facteurs freinent l'adoption par les

[30] Le Mali lance un projet visant à renforcer la sécurité climatique et la gestion durable des ressources naturelles | Programme des Nations Unies pour le développement (undp.org)

[31] Frontiers | Opportunités et contraintes liées à l'utilisation de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs pour la restauration des terres en Afrique subsaharienne (frontiersin.org)

[32] Frontiers | Opportunités et contraintes liées à l'utilisation de la régénération naturelle gérée par les agriculteurs pour la restauration des terres en Afrique subsaharienne (frontiersin.org)

communautés de moyens de subsistance résilients au changement climatique et plus durables. La recherche de résultats intégrés par le projet vise à favoriser un changement de comportement.

Catalyseur 3.b) Fournir un soutien technique et financier et l'adapter au contexte économique et culturel spécifique des communautés augmentera les chances de passer à des moyens de subsistance plus durables.

- **3.c) Insuffisance de la gouvernance locale des ressources naturelles.** À l'image des limites institutionnelles nationales, les collectivités locales souffrent également de lacunes en matière de compétences en gestion de projets et de capacités techniques en matière de gestion des ressources naturelles. Cela inclut l'éducation environnementale et la collecte de données. De plus, l'exclusion de la gestion des conflits comme sujet accroît le risque d'échec des initiatives de gouvernance, notamment celles visant à résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Catalyseur 3.c) Promotion de modèles de gouvernance décentralisée qui autonomisent les communautés locales et renforcent leur capacité à gérer durablement les ressources naturelles. Un choix judicieux des parties prenantes, toutes engagées dans la recherche de résultats intégrés et axées sur une gouvernance plus inclusive des écosystèmes en vue de la restauration à long terme de leur fonction et de leur structure, sera essentiel à la réussite.

Obstacle 4 : L'échange d'informations et les initiatives de mise à l'échelle sont confrontés à des limites :

- L'échange d'informations est le point de départ de toute initiative de mise à l'échelle et de toute consolidation des efforts visant à maximiser l'impact.
- **4.a) Échange d'informations limité pour l'apprentissage entre les initiatives multiples et fragmentées visant la restauration des écosystèmes.** Les communautés locales sont isolées et l'accès aux connaissances sur les meilleures pratiques est limité par la distance, le manque d'opportunités, ou simplement le manque de connaissances et les services de vulgarisation gouvernementaux limités.

Catalyseur 4.a) La gestion des connaissances par le biais du développement de plateformes numériques pour le partage des connaissances et la collaboration entre les parties prenantes peut s'attaquer plus directement à cet obstacle [33].

- **4.b) Possibilités limitées d'intensifier et de consolider les activités de restauration réussies.** De plus, en raison de l'isolement, toute initiative réussie risque d'être négligée et de perdre toute possibilité de reproduction ou d'amélioration.

Catalyseur 4.b) Identification de mécanismes de mise à l'échelle, tels que la mobilisation des partenariats public-privé, la coopération internationale et l'intégration de modèles réussis dans les politiques et cadres nationaux. Plusieurs initiatives internationales, sous l'égide de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR-100) et de la Grande Muraille Verte, permettent d'acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques et les moyens efficaces et rentables de lutter contre la désertification dans la région. Par ailleurs, la Plateforme mondiale de coordination du FEM devrait être opérationnelle en 2025. Elle relierait et donnerait accès à une grande variété de plateformes et de sources de données, ainsi qu'à des opportunités de financement.

Récits futurs et élaboration de scénarios : en partant des principaux obstacles et en passant par les catalyseurs de solutions, trois scénarios possibles sont identifiés.

Scénario A : Déclin continu

Dans ce scénario, les pressions sur les écosystèmes du Mali continuent de s'intensifier en raison de la croissance démographique continue, de l'activité économique incontrôlée et des impacts croissants du changement climatique. Les taux de déforestation explosent, car la demande de terres agricoles et de bois de feu dépasse les pratiques de gestion durable. Le surpâturage et l'expansion des activités agricoles dégradent davantage les sols, entraînant une désertification généralisée. Le changement climatique aggrave la pénurie d'eau, et des sécheresses plus graves et plus longues impactent gravement la productivité agricole, entraînant des pénuries alimentaires.

Les conséquences de ce scénario pessimiste pourraient être :

[33] FrontlineSMS

- ✓ **Impacts économiques** : L'économie malienne, fortement dépendante de l'agriculture et des ressources naturelles, est confrontée à d'importants ralentissements. La baisse de la productivité agricole entraîne une hausse des prix des denrées alimentaires, une insécurité alimentaire et une dépendance accrue aux importations alimentaires.
- ✓ **Impacts sociaux :** Les communautés rurales, les plus touchées par ces changements, connaissent des niveaux de pauvreté accrus, ce qui entraîne une migration urbaine accrue. Cette migration met à rude épreuve les infrastructures et les services urbains, exacerbant les inégalités et les tensions sociales.
- ✓ **Impacts environnementaux :** La perte de biodiversité s'accélère et les services écosystémiques, tels que la purification de l'eau et la séquestration du carbone, sont gravement diminués, contribuant au changement climatique mondial et à l'instabilité environnementale locale.
- ✓ **Accroissement des conflits et implications sécuritaires :** La dégradation croissante des ressources naturelles entraîne une concurrence accrue pour la terre, l'eau et d'autres ressources rares. Cela exacerbe les tensions existantes entre éleveurs et agriculteurs et pourrait conduire à des conflits plus fréquents et plus intenses. Une augmentation des déplacements internes et des migrations hors du Mali pourrait déstabiliser la région. L'instabilité accrue et les difficultés économiques offrent un terrain fertile aux groupes extrémistes pour recruter des individus mécontents, en particulier des jeunes hommes, exacerbant ainsi les problèmes de sécurité non seulement au Mali, mais aussi dans la région du Sahel.

Scénario B : Le scénario de renforcement de la résilience

Ce scénario prévoit une amélioration modérée de la gestion de la dégradation des écosystèmes et des impacts du changement climatique. Le Mali met en œuvre des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau, notamment le reboisement, l'agriculture durable et les techniques de conservation de l'eau. L'aide internationale et les initiatives locales se concentrent sur l'amélioration de l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction de la dépendance au bois de feu et au charbon de bois. Des efforts sont également déployés pour améliorer les pratiques de gestion du bétail afin de prévenir le surpâturage et la dégradation des terres.

Les conséquences de ce scénario modéré pourraient être :

- ✓ **Impacts économiques :** L'adoption de pratiques plus durables stabilise la productivité agricole, soutenant ainsi la sécurité alimentaire et les économies locales. Le Mali commence à diversifier son économie, réduisant ainsi sa vulnérabilité aux chocs climatiques.
- ✓ **Impacts sociaux :** Une meilleure gestion des ressources naturelles améliore les conditions de vie des populations rurales, notamment des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées. Cela ralentit l'exode rural. L'engagement communautaire dans les efforts de conservation s'accroît, favorisant ainsi un sentiment de responsabilité et de résilience face au changement climatique.
- ✓ **Impacts environnementaux** : Les efforts de restauration des écosystèmes contribuent à rétablir la biodiversité et à restaurer la fonctionnalité des terres dégradées, renforçant ainsi la résilience au changement climatique et améliorant la santé globale de l'environnement.
- ✓ **Impact sur la sécurité :** La mise en œuvre de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau peut réduire la concurrence pour ces ressources, atténuant ainsi l'un des principaux facteurs de conflit en zones rurales. L'accent mis sur les approches communautaires de gestion des écosystèmes favorise une coopération et une solidarité accrues entre les différents groupes, contribuant ainsi à une meilleure cohésion sociale et réduisant les risques de conflit, ainsi que la vulnérabilité des individus aux idéologies extrémistes et l'attrait de l'adhésion à des groupes extrémistes.

Scénario C : Le scénario de changement transformationnel

Dans le scénario le plus optimiste, le Mali connaît une transformation profonde, portée par une stratégie nationale globale qui privilégie la restauration des écosystèmes, le développement durable et l'adaptation au changement climatique. Les innovations agricoles, telles que les pratiques climato-intelligentes et l'agroforesterie, se généralisent. Des investissements importants sont réalisés dans les énergies renouvelables, réduisant considérablement la déforestation pour le bois de chauffage. La collaboration internationale soutient des projets de restauration des écosystèmes à grande échelle, et le Mali émerge comme un leader en matière de gestion durable des terres et de résilience climatique.

Les conséquences de cette approche, qui est l'approche justifiant le projet, devraient être les suivantes :

- ✓ Impact économique : Grâce aux investissements dans les technologies et pratiques durables, le Mali réduit sa dépendance aux importations, notamment pour l'alimentation et l'énergie, renforçant ainsi sa résilience économique et sa sécurité.
- ✓ Impact social : L'accent mis sur le développement durable et la restauration des écosystèmes améliore considérablement la qualité de vie, notamment dans les communautés rurales. Les programmes d'éducation et de sensibilisation suscitent un large soutien du public aux efforts de conservation.
- ✓ Impact environnemental : Les paysages du Mali sont revitalisés, la biodiversité s'épanouit et les services écosystémiques sont restaurés, contribuant ainsi aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. Le modèle de développement durable du Mali inspire d'autres nations à adopter des pratiques similaires.
- ✓ Impact sécuritaire : Les changements profonds apportés à l'approche du Mali en matière de gestion des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique réduisent considérablement les pressions à l'origine des conflits. À mesure que les communautés constatent des améliorations tangibles de leurs moyens de subsistance et de leur environnement, les facteurs de conflits liés aux ressources diminuent considérablement. Le Mali devient ainsi plus stable et plus sûr. La réduction de la pauvreté et du chômage prive les groupes extrémistes des conditions qu'ils exploitent pour recruter. Le leadership du Mali en matière de développement durable et de consolidation de la paix contribue à renforcer la stabilité et la sécurité régionales.

Chaque scénario souligne l'importance de la planification stratégique, de la gestion durable et de la coopération internationale pour relever les défis interdépendants de la dégradation des écosystèmes, du changement climatique, de la sécurité et du développement inclusif au Mali.

Points d'entrée pour impliquer les principales parties prenantes et tirer des leçons .

L'hypothèse de ce projet est que Le scénario C (Scénario de changement transformationnel) est un scénario plausible. Le Mali cherche à renforcer la collaboration internationale sur les questions de dégradation, notamment avec la Banque mondiale, l'UE et le PNUD. Les parties prenantes incluent les projets de cofinancement ou de programmation conjointe, les entités gouvernementales et les acteurs régionaux et locaux.

Au niveau national, le partenaire d'exécution du PNUD (Agence nationale de la Grande Muraille Verte au Mali – ANGMV) [c'est-à-dire l'entité nationale d'exécution du FEM] a organisé une alliance nationale, qui soutient la GMV et constitue un cadre de consultation, de coordination, d'orientation et de prise de décision. Elle assure l'articulation du processus de mise en œuvre de la GMV grâce à l'engagement des différents secteurs et parties prenantes, y compris les femmes, et à la mutualisation des ressources pour un impact accru. La GMV collabore avec les secteurs public et privé, les ONG nationales et internationales et les partenaires techniques et financiers du Mali. De plus, le projet collabore avec le Groupe de travail national sur la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et les directions techniques suivantes : Femme, Enfant et Famille, Agriculture, Industries animales, Eaux et Forêts, Protection civile et Administration territoriale. Un partenaire de recherche clé sera l'Institut d'économie rurale.

Les acteurs locaux et autres acteurs nationaux comprennent (voir la section B pour plus de détails) :

- *Communes* (après validation par les parties prenantes, 20 communes ont été sélectionnées pour être incluses dans le périmètre du projet - se référer au tableau de la section « Avantages et durabilité du projet » et à la carte de l'annexe E).
- *Groupes communautaires* (y compris les associations locales, parmi lesquelles les groupes de femmes ; les groupes de jeunes, comprenant à la fois des garçons et des filles ; et les groupes professionnels, auxquels s'applique une approche transformatrice de genre).
- *Autres projets connexes* (y compris des accords de cofinancement avec des initiatives telles que le PRTD de la Banque mondiale, le programme de petites subventions du FEM-PNUD et le programme d'électrification

rurale du Mali, en plus du PRTD de la Banque mondiale, de l'initiative GMV de l'UE, du FREXUS de la GIZ et du programme du PNUD sur la sécurité climatique et la gestion durable des ressources naturelles pour la consolidation de la paix au Mali).

- *Les acteurs du secteur privé* (en particulier ceux qui ne sont pas liés à des programmes de producteurs et qui sont liés à l'initiative GMV – l'entité nationale d'exécution maintient une base de données complète sur les listes et les autres acteurs concernés).

Au niveau international : Le projet établira des liens avec les principales parties prenantes, notamment par le biais de la propriété intellectuelle mondiale.

/ Pour plus de détails, reportez-vous à l'annexe 8 du PRODOC « Plan d'engagement des parties prenantes » et à l'annexe 10 du PRODOC « Analyse de genre et plan d'action ». /

Le projet Mali Child, axé sur la Grande Muraille Verte (GMV), s'inscrira stratégiquement dans le paysage d'investissements existant en s'appuyant sur des initiatives du FEM et hors FEM. Il complétera et optimisera les investissements en cours, tels que le PRTD de la Banque mondiale, le Programme de microfinancements du FEM et du PNUD et le programme d'électrification rurale du Mali, créant ainsi des synergies grâce au cofinancement et à des objectifs communs. De plus, il s'appuiera sur les enseignements tirés des précédents projets de restauration des écosystèmes et de développement durable au Mali et dans la région du Sahel, notamment en ce qui concerne l'engagement des parties prenantes, le renforcement des capacités et les pratiques de gestion durable des terres, ainsi que les méthodologies et méthodes de travail visant à générer des avantages socio-économiques, notamment pour les femmes, tout en offrant de solides avantages environnementaux mondiaux.

Plus précisément, le projet intégrera des approches réussies issues d'initiatives passées, telles que la restauration communautaire, l'agriculture durable et la gestion des conflits, afin de garantir l'efficacité et la spécificité des interventions. En intégrant ces enseignements, le projet vise à éviter les doublons tout en renforçant son impact. De plus, la collaboration avec de nouveaux partenaires, tels que l'Initiative GMV de l'UE, FREXUS de la GIZ et le projet Sécurité climatique du PNUD, apportera un soutien technique et financier supplémentaire.

Cette approche s'inscrit dans les priorités nationales du Mali, notamment la gestion durable des terres, la résilience climatique et le développement rural. Le projet soutient les engagements du gouvernement envers l'initiative GMV, les stratégies nationales de développement et les accords internationaux sur le climat, garantissant ainsi l'alignement sur les objectifs environnementaux et socio-économiques. En renforçant la coordination entre les politiques locales et nationales et en transposant à plus grande échelle les pratiques réussies, le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable à long terme du Mali.

III. STRATEGIE

Théorie du changement (TC)

Suite à l'analyse de la section précédente, la **théorie du changement (TC) du projet** est présentée et le cadre de résultats est élaboré autour de celle-ci. Elle prend en compte la situation de référence : la dégradation continue des écosystèmes, due à la surexploitation des ressources naturelles. Ce phénomène contribue au changement climatique et est aggravé par celui-ci, qui a un effet direct et négatif sur les rendements de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en plus d'affecter la résilience des écosystèmes.

Le diagramme TC présente les éléments clés de justification et de structuration du projet, illustrant la transition des pratiques actuelles non durables, qui entraînent la dégradation des terres et l'affaiblissement des écosystèmes

concernés le long de la Grande Muraille Verte, aux interventions proposées. Ces interventions visent à surmonter les obstacles à la restauration et à favoriser des pratiques plus durables qui améliorent les écosystèmes et offrent une plus grande résilience au changement climatique.

Le projet fait partie du **Programme intégré de restauration des écosystèmes (PI)** et, à ce titre, collaborera étroitement avec les parties prenantes du PI dirigées par Conservation International et avec d'autres projets enfants dans le but de garantir l'alignement avec le document-cadre du programme mondial.

Le PI Restauration des Écosystèmes contribuera principalement à la création d'un modèle évolutif d'environnement propice à la restauration des écosystèmes. La promotion d'un environnement propice par le biais du Projet Enfant national pour le Mali comprendra la création de moyens de subsistance durables, le renforcement des capacités et le soutien au financement de la restauration des écosystèmes. Le PI mondial soutiendra le Projet Enfant par ses méthodologies et ses connaissances. [34]Le Projet Enfant national pour le Mali mènera également des activités concrètes de restauration sur le terrain, visant à lutter contre la dégradation de l'environnement sur certains sites de projet et à adopter une approche sensible au genre, et si possible transformatrice en matière de genre.

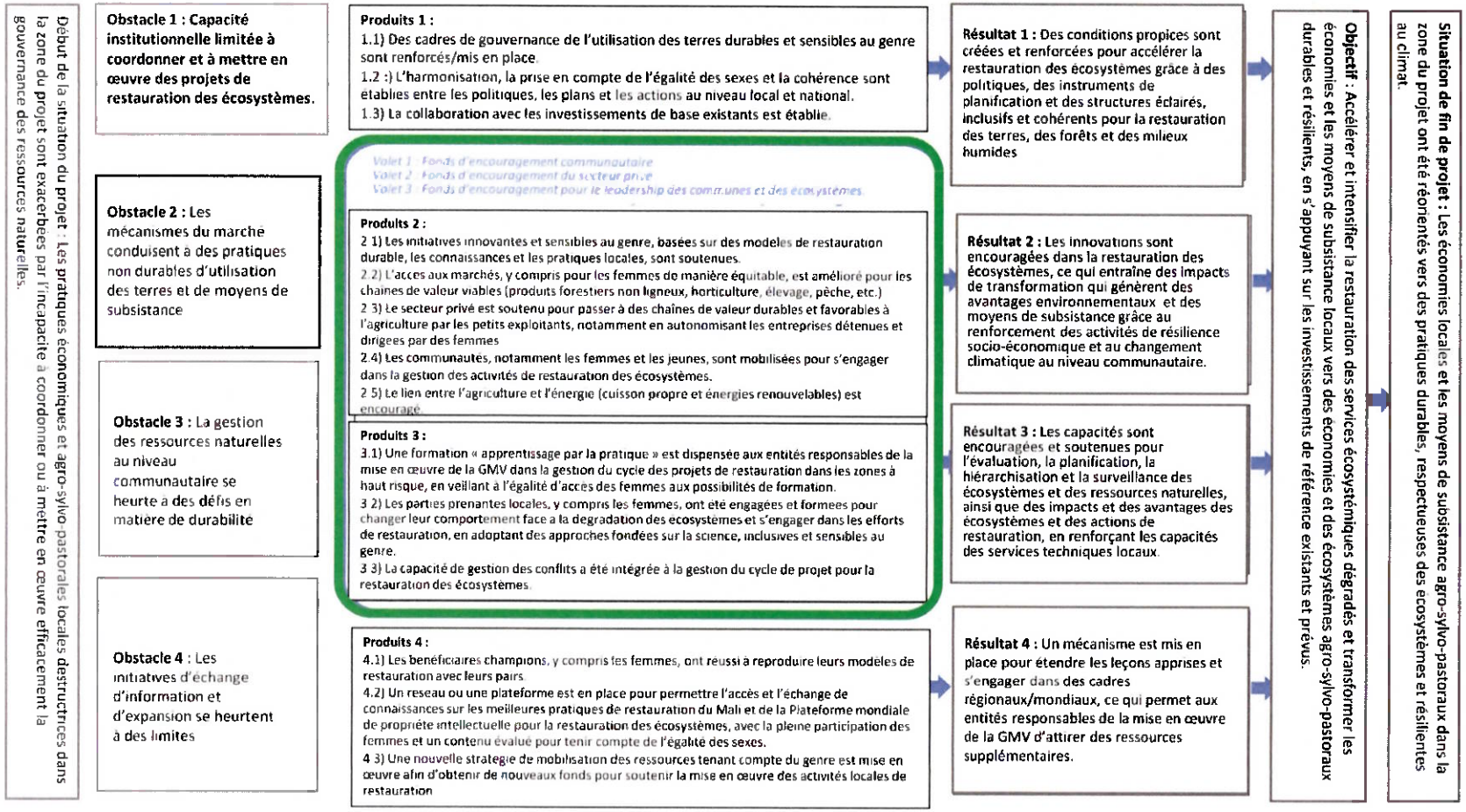
Les deux lignes d'intervention (environnement favorable et activités concrètes de restauration sur le terrain) contribueront à l'objectif principal du PI, qui est *de générer de multiples avantages environnementaux et socio-économiques en appliquant des approches intégrées pour restaurer les écosystèmes dégradés* [35].

Les échanges avec les parties prenantes au niveau de la PI dans le cadre du **Projet mondial pour l'enfance** favoriseront le partage des connaissances et des approches innovantes, des bonnes pratiques et l'apprentissage entre pays, conformément au résultat 4.3 du Document-cadre du programme mondial, qui vise à créer une plateforme dynamique et interactive pour l'échange de connaissances, l'assistance technique et le dialogue multipartite.

[34]GCP soutiendra le projet par le biais d'un rôle de conception et de conseil technique, d'assistance technique et de renforcement des capacités, de pôles de connaissances et d'innovation, de fertilisation croisée, de promotion d'une communauté de pratiques, de coordination et de collaboration, d'analyse spatiale et de reporting, de gouvernance, de communication, etc.

[35]Brochure IP : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2022-10/GEF_IP_EcosystemRestoration_2022_10_12.pdf

Figure 1: Diagramme de la théorie du changement



Situation initiale du projet : La situation initiale du projet peut être décrite comme suit : « Les pratiques économiques et agro-sylvo-pastorales locales non durables dans la zone du projet sont exacerbées par l'incapacité à coordonner et à mettre en œuvre efficacement la gouvernance des ressources naturelles. » Cela inclut les facteurs mentionnés dans la description du projet, notamment le manque de connaissances, la situation sécuritaire et le changement climatique mondial.

Obstacles à la restauration des écosystèmes. Considérant que le gouvernement malien souhaite inverser ces tendances et qu'il inscrit cet effort dans le cadre des préoccupations panafricaines partagées le long de la Grande Muraille Verte, quatre obstacles distincts ont été identifiés. Les voici :

1. Capacité institutionnelle limitée pour coordonner et mettre en œuvre des projets de restauration des écosystèmes.
2. Les mécanismes du marché conduisent à des pratiques d'utilisation des terres et de subsistances non durables.
3. La gestion des ressources naturelles au niveau communautaire est confrontée à des défis en matière de durabilité.
4. Les initiatives d'échange d'informations et de mise à l'échelle sont confrontées à des limites.

Quatre résultats, assortis de produits correspondants, ont été élaborés. Atteints simultanément, ces résultats permettront d'atteindre les résultats escomptés (les « résultats ») et de surmonter ainsi les obstacles identifiés. Ces résultats et produits ont été conçus pour favoriser les synergies avec les initiatives en cours et à venir, et contribueront aux objectifs du projet, à savoir accélérer et intensifier les efforts de restauration des écosystèmes au Mali grâce à une approche sensible au genre.

Au niveau local, le projet accélérera la restauration des écosystèmes sur le terrain en mobilisant les communautés le long du corridor de la Grande Muraille Verte au Mali, y compris les femmes et les jeunes, en particulier dans les régions de Mopti, Nara, Nioro du Sahel et Ségou, où 20 communes ont été sélectionnées à titre indicatif pour la mise en œuvre de ces activités. Les considérations qui sous-tendent la théorie du changement du projet sont structurées selon **la théorie du changement. hypothèses [36]et logiques** comme suit :

- SI : les communautés s'engagent en participant activement aux activités de restauration des écosystèmes dans leurs communautés *[hypothèse TC n°1]* ;
- SI : les communautés, en particulier les femmes, les hommes et les jeunes, ont accès à des moyens de subsistance améliorés pour renforcer leurs capacités d'intervention *[hypothèse TC n°2]* ;
- SI : les communautés, en particulier les jeunes, les hommes et les femmes, sont régulièrement surveillées et équipées d'outils de restauration durable des écosystèmes *[hypothèse TC n° 3]* ; et
- SI : le Gouvernement, notamment à travers l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Mali, s'engage à accompagner les communautés de manière efficace et durable en faveur de la restauration des écosystèmes *[hypothèse TC #4] ...*

ALORS ...

- Des conditions propices seront créées et renforcées pour accélérer la restauration des écosystèmes grâce à des politiques éclairées, inclusives et cohérentes, des instruments de planification, des incitations et des structures pour la restauration des terres, des forêts et des zones humides.
- Les innovations seront encouragées dans la restauration des écosystèmes, ce qui entraînera des effets transformateurs générant des avantages environnementaux et de subsistance globaux grâce au renforcement des activités de résilience socio-économique et au changement climatique au niveau communautaire.
- Les capacités seront encouragées et soutenues pour l'évaluation, la planification, la priorisation et le suivi des écosystèmes et des ressources naturelles, ainsi que pour l'impact et les avantages des écosystèmes et des actions de restauration, en renforçant les capacités des services techniques locaux.
- Un mécanisme permettant de reproduire les leçons apprises et de s'engager dans des cadres régionaux/mondiaux pour permettre aux entités responsables de la mise en œuvre de la GMV d'attirer des ressources supplémentaires deviendra possible.

[36] La non-validation de ces hypothèses entraîne des risques de projet, qui sont formulés comme la négation de ces hypothèses.

Le projet contribuera à :

- Axe 3 du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Mali (CCNUDD 2020-24), croissance inclusive, résilience et durabilité environnementale.
- Axe 2 de la Stratégie Jeunesse des Nations Unies au Mali : Croissance inclusive, résiliente et durabilité environnementale.
- Priorité 3 du Document de programme de pays du PNUD (CPD 2020-24) : Durabilité environnementale et résilience aux impacts négatifs du changement climatique.

Objectif du projet. Les résultats, produits et activités décrits ci-après devraient contribuer à l'objectif suivant : *accélérer et intensifier la restauration des services écosystémiques dégradés et transformer les économies et les moyens de subsistance locaux en économies et écosystèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients, en s'appuyant sur les investissements de base existants et prévus.*

Le résultat 1 vise à créer des conditions propices à la restauration, qui seront renforcées et accélérées grâce à des politiques, des instruments de planification, des incitations et des structures éclairées, inclusives et cohérentes pour la restauration des terres, des forêts et des zones humides.

Le résultat 2 encouragera les innovations en matière de restauration des écosystèmes afin de créer des impacts transformateurs générant des bénéfices environnementaux mondiaux tout en améliorant les moyens de subsistance des communautés. Ce résultat se concentrera sur le renforcement de la résilience socio-économique et climatique grâce à diverses activités génératrices de revenus, notamment la production de produits forestiers non ligneux, des pratiques agricoles durables et des modèles agro-sylvo-pastoraux adaptés aux écosystèmes des zones d'intervention.

Le résultat 3 est axé sur le renforcement des capacités des collectivités locales. Le projet prévoit une approche d'apprentissage par la pratique, impliquant les fonctionnaires dans les activités de suivi et de mentorat du projet principal, ainsi que dans la formation à la gestion de projet.

Le résultat 4 est explicitement consacré à la gestion des connaissances, par laquelle les meilleures pratiques parmi les plus de 160 000 bénéficiaires sont compilées et partagées via des réseaux régionaux et mondiaux, et vice versa où les meilleures pratiques d'ailleurs sont partagées avec les bénéficiaires du projet.

Le projet visera à réduire la déforestation en remplaçant les systèmes traditionnels de cuisson au bois par des technologies propres et économes en énergie. De plus, la gestion des conflits sera intégrée à l'approche afin de garantir des processus décisionnels inclusifs, conformes aux principes du consentement libre, préalable et éclairé. Grâce à ces efforts, le projet vise à renforcer la résilience des communautés face au changement climatique tout en contribuant à des objectifs environnementaux plus larges.

Avantages du projet, parties prenantes et durabilité

Ce projet est avant tout un projet facilitateur, visant à créer des synergies et à s'appuyer sur lui-même et d'autres projets ayant des objectifs similaires. Il permettra ainsi d'accélérer les activités de restauration et de diffuser les meilleures pratiques.

Résultats grâce aux indicateurs de base :

- Terrains en cours de restauration : 90 000 Hectares.
- Paysages sous pratiques améliorées : 75 000 hectares.
- Émissions de gaz à effet de serre atténuées : 2 241 977 tCO2e.
- Bénéficiaires directs (ventilés) : 82 625 femmes et 80 575 hommes (163 200 au total).

Situation de fin de projet (Durabilité) .

À la fin du projet, la situation attendue est la suivante : les économies locales et les moyens de subsistance agro-sylvo-pastoraux de la zone du projet ont été réorientés vers des pratiques durables, renforçant les écosystèmes et résilientes au changement climatique. L'accent est mis sur le verbe « réorienter ». Cinq ans, par exemple, constituent une période trop courte pour qu'un projet d'agroforesterie ou un corridor de biodiversité planté puisse démontrer tous ses avantages, compte tenu du temps nécessaire à la maturation des arbres. Cependant, cette période est suffisamment longue pour observer l'évolution des pratiques et des techniques de production et évaluer si la restauration des écosystèmes est effectivement plausible et bien engagée.

Approche auprès des parties prenantes, des femmes, des communautés et des entités du secteur privé incluse.

Le fonctionnement du projet avec les différentes parties prenantes et bénéficiaires est expliqué ci-dessous. Leur engagement, ainsi que le dispositif FLoRE, sont au cœur de la pérennité du projet.

L'ANGMV et l'UGP dédiée assureront le renforcement des capacités institutionnelles, la coordination, le suivi et l'évaluation. Elles travailleront en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et signeront des accords de partenariat avec leurs services techniques pour la mise en œuvre des activités. Les explications nécessaires sont présentées ci-dessous.

Interactions avec les communautés et sélection des communes

Communes : Suite à la consultation des parties prenantes, 20 communes ont été sélectionnées pour être incluses dans le périmètre du projet [37]. Les communes sont au cœur de la mise en œuvre du projet, le Fonds pour la restauration des écosystèmes locaux étant organisé chaque année dans chaque commune. Elles sont également les moteurs de leurs propres Plans de développement social, environnemental et culturel (PDSEC), que le projet soutiendra pour faciliter l'intégration des plans de restauration des écosystèmes.

Le financement limité du projet, combiné aux objectifs ambitieux de restauration et de réduction de la pauvreté, signifie qu'un cofinancement sera nécessaire pour financer la mise en œuvre de propositions de moyenne à grande échelle qui seront soumises par les 20 communes dans le cadre du projet.

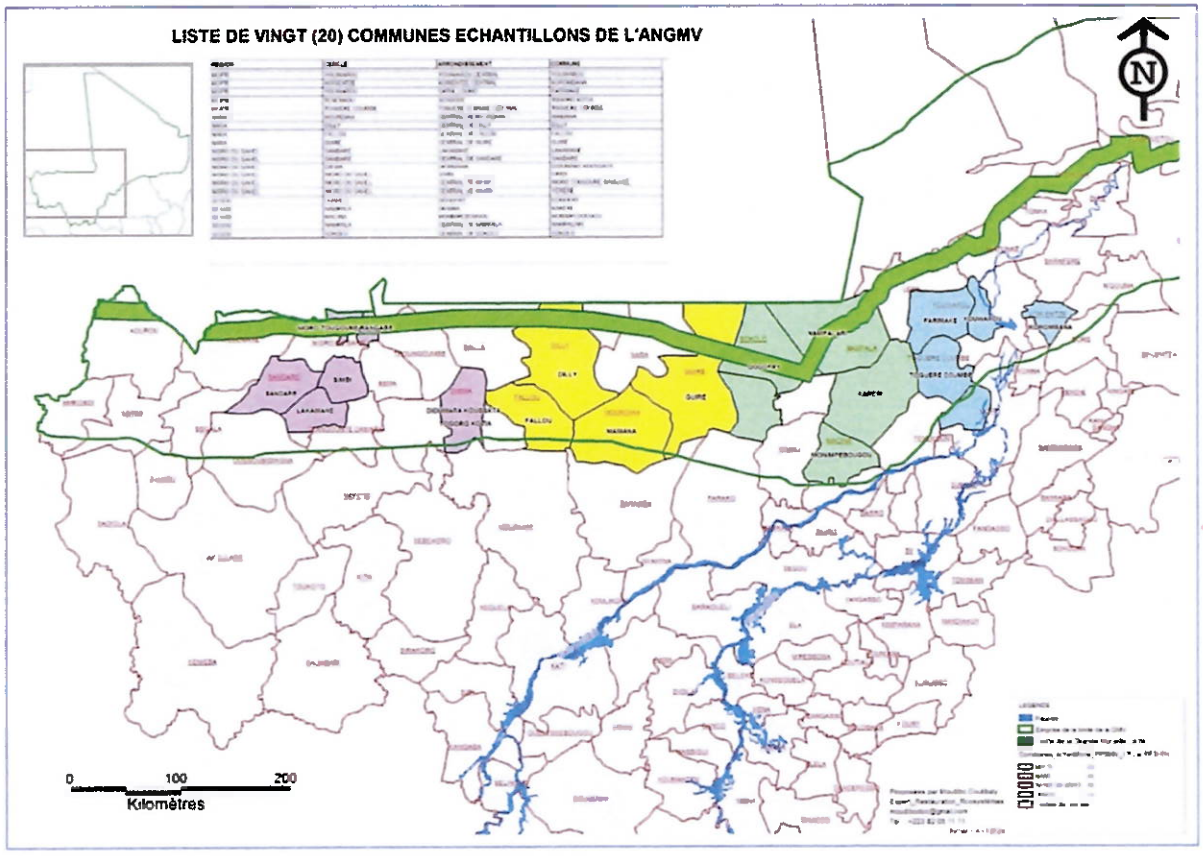
Tableau 1 : Description des communes concernées par le projet

#	RÉGION	COMMUNE
1	MOPTI	DIAKA
2	MOPTI	DIALLOUBE
3	MOPTI	DIONDORI
4	MOPTI	FARIMAKE
5	MOPTI	KOROMBANA
6	MOPTI	TOGUÈRE COUMBE
7	MOPTI	YOUWAROU
8	NARA	DILLY
9	NARA	GUIRE
10	NARA	NARA
11	NARA	OUAGADOU
12	NIORO DU SAHEL	DIAYE COURA
13	NIORO DU SAHEL	LAKAMANE
14	NIORO DU SAHEL	SIMBI

[37] Plusieurs considérations sont entrées en jeu dans cette sélection, notamment les préoccupations en matière de sécurité et la volonté des dirigeants locaux d'adopter le programme du projet et, par conséquent, son approche sensible au genre/transformatrice.

#	RÉGION	COMMUNE
15	NIORO DU SAHEL	YERERE
16	SÉGOU	BELLEN
17	SÉGOU	KARERI
18	SÉGOU	MACINA
19	SÉGOU	MONIMPEBOUGOU
20	SÉGOU	NAMPALARI

Figure 2: Carte du projet



Groupes communautaires : Le projet offre un soutien dédié à des groupes individuels au sein de la communauté afin de garantir leur participation et le développement de leurs capacités. Ces groupes sont (et pourront être élargis ou modifiés au fil de l'avancement du projet) :

1. Groupements de femmes : le point d'entrée initial du projet est CAFO, un collectif de 762 organisations féminines dont la mission est de promouvoir le développement associatif en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes pour leur participation au processus de développement du Mali. Dans ce cadre, il mène des actions de plaidoyer pour renforcer le pouvoir d'influence et de dialogue des organisations de femmes maliennes sur les politiques de développement. CAFO pourrait jouer un rôle de facilitation et de contrôle qualité pour permettre aux groupes de femmes locaux de soumettre leurs microprojets respectifs. Il est également prévu que CAFO soit en mesure de garantir l'authenticité des groupes locaux. Une initiative récemment lancée est la Plateforme des femmes vertes de la Grande Muraille Verte [38].

[38] Atelier régional de lancement de la plateforme verte des femmes de la grande muraille verte (pvf/gmv) | panegmv - plateforme des partenaires

2. Groupes de jeunes, garçons et filles : le point d'entrée initial du projet est constitué par les établissements d'enseignement secondaire (y compris les lycées techniques et autres établissements d'enseignement supérieur, publics et privés) de chacune des 20 communes. Les écoles ou les classes peuvent concourir pour soumettre des propositions de microprojets. Le projet sera associé à la Caravane verte des jeunes de la Grande Muraille Verte [39].
3. Groupes professionnels concernés par une approche transformatrice de genre[40] : l'évaluation initiale [41]a révélé des besoins comparables en formation écologique, notamment sur les méthodes de production axées sur la transformation et la résilience. Les groupes concernés, qui disposent tous d'un canal distinct pour soumettre des microprojets au sein de leurs communes respectives, sont :
 a. Groupes d'agriculteurs
 b. Groupes d'éleveurs pasteurs
 c. Groupes de pêcheurs
 d. Groupes d'exploitants de produits forestiers non ligneux

Autres projets : Ces parties prenantes se limitent aux projets qui se chevauchent ou peuvent présenter d'autres synergies avec le projet. La collaboration prendra la forme d'accords de cofinancement. Ces projets comprennent le PRTD de la Banque mondiale, le Programme de microfinancements du FEM-PNUD et le Programme d'électrification rurale du Mali. Durant la phase de mise en œuvre du projet, il est prévu de poursuivre la collaboration avec d'autres projets afin de garantir une collaboration et un cofinancement accrus. Ces autres projets comprennent le PRPP de la Banque mondiale, l'Initiative GMV de l'UE, FREXUS de la GIZ et le projet « Sécurité climatique et gestion durable des ressources naturelles dans les régions du centre du Mali pour la consolidation de la paix » du PNUD.

Secteur privé : En outre, des liens seront recherchés avec les entreprises agro-industrielles, en particulier celles qui ont des programmes de sous-traitance, car l'impact positif potentiel sur le paysage en termes d'hectares bénéficiant de pratiques agricoles améliorées peut devenir significatif.

Régions : Lors de l'atelier de conception préliminaire du projet, qui a réuni des représentants des quatre régions concernées par ce projet, les parties prenantes ont convenu d'adopter une approche innovante en matière de mobilisation. Il a été convenu que la principale modalité de mise en œuvre du projet serait un Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE), dans le cadre duquel les parties prenantes soumettront des propositions de microprojets. Ces propositions seront évaluées par un comité composé de représentants des parties prenantes. Les propositions retenues bénéficieront d'un accompagnement et d'un mentorat assurés par des experts du projet (ou sous contrat). Différentes catégories de parties prenantes seront éligibles : agriculteurs, éleveurs, femmes, jeunes notamment au niveau local , organisations de la société civile et acteurs du secteur privé. De cette manière, les microprojets seront à la fois inclusifs et représentatifs des besoins locaux. Cela renforce le sentiment d'appropriation et, par conséquent, les chances de réussite. À mesure que ces projets prendront racine, le projet soutiendra également leur déploiement auprès des pairs, en aidant les premiers lauréats à mener à bien cette démarche. En moyenne, cinq pairs seront encadrés, ce qui multipliera par cinq la portée du projet. Pour toutes ces activités, les parties prenantes pourront être soutenues et/ou représentées par des organisations de la société civile.

/ Pour plus de détails, reportez-vous à l'annexe 8 du PRODOC « Plan d'engagement des parties prenantes »/

[39] 1ère édition - Caravane Verte des Jeunes de la Grande Muraille Verte (CVJ/GMV) | PaneGMV - Plateforme des Partenaires

[40] Étant donné que bon nombre de ces groupes sont traditionnellement dominés par les hommes au Mali, le projet cherchera à s'attaquer aux tendances discriminatoires profondément enracinées en matière de genre en travaillant avec ces groupes par le biais de préjugés sexistes positifs (par exemple, des actions d'autonomisation des femmes), de formations sur le genre et d'un dialogue ouvert en vue de sensibiliser au genre et à ses différentes facettes et à la manière dont la violence et la discrimination fondées sur le genre peuvent être éliminées de manière proactive.

[41] Rapport provisoire sur la restauration : « Accélérer la restauration des écosystèmes en mobilisant les communautés le long du corridor de la Grande Muraille Verte », Moufibo Coulibaly, avril 2024

Approche spécifique de l'engagement du secteur privé

Le secteur privé jouera un rôle crucial dans l'accélération et l'intensification des activités de restauration, notamment les entreprises agro-industrielles disposant de vastes programmes de sous-traitance impliquant des milliers d'agriculteurs. En encourageant ces entreprises à adopter des pratiques agricoles plus durables, le projet vise à favoriser la restauration des écosystèmes à grande échelle tout en augmentant les revenus des agriculteurs grâce à une meilleure productivité.

Le projet collaborera activement avec des entreprises clés déjà actives au Mali, notamment (mais sans s'y limiter) :

- Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) : la CMDT est présente à Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Soutenant environ 200 000 producteurs de coton, la CMDT fournit des intrants, des crédits, des services de vulgarisation et un accès au marché. Son système d'agriculture contractuelle garantit un prix minimum aux producteurs de coton et inclut un mécanisme de partage des bénéfices.
- **Société Malienne de Transformation de Fruits et Légumes (SOTRAF)** : Entreprise de transformation de fruits et légumes, filiale du groupe marocain Diana Holding. Présente à Kayes, Koulikoro et Ségou, la SOTRAF s'approvisionne en mangues, oranges et ananas cultivés localement. Collaborant avec environ 15 000 petits exploitants agricoles, elle leur fournit une assistance technique et assure le contrôle qualité. La certification commerce équitable de la SOTRAF garantit un prix équitable et des primes à ses fournisseurs.
- **Société Malienne de Production d'Énergie Solaire (SOMAPEL)** : la SOMAPEL exploite des centrales solaires dans les zones rurales non raccordées au réseau national de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti. L'entreprise fournit de l'électricité aux ménages, aux entreprises et aux services publics tels que les écoles et les centres de santé, améliorant ainsi les conditions de vie locales et créant des opportunités économiques.

Ces partenariats sont essentiels aux efforts du projet visant à créer des emplois locaux et à développer le métayage. Grâce à leurs politiques de responsabilité sociale d'entreprise, ces entreprises peuvent contribuer à aligner leurs activités sur les objectifs de développement durable. Par exemple, le programme d'agriculture contractuelle de la CMDT bénéficie aux producteurs de coton grâce à sa stabilité financière, la SOTRAF garantit des prix équitables aux petits fournisseurs, et le programme d'électrification rurale de la SOMAPEL améliore les moyens de subsistance en donnant accès à l'électricité dans les zones mal desservies.

/ Pour plus de détails, reportez-vous à l'annexe 8 du PRODOC « Plan d'engagement des parties prenantes » pour plus de détails sur la manière dont le projet entend impliquer les parties prenantes du secteur privé.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes : une approche réactive

Le projet prévoit des interventions sexospécifiques dans le cadre de sa mise en œuvre. Cet objectif est atteint grâce au résultat 2, où le Fonds communautaire pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) est opérationnel (voir section suivante).

Les groupes de femmes disposent de leur propre volet dans le cadre de ce fonds et sont invités à soumettre des microprojets. Le projet applique donc une approche positive du genre afin de contrer les discriminations sexistes profondément ancrées dans la société malienne. Les candidates lauréates bénéficieront d'un accompagnement personnalisé. Outre les femmes, des catégories spécifiques sont prévues pour les jeunes. L'objectif du projet est de garantir que 50 % des bénéficiaires ciblés soient des femmes.

/ Se référer à l'annexe 8 du PRODOC « Analyse de genre et plan d'action de genre ». /

Alignement sur les stratégies de programmation du FEM-8 et les priorités nationales/régionales .

Financé et mis en œuvre dans le cadre du Programme intégré de restauration des écosystèmes du FEM-8, le projet s'aligne sur la majorité des stratégies de programmation du FEM-8, notamment :

- ✓ S'attaquer aux facteurs de dégradation de l'environnement
- ✓ Soutenir le renforcement de la cohérence des politiques et lutter contre les obstacles à la protection de la nature et l'atténuation du changement climatique
- ✓ Contribuez à promouvoir une relance verte et bleue dynamique.
- ✓ Soyez plus concentré et sélectif, en réduisant la fragmentation thématique et financière.
- ✓ Répondre plus efficacement aux priorités des pays émergents.

Concernant l'objectif du FEM-8 visant à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres, la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse, l'objectif du projet stipule qu'il vise à :

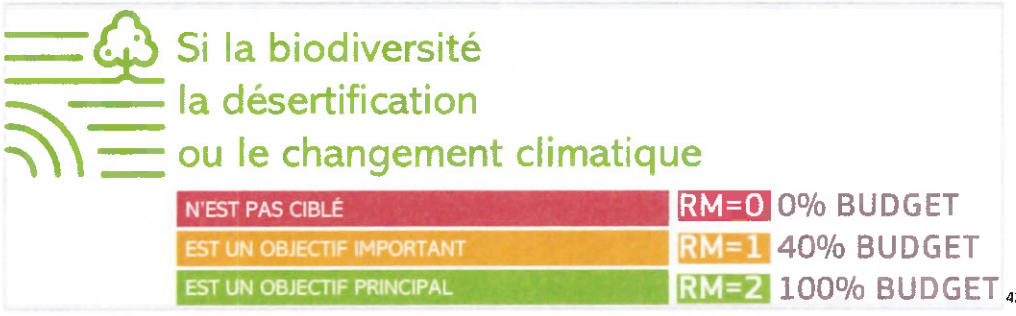
Accélérer et intensifier la restauration des services écosystémiques dégradés et transformer les économies et les moyens de subsistance locaux vers des économies et des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients, en s'appuyant sur les investissements de base existants et prévus.

Cela s'aligne explicitement sur les 8 objectifs du FEM en matière de dégradation des terres :

- ✓ Objectif 1. Éviter et réduire la dégradation des terres grâce à une gestion durable des terres.
- ✓ Objectif 2. Inverser la dégradation des terres par la restauration des paysages de production.
- ✓ Objectif 3. S'attaquer aux problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse (DDTS), en particulier dans les zones arides.
- ✓ Objectif 4. Améliorer le cadre politique et institutionnel propice à la NDT.

Les bénéfices et l'objectif du projet en matière d'adaptation au changement climatique (ACC) constituent l'«objectif principal » des critères de notation des Marqueurs de Rio. En effet, ce projet est motivé par l'adaptation au changement climatique et la biodiversité. Ceci est explicité dans l'objectif du projet au niveau des résultats et des produits.

Figure 3 : Critères de notation Rio



[42]

Ce projet s'inscrit dans le Programme d'action national d'adaptation (PANA) du Mali de 2007, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans les secteurs prioritaires (agriculture et ressources naturelles), ainsi que l'identification de mesures d'adaptation, notamment le renforcement des capacités d'adaptation et la diversification des moyens de subsistance. Il s'inscrit également dans le droit fil des objectifs du Plan national de lutte contre la sécheresse (2021-2025) en matière de création de cadres politiques et réglementaires favorables aux enjeux liés au changement climatique, et de renforcement des capacités des acteurs locaux.

[42] https://capacity4dev.europa.eu/info/short-guide-use-rio-markers_en

Le projet est étroitement lié aux objectifs du Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (KMGBF) 2030 et y contribuera [43], plus précisément :

- CIBLE 1 : Planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité grâce aux composantes 1 et 3 du projet.
- CIBLE 2 : Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés grâce à la composante t 2 du projet.
- CIBLE 8 : Minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience – Composantes 1, 2 et 4.
- CIBLE 10 : Améliorer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie – Composante 2 du projet.
- CIBLE 11 : Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations – Composante 2 du projet.
- CIBLE 14 : Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux à travers les composantes 1 et 3.
- CIBLE 20 : Renforcer le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité par le biais de la composante 3.
- CIBLE 21 : Garantir que les connaissances sont disponibles et accessibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité à travers les composantes 1 et 4 du projet.
- CIBLE 22 : Assurer la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité pour tous en adoptant l'approche participative du projet.
- CIBLE 23 : Assurer l'égalité des sexes et une approche sensible au genre pour l'action en faveur de la biodiversité grâce aux activités d'intégration de la dimension de genre du projet.

Une autre initiative à laquelle le projet s'inscrit pleinement est l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV), qui vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées et à séquestrer 250 millions de tonnes de carbone, ainsi qu'à contribuer à la création de moyens de subsistance durables d'ici 2030. [44]Ce projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, en rendant les activités de restauration viables, en ciblant la séquestration du carbone et la création de moyens de subsistance durables.

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus

Avantages socio-économiques : La conception du projet repose sur la double perspective de la restauration des écosystèmes et des avantages socio-économiques, sachant que plus de 90 % de la population malienne dépend des ressources naturelles pour sa subsistance. Cependant, ces activités ont jusqu'à présent eu des impacts environnementaux négatifs sur les paysages de la zone du projet. Ce projet vise à enrayer et à inverser cette tendance, en privilégiant des pratiques durables et respectueuses de la capacité de charge des paysages, et en veillant à ce que les acteurs de la restauration des écosystèmes, y compris les femmes, bénéficient d'une part équitable des bénéfices du projet pour leur contribution à l'amélioration des pratiques de gestion et de restauration des paysages.

Indicateurs de base du FEM	#3 : 90 000 ha de terres restaurées #4 : 75 000 ha de paysages sous pratiques améliorées #6 : 2 241 977 tCO2e Émissions de gaz à effet de serre atténuées #11 : 163 200 personnes (82 625 femmes et 80 575 hommes) bénéficient de l'investissement du FEM

[43] https://www.cbd.int/gbf/targets

[44] https://www.unccd.int/our-work/GMVi

Résultats, produits et activités du projet

Composante 1

Création et renforcement des conditions propices à une restauration accrue des écosystèmes.

Résultat 1 : Des conditions propices sont créées et renforcées pour une restauration accélérée des écosystèmes grâce à des politiques, des instruments de planification, des incitations et des structures éclairées, inclusives et cohérentes pour la restauration des terres, des forêts et des zones humides.

Le projet promouvra les technologies de régénération naturelle et assistée en formant et en équipant les communautés et les services techniques afin qu'ils explorent des modèles de restauration fondés sur les connaissances et pratiques écologiques locales. Les zones spécifiques présentant un fort potentiel de restauration de l'intégrité écosystémique seront identifiées grâce à un processus participatif mené par les communautés, impliquant les femmes, les jeunes, les services gouvernementaux et les OSC, et étayé par une analyse spatiale. Le projet mettra en place des cadres de gouvernance pour une utilisation durable des terres, notamment un soutien (formation et équipement basé sur des évaluations des lacunes) aux commissions foncières et aux conventions d'utilisation locales. Il renforcera également les stratégies et mécanismes locaux de gestion des ressources naturelles, notamment des évaluations locales de la dynamique des groupes d'utilisateurs locaux, notamment entre agriculteurs et éleveurs, et des structures de gouvernance des ressources existantes qui nécessitent d'être renforcées. Ces actions seront complétées par des efforts en amont visant à harmoniser et à renforcer la cohérence entre les actions locales et les politiques et plans nationaux pour une gestion durable et pacifique des ressources naturelles et des écosystèmes.

La réussite de ce résultat implique la mise en place d'un environnement politique favorable, conforme aux objectifs de gestion durable des terres, l'intégration des considérations de restauration dans l'aménagement du territoire, la mise en place d'incitations aux actions de conservation et de restauration, et la mise en place de structures institutionnelles pour coordonner et superviser les efforts de restauration. Ce faisant, le projet vise à faciliter la mise en œuvre des activités de restauration des écosystèmes au Mali le long de la Grande Muraille Verte, en veillant à ce qu'elles soient encadrées par des mécanismes de gouvernance locale inclusive.

Tous les résultats du projet qui se rapportent aux politiques, à la planification ou aux cadres réglementaires, et que le projet contribuera à développer ou à mettre en œuvre, seront **« sensibles au genre »** (« *approche* Dans le contexte de ce projet, la « sensibilité *au genre* » [45]fait référence au processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, programmes et initiatives d'une manière qui prend activement en compte et s'attaque aux inégalités de genre, en plus d'éviter activement de reproduire les modèles de discrimination de genre prédominants dans la société. Il s'agit d'une contribution importante du projet à l'ODD 5. La sensibilité au genre implique de reconnaître les différents besoins, contraintes et opportunités des individus en fonction de leur genre et de prendre des mesures spécifiques pour garantir des résultats équitables. Une telle approche garantit que l'égalité des sexes, l'inclusion et l'autonomisation des femmes font partie intégrante de la stratégie du projet, notamment en ce qui concerne : l'accès aux opportunités, y compris les opportunités de renforcement des capacités/formation, l'accès aux ressources et les processus de prise de décision liés à l'utilisation des terres et à la restauration durable des écosystèmes. Cela implique également de prendre pleinement en compte la position des femmes dans la société malienne concernant les questions de régime foncier, d'accès aux ressources et de leur sous-représentation dans le développement des entreprises et le leadership dans différents contextes.

Indicateurs :

[45] L'expression « *approche sensible au genre* » en français est une traduction acceptée par le PNUD de « sensibilité au genre » selon l'Échelle d'efficacité des résultats en matière de genre (GRES). Elle est généralement plus forte que la simple mention de « *ciblé par rapport au genre* » ou même d'expressions précédemment utilisées comme « *prise en compte du genre* » . Une différence de sens essentielle réside dans le fait qu'une approche sensible au genre va au-delà de la simple reconnaissance des différences entre les sexes et s'attaque activement aux inégalités entre les sexes. Ces approches visent à transformer les relations de pouvoir inégales et à promouvoir l'égalité des sexes de manière systémique. Cette approche est considérée comme nécessaire dans le contexte du projet au Mali.

- Vingt plans de développement communaux sont alignés sur les politiques nationales d'adaptation au climat et de neutralité en matière de dégradation des terres.
- projets financés par des donateurs .

Objectifs sensibles au genre (extraits du Plan d'action pour l'égalité des sexes – Annexe 10) :

- 50 % des participants aux consultations sur l'élaboration et la planification des politiques sont des femmes.
- 100 % des protocoles d'accord de collaboration signés avec d'autres projets financés par des donateurs portent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Produit 1.1 : Des cadres de gouvernance de l'utilisation des terres durables et sensibles au genre sont renforcés/mis en place, garantissant que les pratiques de gestion des terres s'alignent sur les objectifs de durabilité environnementale à long terme.

Les travaux menés dans le cadre de ce produit visent à renforcer et à établir des cadres de gouvernance durable de l'utilisation des terres. Ce résultat garantit l'alignement des pratiques de gestion des terres sur les objectifs de durabilité environnementale à long terme en améliorant la coordination des politiques, les mesures réglementaires et l'engagement des parties prenantes. Cela implique l'élaboration de réglementations et la participation des institutions pour une gestion efficace de l'utilisation des terres, en particulier au niveau local. En promouvant des mécanismes de gouvernance qui soutiennent des pratiques durables d'utilisation des terres, le projet vise à renforcer la résilience des écosystèmes maliens, à réduire la dégradation des terres et à favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles pour les générations futures. Ces efforts contribueront aux objectifs plus larges de durabilité environnementale et de résilience climatique au Mali.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Renforcement des capacités des acteurs sur les textes réglementaires et politiques régissant la gestion des ressources naturelles et le régime foncier dans le domaine de la conservation et de la restauration des écosystèmes.
- Renforcer l'opérationnalisation de la Coalition nationale GMV.
- La mise en œuvre d'une assistance technique à l'ANGMV pour renforcer sa gouvernance et sa mobilisation de ressources.
- Renforcement des capacités des Commissions Foncières (COFO) [46]en matière de gestion et de restauration des écosystèmes.
- Formation et coaching sur les modalités de gestion financière et les procédures d'approvisionnement du FEM/PNUD.

Produit 1.2 : L'harmonisation, la prise en compte des questions de genre et la cohérence sont établies entre les politiques, les plans et les actions aux niveaux local et national, garantissant que les initiatives de restauration des écosystèmes dans la zone de la Grande Muraille Verte sont alignées sur les stratégies nationales de développement plus larges.

Ce produit vise à assurer l'harmonisation et la cohérence entre les politiques, plans et actions locaux et nationaux. Il garantit que les initiatives de restauration des écosystèmes dans la zone de la Grande Muraille Verte s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales de développement du Mali. En favorisant la coordination entre les différents niveaux de gouvernance, le projet favorise une planification et une mise en œuvre intégrées, renforçant ainsi l'efficacité des efforts de restauration. Cet alignement favorise la réalisation des objectifs environnementaux et socio-économiques, garantissant que les actions locales contribuent aux priorités nationales en matière de développement durable et de résilience des écosystèmes.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Soutien à l'intégration des éléments de restauration des écosystèmes dans les PDSEC et autres outils de planification.

[46] https://www.undp.org/fr/mali/actualites/le-pnud-appuie-la-redynamisation-des-commissions-foncieres-pour-contribuer-une-gestion-apaisee-et-durable-du-foncier-agricole

- Soutien à l'inclusion de la restauration des écosystèmes dans la nouvelle Vision 2063 du gouvernement.

Produit 1.3 : Une collaboration avec les investissements de base existants est établie, en tirant parti des ressources et de l'expertise des projets et initiatives en cours pour améliorer l'efficacité et l'efficience des efforts de restauration des écosystèmes le long de la Grande Muraille Verte.

Ce produit vise à établir une collaboration avec les investissements de base existants en exploitant les ressources et l'expertise des projets en cours afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la restauration des écosystèmes le long de la Grande Muraille Verte. En harmonisant les efforts et en évitant les doublons, le projet optimise l'utilisation des ressources et favorise les synergies avec d'autres initiatives, accélérant ainsi la progression vers les objectifs de restauration et créant un paysage plus résilient et durable.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :
- Identification des synergies et complémentarités potentielles avec d'autres acteurs sur le tracé de la GMV.
- L'élaboration de propositions de projets pour les différents guichets de financement du projet.

Composante 2

Promotion des innovations en matière de restauration des écosystèmes.

Résultat 2 : Les innovations sont encouragées dans la restauration des écosystèmes, ce qui entraîne des impacts de transformation qui génèrent des avantages environnementaux et des moyens de subsistance à l'échelle mondiale grâce au renforcement des activités de résilience socio-économique et au changement climatique au niveau communautaire.

Le projet renforcera la résilience socio-économique et climatique au niveau communautaire grâce à des activités génératrices de revenus telles que les produits forestiers non ligneux, les techniques agricoles durables (par exemple, les fermes agricoles communautaires intégrées déjà expérimentées au Mali par l'ANGMV), les modèles agro-sylvo-pastoraux et hydrauliques adaptés aux écosystèmes des communes d'intervention spécifiques. De plus, le projet visera à réduire la déforestation en remplaçant les systèmes traditionnels de cuisson au bois de feu par des technologies de cuisson propres et économes en énergie. L'intégration de la gestion des conflits fera partie intégrante de l'approche globale du consentement libre, préalable et éclairé.

La réussite de ce résultat sera démontrée par la promotion d'approches innovantes de restauration des écosystèmes qui non seulement améliorent les conditions environnementales locales, mais aussi les moyens de subsistance et la résilience aux impacts du changement climatique. En promouvant l'innovation, le projet vise à produire des impacts transformateurs contribuant aux objectifs environnementaux mondiaux tout en améliorant le bien-être des communautés vivant dans la zone de la Grande Muraille Verte au Mali.

Dans le cadre de ce volet, une approche sensible au genre implique que les femmes, les organisations de femmes et les experts en genre soient associés aux processus décisionnels et au renforcement des capacités/formations en matière de restauration durable des écosystèmes. Cette approche permettra également de garantir que les femmes et les entreprises dirigées par des femmes soient activement ciblées dans les programmes pilotes, les opportunités de financement et d'investissement et les activités de renforcement des capacités.

Indicateurs :
- Au moins 10 activités de restauration par commune sont soutenues par le projet, sur 5 ans et 165 000 ha et bénéficiant à 163 200 personnes.

- Au moins dix initiatives en matière d'énergies renouvelables par commune sont soutenues par le projet, permettant ainsi à 200 personnes par commune de 4 000 habitants d'accéder à l'énergie renouvelable. Il peut s'agir de la cuisson ou de l'éclairage propres, ou, par exemple, de l'irrigation solaire.

Objectifs sensibles au genre (extraits du Plan d'action pour l'égalité des sexes – Annexe 10) :

- 50 % des bénéfices du projet reviennent aux femmes

Produit 2.1 : Des initiatives innovantes et sensibles au genre, fondées sur des modèles de restauration durable, des connaissances et des pratiques locales, sont soutenues, encourageant l'adoption d'approches à la fois écologiquement saines et culturellement appropriées.

Plusieurs initiatives innovantes sont mises en œuvre et soutenues sur la base de modèles de restauration durable et de connaissances et pratiques locales. Ce résultat soutient des initiatives innovantes fondées sur des modèles de restauration durable, intégrant les connaissances et pratiques locales. En promouvant des approches écologiquement rationnelles et culturellement appropriées, ce résultat encourage l'adoption de méthodes de restauration à la fois efficaces et respectueuses des traditions locales. Cela garantit que les efforts de restauration sont durables, adaptés au contexte et plus susceptibles d'être adoptés par les communautés locales, ce qui génère des bénéfices environnementaux et sociaux à long terme.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- La création d'un Fonds pour la Restauration Locale des Écosystèmes (FLoRE) composé de trois guichets de financement (communautés, secteur privé et autorités locales/dirigeants).
- Développement du manuel d'exploitation FLoRE.
- Financement de micro-projets sélectionnés.
- Promotion des métiers verts (par exemple : formation des pépiniéristes, engrais bio, pesticides bio, promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans la transformation).

Produit 2.2 : L'accès aux marchés, y compris pour les femmes de manière équitable, est amélioré pour les chaînes de valeur viables telles que les produits forestiers non ligneux, l'horticulture, l'élevage et la pêche, créant des opportunités économiques pour les communautés locales engagées dans la gestion durable des terres.

Ce produit se concentre sur les chaînes de valeur, mais en renforçant l'accès aux marchés. Il améliorera l'accès des bénéficiaires locaux aux marchés pour des chaînes de valeur viables telles que les produits forestiers non ligneux, l'horticulture, l'élevage et la pêche, créant ainsi des opportunités économiques pour les communautés locales engagées dans une gestion durable des terres. Les activités prévues comprennent la mise en relation entre acheteurs et vendeurs, l'identification de chaînes de valeur évolutives grâce à des processus participatifs, le soutien à la transformation et à la commercialisation des produits, la mise en place d'un système d'information sur les marchés et la promotion de filières agricoles durables telles que les produits laitiers, la viande, la volaille, l'apiculture et l'aquaculture.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Faciliter les connexions entre acheteurs et vendeurs.
- Identification de chaînes de valeur prometteuses et évolutives pour les PFNL grâce à un processus participatif Appui à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation.
- La mise en place d'un Système d'Information du Marché (potentiellement par radios et/ou SMS).
- Promotion de filières agricoles durables (double vocation bovine lait/viande, ovine/caprine, lait, volaille, apiculture, aquaculture, etc.).
- Promotion de l'arboriculture.

Produit 2.3 : Les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, sont mobilisées pour participer à la gestion des activités de restauration des écosystèmes, en favorisant l'appropriation et la participation locales aux efforts de conservation, notamment en autonomisant les entreprises détenues et dirigées par des femmes.

Des initiatives de gestion et de restauration des écosystèmes seront menées, mobilisant les jeunes et les femmes. Les travaux prévus dans le cadre de ce produit visent à mobiliser les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, pour qu'elles participent activement aux activités de restauration des écosystèmes, favorisant ainsi l'appropriation et l'engagement locaux dans les efforts de conservation. Les activités prévues comprennent l'organisation de campagnes de communication pour le changement de comportement (CCC) afin de promouvoir les pratiques de gestion et de restauration des écosystèmes et d'harmoniser les approches de restauration afin de garantir la cohérence et l'efficacité des initiatives locales.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- L'organisation d'activités de communication pour le changement de comportement (CCC) passant à la gestion et à la restauration des écosystèmes.
- Harmonisation des approches de restauration des écosystèmes.

Produit 2.4 : Un soutien au secteur privé est fourni pour s'orienter vers des chaînes de valeur durables et favorables aux petites exploitations agricoles, favorisant ainsi la diversification économique et la résilience des producteurs ruraux.

Ce produit offre aux acteurs du secteur privé un soutien pour promouvoir des chaînes de valeur durables et favorables aux petites exploitations agricoles, favorisant ainsi la diversification économique et la résilience des producteurs ruraux. Les activités comprennent l'intégration de pratiques agricoles et d'élevage durables, l'intégration des énergies renouvelables dans la transformation et la gestion des déchets, et la promotion de partenariats public-privé pour la gestion et la restauration des écosystèmes.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Faciliter l'intégration de l'agriculture et de l'élevage durables dans les pratiques agricoles.
- Faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le processus de traitement et de gestion des déchets.
- Promotion des partenariats public-privé pour la gestion et la restauration des écosystèmes.

Produit 2.5 : Le lien entre l'agriculture et l'énergie, y compris des initiatives telles que la cuisson propre et les énergies renouvelables, est promu, améliorant ainsi la durabilité et la résilience des moyens de subsistance ruraux tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles.

Les travaux menés dans le cadre de ce produit viseront à soutenir le secteur privé afin de promouvoir des chaînes de valeur durables et favorables aux petites exploitations agricoles, favorisant ainsi la diversification économique et la résilience des producteurs ruraux. Les activités comprennent l'intégration de pratiques agricoles et d'élevage durables, l'intégration des énergies renouvelables dans la transformation et la gestion des déchets, et la promotion de partenariats public-privé pour la gestion et la restauration des écosystèmes.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Promotion de la production de bois énergie dans les systèmes agroforestiers.
- Formation améliorée au four à charbon de bois.
- Formation améliorée sur les cuisinières.
- Présentation et promotion des métiers de l'installation, de la maintenance et de la réparation d'équipements solaires (Kits d'éclairage, de pompage et de cuisson solaires).

Composante 3

Amélioration des capacités d'analyse et de mise en œuvre des actions de restauration des écosystèmes des services techniques locaux.

Résultat 3 : Les capacités sont encouragées et soutenues pour l'évaluation, la planification, la priorisation et le suivi des écosystèmes et des ressources naturelles, ainsi que des impacts et des avantages des écosystèmes et des actions de restauration, en renforçant les capacités des services techniques locaux.

Le projet renforcera les capacités des services techniques locaux en matière de gouvernance durable des ressources naturelles au niveau communautaire, d'éducation environnementale et de soutien à la collecte, au suivi et à l'analyse des données. Des campagnes de sensibilisation seront menées pour promouvoir le changement de comportement en matière d'utilisation et de restauration des terres et des écosystèmes, ciblant les groupes communautaires des zones d'intervention, notamment les jeunes, les femmes au niveau locale.

La réussite de ce résultat souligne l'importance de renforcer les capacités locales pour évaluer, planifier, prioriser et suivre efficacement les activités de restauration des écosystèmes. En proposant des formations et un soutien technique aux acteurs locaux, le projet vise à améliorer leur capacité à gérer et à surveiller les écosystèmes et les ressources naturelles, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace et durable des actions de restauration.

Une approche sensible au genre dans le cadre de ce résultat implique que les femmes, les organisations de femmes et les experts en genre soient associés aux processus décisionnels et au renforcement des capacités et à la formation en matière de restauration durable des écosystèmes. Cela signifie également que les femmes et les entreprises dirigées par des femmes sont activement ciblées dans les programmes pilotes, les opportunités de financement et d'investissement et les activités de renforcement des capacités. Les femmes seront des protagonistes à part entière dans les processus décisionnels et bénéficieront d'un accès égal aux opportunités de renforcement des capacités et de formation en matière de restauration durable des écosystèmes.

Indicateurs :

- Au moins 5 dirigeants locaux clés dans chaque commune sont formés à la gestion du cycle de projet et à la résolution des conflits.
- Au moins 75 % des bénéficiaires du projet montrent une adoption accrue de techniques durables telles que les cultures de couverture, l'agriculture à travail réduit du sol et/ou la lutte intégrée contre les ravageurs.

Objectifs sensibles au genre (extraits du Plan d'action pour l'égalité des sexes – Annexe 10) :

- 50% des dirigeants formés à la gestion du cycle de projet et à la résolution des conflits sont des femmes.
- 50 % ou plus des bénéficiaires du projet sont des femmes.

Produit 3.1 : Une formation « d'apprentissage par la pratique » est dispensée aux entités responsables de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte dans la gestion du cycle de projet de restauration dans les zones à haut risque, en renforçant les capacités locales pour planifier, mettre en œuvre et surveiller efficacement les activités de restauration des écosystèmes, en garantissant l'égalité d'accès des femmes aux opportunités de formation.

Les bénéficiaires du développement des capacités et des compétences dans le cadre du projet, y compris les femmes, bénéficieront de formations dispensées tout au long de la mise en œuvre du projet selon différents modes. Il s'agira principalement de formations pratiques, selon l'approche « apprentissage par la pratique ». Un ou plusieurs prestataires de services seront chargés de dispenser les formations requises aux groupes de communes. Les bénéficiaires proviendront des entités mettant en œuvre la Grande Muraille Verte, en se concentrant sur la gestion du cycle de projet dans les zones à haut risque. Cela renforcera les capacités locales à planifier, mettre en œuvre et suivre les activités de restauration des

écosystèmes. Les activités comprennent le soutien et la formation des lauréats du concours de leadership FLoRE, la nomination de responsables à des postes de suivi et d'évaluation, et la mise en place d'un système de suivi de projet.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Accompagnement et formation des lauréats du volet leadership du concours FLoRE.
- Placement professionnel des managers du projet sur les activités de S&E.
- La mise en place d'un système de suivi pour suivre l'avancement du projet.

Produit 3.2 : Les acteurs locaux, y compris les femmes, adoptent un changement de comportement en faveur de la conservation des écosystèmes et s'engagent à participer aux efforts de restauration, contribuant ainsi à la durabilité et à la résilience à long terme des paysages, en adoptant des approches fondées sur la science, inclusives et sensibles au genre.

Des pratiques de restauration des écosystèmes ont été développées, impliquant une modification progressive de l'utilisation des terres en faveur de la conservation, y compris la restauration des écosystèmes. Le projet favorisera un changement de comportement des acteurs locaux en faveur de la conservation des écosystèmes, en encourageant une participation active aux efforts de restauration afin d'assurer la durabilité et la résilience à long terme. Les activités prévues comprennent des campagnes de sensibilisation ciblant les jeunes, les femmes la création de brigades de protection des ressources, le lancement d'une campagne médiatique, la promotion de l'éducation environnementale par le biais de jardins conservatoires et la combinaison des efforts médiatiques avec la promotion du mécanisme FLoRE.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation favorisant le changement de comportement, en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes au niveau local.
- La création et la revitalisation des brigades de protection des ressources.
- Lancement d'une campagne média (radio, réseaux sociaux, objets promotionnels).
- La promotion de l'éducation environnementale par la mise en place de jardins conservatoires et d'outils pédagogiques.
- Combiner la couverture médiatique avec la promotion du mécanisme FLoRE.

Produit 3.3 : La capacité de gestion des conflits est intégrée dans la gestion du cycle de projet pour la restauration des écosystèmes, en abordant les tensions et les conflits potentiels découlant des intérêts concurrents en matière d'utilisation des terres et en favorisant la coexistence pacifique entre les parties prenantes.

Dans le contexte actuel du Mali, l'intégration des capacités de gestion des conflits au cycle de projet de restauration des écosystèmes est nécessaire. Elle garantit que le projet aborde les tensions potentielles liées aux conflits d'usage des terres et favorise une coexistence pacifique entre les parties prenantes. Un ou plusieurs prestataires de services seront engagés pour dispenser la formation requise aux groupes de communes. Ce produit garantira l'intégration de méthodologies de résolution des conflits tenant compte des questions de genre dans les résultats et activités de formation.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Formation sur l'intégration de la gestion des conflits dans la gestion de projet.
- Suivi de l'intégration des aspects de gestion des conflits.
- Diffusion d'études de cas de bonnes pratiques.

Composante 4

Mettre à l'échelle les leçons apprises avec des cadres régionaux/mondiaux pour attirer davantage de ressources pour la restauration des écosystèmes.

Résultat 4 : Un mécanisme est mis en place pour mettre à l'échelle les enseignements tirés et s'engager dans des cadres régionaux/mondiaux, ce qui, à son tour, permet aux entités responsables de la mise en œuvre de la GMV d'attirer des ressources supplémentaires.

Le projet jouera un rôle central dans l'accélération des efforts de restauration au Mali. La gouvernance environnementale locale sera renforcée le long de la GMV en fournissant aux communautés, aux autorités locales et aux services techniques les outils nécessaires à l'exercice efficace des compétences et des ressources transférées par l'État, en l'occurrence la gestion des terres, des forêts et de la faune. À cet égard, le projet produira non seulement des résultats en termes d'écosystèmes restaurés et d'amélioration de la gouvernance des terres et de l'eau, mais contribuera également à de multiples bénéfices environnementaux mondiaux et à la réalisation des objectifs de restauration. Il vise également à avoir un effet catalyseur et à débloquer des ressources supplémentaires pour la restauration des écosystèmes, la protection de la biodiversité et une économie verte au Mali et au Sahel.

La réussite de ce résultat sera axée sur la création d'un mécanisme de partage des enseignements tirés des activités de restauration des écosystèmes et sur la collaboration avec les cadres régionaux et mondiaux afin de mobiliser des ressources et un appui supplémentaire. En intensifiant les approches efficaces et en facilitant la collaboration avec des partenaires externes, le projet vise à maximiser l'impact des efforts de restauration des écosystèmes le long de la Grande Muraille Verte au Mali et à mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir les initiatives de restauration en cours et futures.

Une approche sensible au genre dans le cadre de ce résultat signifie que tous les produits et activités de gestion des connaissances (GC) reflètent les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'une perspective de genre. Les experts en genre recrutés par le projet veilleront à ce que le contenu soit examiné en fonction des messages relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et, dans la mesure du possible, à ce qu'il soit également inclusif en matière de genre (en tenant compte de la diversité des genres, par exemple).

Indicateurs :

- Les échanges avec les plateformes régionales/globales se traduisent par des téléchargements d'au moins 5 bonnes pratiques/commune chaque année.
- Les meilleures pratiques de 75 % des agriculteurs bénéficiaires sont reproduites avec leurs pairs.

Objectifs sensibles au genre (extraits du Plan d'action pour l'égalité des sexes – Annexe 10) :

- 50 % des participants au projet dans les plateformes régionales/mondiales sont des femmes.
- 100 % des meilleures pratiques sont examinées par des experts en genre afin de vérifier leur sensibilité au genre.

Produit 4.1 : Les bénéficiaires, y compris les femmes, reproduisent leurs modèles de restauration avec leurs pairs, diffusant des approches et des pratiques réussies dans les communautés et les paysages.

Les travaux menés dans le cadre de ce produit permettront aux bénéficiaires, dont les femmes, de reproduire leurs modèles de restauration réussis avec leurs pairs, en diffusant des pratiques efficaces au sein des communautés et des paysages. Les activités comprennent la centralisation et la capitalisation des meilleures pratiques, l'élaboration et le partage d'un catalogue de bonnes pratiques, et la fourniture d'un soutien technique pour la mise à l'échelle de microprojets réussis auprès de leurs pairs.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Centralisation et capitalisation des meilleures pratiques.

- L'élaboration et la diffusion d'un catalogue de bonnes pratiques.
- Accompagnement technique pour le déploiement de micro-projets réussis auprès des pairs.

Produit 4.2 : Le suivi et l'évaluation des projets élèvent les meilleures pratiques des bénéficiaires et de leurs pairs aux cadres et plateformes régionaux et mondiaux, facilitant l'échange de connaissances, l'assistance technique et le dialogue multipartite pour éclairer des initiatives plus larges de restauration des écosystèmes avec la pleine participation des femmes et un contenu examiné pour la sensibilité au genre.

Grâce à ce produit, le projet visera à diffuser les meilleures pratiques des bénéficiaires et de leurs pairs sur les plateformes régionales et mondiales, en améliorant l'échange de connaissances, l'assistance technique et le dialogue multipartite. Les activités prévues comprennent la création d'une base de données GMV reliée aux systèmes nationaux et internationaux, ainsi que le développement d'outils et de mécanismes de collecte de données pour cette base.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- La création d'une base de données GMV reliée aux systèmes nationaux (SIFOR, SNGIE, etc.) et internationaux (GMV Data Task Force).
- Le développement d'outils informatiques et de mécanismes de collecte de données pour la base de données GMV.

Produit 4.3 : De nouvelles propositions de financement tenant compte des questions de genre sont soumises pour de nouveaux financements, garantissant ainsi le soutien continu et l'intensification des activités de restauration des écosystèmes au Mali le long de la Grande Muraille Verte.

De nouvelles séries de propositions de financement seront soumises par les bénéficiaires, y compris les femmes, de manière cyclique et planifiée, en vue d'améliorer constamment les processus et les approches. Les travaux menés dans le cadre de ce produit se concentrent sur le lancement de nouvelles séries de propositions de financement afin d'assurer un soutien continu et l'intensification des activités de restauration des écosystèmes le long de la Grande Muraille Verte au Mali. Les bénéficiaires, y compris les femmes, soumettront des propositions de manière cyclique et planifiée, en respectant les règles d'accès aux fonds. L'équipe projet améliorera continuellement les processus et les approches de traitement de ces propositions et transmettra au partenaire de mise en œuvre un héritage sur la manière de mettre en œuvre un système de subventions dynamique, inclusif et durable. Les activités comprennent également l'adaptation de microprojets performants à de nouvelles propositions de financement afin de garantir un soutien financier continu.

Les activités suivantes sont prévues pour ce produit :

- Nouveaux cycles de financement
- Adaptation des meilleures pratiques de microprojets dans de nouvelles propositions de financement.

Composante 5

Suivi et évaluation efficace des projets.

Résultat 5 : Réalisation rapide et réussie des résultats du projet

Conformément aux exigences du PNUD et du FEM , le projet mettra en œuvre un système de suivi et d'évaluation robuste afin de garantir et de mesurer la mise en œuvre appropriée du projet et, quand et où cela est nécessaire, d'effectuer des ajustements de mise en œuvre.

Conformément au Plan d'action sur le genre pour ce projet (PRODOC Annexe 10), l'équipe du projet veillera à ce que la perspective des femmes et les questions de genre soient pleinement prises en compte dans tous les contenus pertinents

produits par le projet, y compris, mais sans s'y limiter, les PIR, les évaluations de projet (MTR et TE), les rapports techniques et les enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques de base (CAP).

Indicateurs :

- Rapports trimestriels de suivi de la mise en œuvre du projet.
- Rapports d'évaluation externe à mi-parcours.

Objectifs sensibles au genre (extraits du Plan d'action pour l'égalité des sexes – Annexe 10) :

- Au moins une formation annuelle sur la sensibilité au genre des parties prenantes du projet dans chaque commune participante et une au niveau national.
- 100 % du contenu pertinent du projet est examiné pour vérifier sa sensibilité au genre et produire des données pertinentes en matière de genre.

Produit 5.1 : Une structure de suivi pour la mise en œuvre du projet est en place.

Se référer au PRODOC pertinent du PNUD et aux annexes pertinentes relatives au système de suivi et d'évaluation et à son budget. La section VII du PRODOC « Plan de suivi et d'évaluation (S&E) » est la plus importante et comprend des descriptions détaillées des activités de S&E.

Lors de la mise en œuvre du projet, le PNUD veillera à ce que les PIR, l'EMT et l'EM incluent un examen et un rapport sur le plan d'action pour le genre et les dimensions de genre pertinentes du projet.

En résumé, les principales activités de S&E prévues sont les suivantes :

- Mener des activités de suivi, y compris la préparation de rapports, parmi lesquels le PIR, qui comprendra une section sur le genre.
- Produire des rapports trimestriels de mise en œuvre du projet, qui devront tenir compte des questions de genre.
- Appui à l'évaluation à mi-parcours.
- Soutien à l'évaluation finale – les deux activités suivront les directives du PNUD et du FEM et exploreront pleinement le niveau de réactivité du projet en matière de genre.

Partenariats

Le Fonds pour la Restauration Locale des Écosystèmes (FLoRE) .

Fonds Local de Restauration des Ecosystèmes – FLoRE)

Introduction. Le Fonds pour la restauration locale des écosystèmes est subdivisé en trois guichets selon une modalité compétitive.

- ✓ **Guichet 1 : Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) en faveur des communautés** basé sur la soumission de propositions de microprojets. Des modèles simples seront utilisés et une assistance technique sera fournie pour l'élaboration des propositions.
- ✓ **Guichet 2 : Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) en faveur du secteur privé,** pour les entreprises qui adoptent des modèles commerciaux axés sur la restauration et la réduction de la pauvreté.
- ✓ **Guichet 3 : Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) pour les Communes et le Leadership en faveur des écosystèmes.** Ce guichet (composé de deux sous-guichets) est mené en parallèle avec les autres volets et bénéficie également d'un financement dédié, qui dépendra en partie d'un cofinancement.
 a. **Sous-guichet Projets communaux.** Il s'agit de projets à l'échelle du paysage. La réhabilitation d'un barrage ou le reboisement d'un corridor écologique sont des exemples de projets potentiels.

b. **Sous-guichet Leadership en faveur des écosystèmes** . Ce volet vise à reconnaître l'excellence et à renforcer les capacités de leadership en faveur de la restauration des écosystèmes. Il suit un système de récompenses différent (décrit ci-dessous).

- ✓ **Le secteur privé** propose des projets axés sur la restauration en collaboration avec les communautés (dispositifs de type « sous-traitance »). Les propositions qui visent des pratiques commerciales plus durables et un impact positif sur les revenus des communautés recevront une note plus élevée.

- ✓ **Les communes** elles-mêmes peuvent également proposer des projets chaque année. Ces derniers impliquant probablement des investissements de grande envergure (par exemple, des activités de reboisement à grande échelle ou la réhabilitation de barrages), l'attribution dépendra en partie de la capacité du projet à attirer des cofinancements.

- ✓ **D'autres projets,** issus de différentes sources de financement, sont également éligibles, dans chaque volet, pour proposer des microprojets et des projets communautaires. Les conditions de participation sont le cofinancement et les synergies avec les initiatives déployées par ce projet.

Afin de maintenir un niveau élevé d'intérêt et d'engagement des lauréats précédents du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE), cette période de deux semaines est également utilisée pour mettre en avant et récompenser les meilleures pratiques de ces lauréats. De petits prix peuvent être décernés. Pour les (micro) projets plus complexes, le soutien financier peut être échelonné d'une année sur l'autre. Une mise en œuvre réussie au cours de l'année écoulée permettra ensuite de débloquer des soutiens ultérieurs. Cela dépendra de la nature/du type de proposition et sera déterminé lors de l'évaluation de celle-ci.

Le lancement annuel des épreuves du concours coïncide avec la « Quinzaine de l'Environnement », un événement environnemental de deux semaines [47]organisé par le ministère malien de l'Environnement, commençant le 5 juin, Journée mondiale de l'environnement, et se terminant le 17 juin, Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse.

Manuel de procédures du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE). Un manuel de procédures sera élaboré dès le lancement du projet, conformément aux directives du PNUD relatives aux subventions de faible valeur [48]. Il comprendra également des modèles rédigés en langage clair et sous forme de questions-réponses, à l'intention des candidats potentiels. Un faible niveau d'alphabétisation et/ou de calcul ne doit pas freiner l'épanouissement des bonnes idées. L'UGP est chargée d'assurer un soutien adéquat.

Guichet 1 : Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) en faveur des communautés. Le projet vise à mobiliser les communautés locales en sollicitant des propositions de microprojets axés sur la restauration des écosystèmes et des activités économiquement durables. Ces microprojets, d'une durée de 1 à 5 ans, soutiendront des objectifs plus larges de résilience environnementale et économique. La contribution initiale du budget du projet s'élèvera à 337 $ par microprojet. Les communautés devront proposer une contribution de contrepartie entièrement en nature. À mesure que des cofinancements provenant d'autres projets financés par des donateurs ou des gouvernements seront mis en place, les microprojets pourront prendre de l'ampleur, mais les contributions de contrepartie des communautés ne devront pas nécessairement égaler le financement supplémentaire.

Soumission et évaluation des propositions :

- Les communautés sont encouragées à soumettre des propositions en utilisant un modèle standardisé fourni par le projet.
- Un comité d'évaluation, composé de représentants de l'Agence Nationale pour la Grande Muraille Verte et de représentants locaux du projet, évaluera les candidatures et sélectionnera les premiers lauréats.

[47] Malijet - Quinzaine de l'environnement 2022 : Bougouni accueille les festivités .

[48] Guide opérationnel des subventions de conception PPM, https://popp.undp.org/document/low-value-grants-undp-operational-guide

- Les candidats retenus recevront des subventions pour la mise en œuvre de leurs propositions et un soutien technique continu de la part de l'équipe projet. Ces subventions seront généralement adaptées aux microprojets et contribueront à leur réalisation. Elles peuvent varier et aller de l'aide à l'achat d'équipement à des formations spécifiques, en passant par des visites d'échange d'autres projets réussis.

Admissibilité des participants :

- Les participants éligibles comprennent les groupes agricoles, les groupes d'éleveurs, les pêcheurs, les groupes de femmes, les groupes de jeunes et d'autres projets désireux de collaborer en partageant le financement et l'expertise.
- Chaque tour du concours sollicite des propositions de chaque groupe dans chaque commune de chaque région.

Types de projets et critères d'évaluation :

- Les projets proposés devraient idéalement avoir une portée large, ciblant la restauration du paysage pour améliorer la rentabilité et la durabilité des activités économiques locales.
- Les considérations pourraient inclure l'agroforesterie, le contrôle de l'érosion, l'énergie propre, le pâturage durable et l'agriculture durable.
- Les projets seront évalués en fonction de leur potentiel d'avantages multiples, de synergies avec d'autres initiatives, d'impact sur de vastes zones (de préférence plus de 20 hectares [49]), de potentiel de mise à l'échelle future et de contributions à la paix et à la gestion des conflits.

Mise en œuvre et suivi :

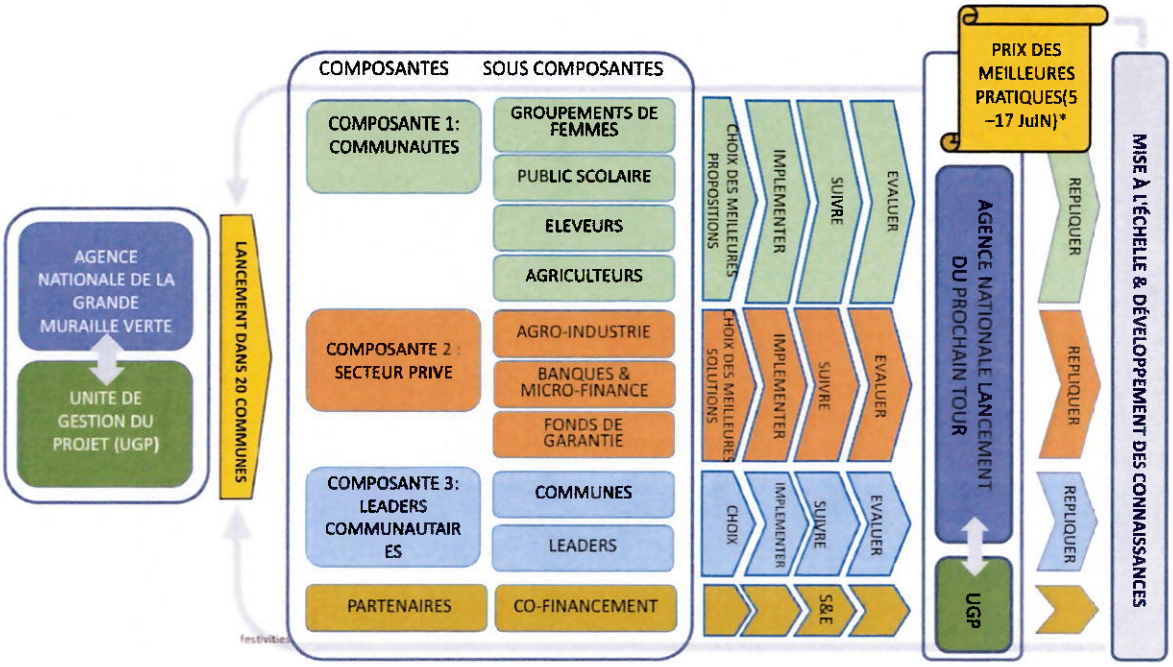
- Les lauréats recevront un soutien dans la mise en œuvre de leurs projets, notamment des conseils techniques et éventuellement un soutien matériel.
- Le suivi des progrès est un aspect obligatoire de la participation, utilisant les données collectées pour affiner les stratégies du projet à la fois localement et dans d'autres régions impliquées dans l'initiative de la Grande Muraille Verte.

Réplication et mise à l'échelle :

- En cas de succès, les projets démontrant des résultats positifs au cours de la deuxième ou de la troisième année pourront être sélectionnés pour être reproduits.
- Les membres de la communauté intéressés à reproduire un projet gagnant peuvent soumettre des propositions simplifiées, en adhérant aux modalités et aux responsabilités du projet convenues.
- L'attribution des subventions pour ces cycles ultérieurs dépend de l'obtention d'un cofinancement.
- L'UGP apportera un soutien technique, principalement sous forme de soutien à l'agriculteur. Ceci est dû aux ressources limitées en matière de suivi et d'évaluation, compte tenu de l'objectif du projet de plus de 160 000 bénéficiaires.

[49] L'hypothèse est que les microprojets sont proposés par des groupes locaux de 10 membres, chacun étant capable de restaurer au moins 2 hectares (soit 20 ha). Pour la culture maraîchère, des parcelles plus petites de 5 hectares sont considérées comme plausibles.

Figure 4: Description du Fonds compétitif en faveur des écosystèmes



Guichet 2 : Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) en faveur du secteur privé. Pour les entreprises qui adoptent des modèles économiques axés sur la restauration et la réduction de la pauvreté, ce volet suit le même format que le volet 1 destiné aux communautés :

Soumission de proposition :

- Les entreprises soumettent des propositions en utilisant un modèle standardisé fourni par le projet.
- Le comité d'évaluation évalue les candidatures et sélectionne les premiers lauréats.
- Les candidats retenus peuvent recevoir des capitaux propres d'un montant total de 200 000 $ en guise de contribution à la mise en œuvre de leurs propositions, mais la principale contribution est un soutien technique continu de l'équipe du projet et un financement pour les petits exploitants communautaires.

Admissibilité des participants :

- Les participants éligibles comprennent les entreprises agro-industrielles, les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs de machines agricoles, les fournisseurs de financement rural, les assurances rurales (y compris l'assurance climatique), les fonds de garantie, les sociétés énergétiques (d'équipement) et les entreprises similaires qui proposent de collaborer par le biais d'accords de participation.
- Les candidats doivent démontrer que leur clientèle comprend les 163 200 bénéficiaires de Nara, Nioro, Ségou et/ou Mopti.

Types de projets et critères d'évaluation :

- Les projets proposés devraient viser la restauration du paysage afin d'améliorer la rentabilité et la durabilité des activités économiques locales [50].

[50] Banque mondiale.
Plans d'investissement privé pour la restauration des écosystèmes : Leçons tirées d'études de cas (anglais). Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale. Plans d'investissement privé pour la restauration des écosystèmes : Leçons tirées d'études de cas (worldbank.org)

- Les projets proposés doivent démontrer une implication claire et active des bénéficiaires de la communauté (par exemple dans un programme de sous-traitance)
- Les considérations pourraient inclure l'agroforesterie, le contrôle de l'érosion, l'approvisionnement en intrants respectueux de l'environnement, l'énergie propre (à usage productif et/ou domestique), la gestion durable du bétail et l'agriculture durable.
- Les projets seront évalués en fonction de leur potentiel d'avantages multiples, de synergies avec d'autres initiatives, de leur impact sur de vastes zones (de préférence plus de 100 hectares), de leur potentiel de mise à l'échelle future et de leurs contributions à la paix et à la gestion des conflits.
- Les critères d'exclusion des propositions du secteur privé incluent les propositions dans lesquelles le produit de base de l'entreprise « évince » les autres activités de subsistance des agriculteurs. Par exemple, un agriculteur se sent obligé de remplacer les terres destinées aux cultures vivrières par des cultures de coton, menaçant ainsi les moyens de subsistance de sa famille et réduisant sa résilience.

Mise en œuvre et suivi :

- Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets, notamment d'un accompagnement technique et, éventuellement, d'un soutien matériel (facilitateur). L'accent est mis sur la facilitation de la transition vers des modes de fonctionnement plus durables.
- Le suivi des progrès est un aspect obligatoire de la participation, utilisant les données collectées pour affiner les stratégies du projet à la fois localement et dans d'autres régions impliquées dans l'initiative de la Grande Muraille Verte.

Réplication et mise à l'échelle :

- En cas de succès, les initiatives démontrant des résultats positifs au cours de la deuxième ou de la troisième année pourront être sélectionnées pour être étendues (en supposant que la phase initiale soit une phase pilote).
- Le soutien de l'UGP peut prendre la forme d'actions de sensibilisation de la communauté et de formations.

Guichet 3 : Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) pour les Communes et le Leadership en faveur des écosystèmes. Ce guichet, qui comporte deux sous-volets (projets communautaires et leadership), est mené en parallèle avec les autres volets et bénéficie également d'un guichet de financement dédié, lequel, compte tenu des enveloppes budgétaires plus importantes requises, dépendra d'un cofinancement. Un exemple de projet potentiel serait la réhabilitation d'un barrage ou le reboisement d'un corridor écologique.

1) **Sous-guichet des Projets communaux:** Les communes devront soumettre elles-mêmes leurs propositions. Celles-ci devront être d'un niveau comparable à celui des propositions d'ingénierie de préfaisabilité et comprendre une proposition technique et financière de haut niveau. Celle-ci comprend :

Description technique :

- **Diagnostic écosystémique** : Définir clairement l'écosystème dégradé ciblé (forêt, zone humide, etc.) et diagnostiquer les causes profondes de sa dégradation (surpâturage, déforestation, etc.).
- **Stratégie de restauration :** Décrivez une stratégie de restauration proposée qui s'attaque aux causes identifiées. Cela pourrait inclure la plantation d'arbres indigènes, l'élimination d'espèces envahissantes ou l'amélioration de la gestion de l'eau.
- **Participation communautaire :** Démontrer comment les communautés locales participeront à la planification, à la mise en œuvre et à la maintenance du projet de restauration. Cela renforce l'appropriation et garantit le succès à long terme.
- **Suivi et évaluation :** Inclure un plan de suivi de l'avancement du projet et d'évaluation de son efficacité au fil du temps. Ces données seront cruciales pour garantir un financement futur.
- **Durabilité :** Soulignez la durabilité écologique et financière du projet. Envisagez d'intégrer des activités génératrices de revenus pour les communautés aux efforts de restauration.

Aspects financiers :

- **Estimation des coûts :** Fournissez une ventilation réaliste des coûts du projet, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, l'équipement et la maintenance courante. Tenez compte des tarifs du marché local pour la main-d'œuvre et les matériaux.
- **Sources de financement :** Identifier les sources potentielles de cofinancement. Il peut s'agir de subventions gouvernementales, d'ONG, d'organisations philanthropiques ou de marchés de compensation carbone.
- **Contribution propre :** Indiquez les contributions techniques et financières de la commune. Les contributions financières peuvent inclure des cofinancements.
- **Plan de gestion financière :** Élaborer un plan de gestion financière transparente et responsable du projet. Ce plan comprend les procédures de budgétisation, de comptabilité et de reporting.
- **Analyse coûts-avantages :** Démontrer les avantages économiques, sociaux et environnementaux que le projet apportera à la communauté. Quantifier ces avantages autant que possible (p. ex., augmentation du rendement des cultures, amélioration de la qualité de l'eau).

Considérations supplémentaires :

- **Régime foncier :** Étudier et résoudre les problèmes fonciers dans la zone ciblée. Assurez-vous d'avoir les autorisations nécessaires auprès des communautés et des autorités locales.
- **Renforcement des capacités :** Envisager d'intégrer des initiatives de renforcement des capacités à votre proposition. Cela pourrait inclure la formation des populations locales aux techniques de restauration, à la gestion de projet et aux compétences commerciales pour générer des revenus durables.
- **Résilience climatique :** Tenir compte des défis croissants liés au changement climatique au Mali. Choisir des approches de restauration favorisant la tolérance à la sécheresse, le contrôle de l'érosion et la résilience globale des écosystèmes.

2) **Sous-guichet « Leadership en faveur des écosystèmes » :** Ce guichet est ouvert aux collectivités locales et récompense celles qui excellent dans leurs efforts de restauration des écosystèmes. Plutôt que de leur demander de soumettre des propositions, une équipe dédiée évalue chaque année leurs plans de développement territorial. Elle évalue l'efficacité de l'intégration de la restauration des écosystèmes dans ces plans et la mise en œuvre de ces efforts sur le terrain, en tenant compte de facteurs tels que l'allocation des fonds et l'innovation. À l'issue de cette évaluation, le responsable de la commune ou du district concerné reçoit un prix récompensant les meilleures pratiques en matière de restauration des écosystèmes. Ce prix, sous forme de fonds, peut être utilisé pour promouvoir la restauration des écosystèmes ou à toute autre fin souhaitée par le lauréat.

Mettre l'accent sur le renforcement des compétences de base :

- **Formation à la gestion du cycle de projet :** Proposer des formations couvrant toutes les étapes du cycle de projet (identification, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation). Cela permet aux dirigeants d'acquérir les compétences nécessaires pour gérer efficacement les initiatives de restauration.
- **Techniques de suivi et d'évaluation :** Mettre l'accent sur le renforcement des compétences en matière de collecte, d'analyse et de reporting de données pour le suivi des progrès de la restauration des écosystèmes. Les outils et techniques de suivi écologique doivent être adaptés au contexte local.
- **Compétences en leadership et en communication :** Inclure une formation en communication, en résolution de conflits et en engagement des parties prenantes. Ces compétences sont essentielles pour un leadership efficace et une collaboration avec les communautés.

Aborder le contexte local :

- **Changement climatique et résilience :** intégrer, si nécessaire, une formation sur les techniques et stratégies de restauration intelligentes face au climat pour renforcer la résilience des écosystèmes.
- **Engagement communautaire :** Souligner l'importance des approches participatives et demandez du soutien pour développer des compétences en matière de mobilisation communautaire et de résolution de conflits.
- **Intégration des connaissances traditionnelles :** Reconnaître la valeur des connaissances écologiques traditionnelles et la manière dont elles peuvent être intégrées aux approches scientifiques.

Fonds local pour la restauration des écosystèmes (FLoRE) Fréquence :

- Le FLoRE se tiendra chaque année, garantissant un engagement continu et des opportunités de nouvelles propositions, avec une approche structurée pour étendre les pratiques réussies dans les régions concernées.
- La durée des projets est limitée à 5 ans. Cela signifie que la durée de vie des microprojets, en termes de soutien continu en matière d'accompagnement et de mentorat du projet FEM, doit diminuer avec le temps. La première année, les microprojets peuvent durer 4 ans. La deuxième année, ils ne peuvent durer que 3 ans. Par exemple, il ne sera pas possible de soumettre une proposition d'agroforesterie de cinq ans la dernière année du projet FEM.

Conclusion : Les trois guichets apportent une réponse stratégique à la théorie du changement en ciblant les communautés, le secteur privé et les communes/autorités locales. Le FLoRE répond aux **résultats 2 et 3** du projet. Cependant, il ne répond pas aux besoins stratégiques des deux autres résultats du projet (1 et 4).

Les résultats 1 (politique) et 4 (mise à l'échelle des enseignements tirés) sont traités dans le cadre institutionnel du projet (décrit dans la section suivante), qui comprend l'Agence nationale pour le réseau de la GMV et le groupe de travail sur la neutralité en matière de dégradation des terres. L'UGP est chargée de faciliter les activités de renforcement des capacités requises. Le résultat 4 (mise à l'échelle, etc.) est traité dans le cadre de suivi et d'évaluation du projet. Les meilleures pratiques doivent être intégrées aux cadres et outils régionaux (GMV, mais aussi, par exemple, l'AFR 100) et mondiaux (FEM, UN Biodiversity Lab, EarthMap, Conservation International). L'UGP est chargée d'aider l'Agence nationale à intégrer les meilleures pratiques dans la base de données de la GMV. L'UGP est également chargée d'intégrer les enseignements tirés dans les propositions de financements nouveaux et supplémentaires.

Coordination avec les initiatives et projets en cours, y compris le potentiel de cofinancement ou de programmation conjointe.

Le tableau ci-dessous résume les différents projets de restauration des écosystèmes menés par différents bailleurs de fonds au Mali. Les trois premiers projets, surlignés en vert, ont bénéficié d'un cofinancement confirmé.

Les autres sont membres du groupe de travail du Réseau sur la dégradation des terres ou sont jugés utiles pour entretenir des relations et échanger sur les meilleures pratiques. Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire dans le pays.

Tableau 2 : Initiatives de base : résumé des projets de restauration au Mali

Donneur	*Nom du projet*	*Laps de temps*	*Budget (USD)*	*Description*
Banque mondiale	Restauration des paysages dégradés et accès aux opportunités de revenus dans les zones rurales (accessible ici)	En cours	248 000 000	Réhabiliter les terres dégradées et promouvoir une gestion durable des terres. Ségou, Mopti, Tombouctou, Sikasso, etc.
FEM/PNUD	SGP-Mali (accessible ici)	En cours	1 000 000	Soutien de la microfinance aux OSC en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement

Donneur	*Nom du projet*	*Laps de temps*	*Budget (USD)*	*Description*
Gouvernement du Mali	Programme d'électrification rurale de l'AER-Mali (accessible ici)	En cours	38 100 000	Systèmes photovoltaïques et micro-réseaux
Banque mondiale	Projet de résilience et de restauration des paysages au Mali (accessible ici)	En cours	32 000 000	Se concentre sur la réhabilitation rurale et le développement durable. Tombouctou, Gao et Mopti, etc.
PNUD	Sécurité climatique et gestion durable des ressources naturelles dans les régions centrales du Mali pour la consolidation de la paix (accessible ici)	En cours	74 109 840	S'attaque aux défis interdépendants de la dégradation des terres et du changement climatique au Mali, qui menacent ensemble la durabilité à long terme des paysages productifs vulnérables dans les régions centrales du pays.
Union européenne	Développer la Grande Muraille Verte (accessible ici)	En cours	42 826 552	Lutte contre la désertification par la restauration de la végétation et des pratiques de gestion durable. À travers la Grande Muraille Verte
GIZ	FREXUS – Améliorer la sécurité et la résilience climatique dans un contexte fragile grâce au Nexus Eau-Énergie-Alimentation (accessible ici)	En cours	500 000	Favorise la gestion des ressources dans les zones transfrontalières afin de renforcer la stabilité. Gao, Mopti et Ménaka
Royaume des Pays-Bas	PASARC II CCC	En cours	8 416 423	Améliore la gouvernance participative et la prévention des conflits dans la gestion des ressources naturelles.
GIZ	ASNACC	En cours	Non spécifié	Vise à soutenir les stratégies d'adaptation au climat grâce à la participation communautaire et à une meilleure gestion des ressources.
Facilité des Nations Unies	Installation de stabilisation du Liptako-Gourma	En cours	8 000 000	Soutient la gestion des ressources locales et la gestion des risques climatiques.
Banque mondiale	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles et des Paysages PRGIP	En cours	3 200 000	Améliore les connaissances sur la gestion des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes.
FENU	Centre de vie adapté au climat local LoCAL	En cours	2 300 000	Intègre l'adaptation au climat dans la planification et la budgétisation des collectivités locales.

Donneur	*Nom du projet*	*Laps de temps*	*Budget (USD)*	*Description*
Fonds vert pour le climat	Programme Hydromet	En cours	8 250 000	Améliore les systèmes de diffusion d'informations climatiques au niveau communautaire.
Banque mondiale	Programme d'accès à l'énergie moderne	En cours	2 060 000	Augmente la sécurité énergétique et réduit les pressions sur les écosystèmes grâce à des solutions énergétiques modernes.
Banque mondiale	Programme de Résilience Environnementale et Valorisation des Usages du Climat PREVU.CC	En cours	535 000	Se concentre sur l'amélioration de l'accessibilité à l'eau grâce à l'aménagement d'étangs.

Pour le cofinancement mobilisé, se référer à :
Tableau 1: Cofinancement du projet

Résumé du cofinancement

Tableau 1: Cofinancement du projet

Source de cofinancement	**Type de cofinancement**	**Montant du cofinancement**	**Inclus dans les résultats du projet ?**	**Si oui, énumérez les résultats pertinents**
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du l Développement durable	Subventions, investissements mobilisés	149 136 069	*Oui*	*C1 – C5*
Ministère de l'Énergie et de l'Eau [*]	Subventions, investissements mobilisés	36 706 745	*Oui*	*C1 – C5*
PNUD	Subventions, investissements mobilisés	400 000	*Oui*	*PMC*
TOTAL		**186 242 814**		

Notes sur les investissements mobilisés

1. Le projet PRTD de la Banque mondiale soutient les efforts de restauration de la GMV par le renforcement des capacités institutionnelles, la planification du développement local, la gestion des conflits et le soutien aux moyens de subsistance en milieu rural. La Banque mondiale s'engage à collaborer et à créer des synergies avec le projet.
2. Le projet AER-Mali (Agence des énergies renouvelables) soutient les districts en les dotant de systèmes photovoltaïques et de mini-réseaux. Des synergies avec le projet ont été engagées. Le volet photovoltaïque est limité à Ségou (à l'exception des autres régions non couvertes par le projet).
3. Le cofinancement du PNUD contribue à 100 % aux coûts de gestion du projet (voir le TBWP)

Tableau 3 : Récapitulatif des fonds et cofinancements du FEM par composante

Composantes du projet	*Financement de projets du FEM*	*Cofinancement*
COMPOSANTE 1 : Création et renforcement des conditions propices à une restauration accrue des écosystèmes	972 039	19 386 458
COMPOSANTE 2 : Promotion des innovations en matière de restauration des écosystèmes.	2 861 966	90 671 357
COMPOSANTE 3 : Amélioration des capacités d'analyse et de mise en œuvre des actions de restauration des écosystèmes des services techniques locaux.	1 245 140	42 144 474
COMPOSANTE 4 : Mettre à l'échelle les leçons apprises avec des cadres régionaux/mondiaux pour attirer davantage de ressources pour la restauration des écosystèmes.	1 506 149	19 481 085
COMPOSANTE 5 : Suivi et évaluation	214 183	5 309 782
Total	*6 799 477*	*176 993 156*
Coût de gestion de projet (PMC)	339 973	9 249 658
Coût total du projet	**7 139 450**	**186 242 814**

Autres sujets concernant « Résultats et partenariats »

Tableau 4 : Thème pertinent, explication et références croisées

Sujets pertinents pour cette section	*Bref contenu descriptif et références croisées*
Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les livrables du projet et divulgation d'informations	Afin de reconnaître le FEM comme il se doit pour son financement, le logo du FEM apparaîtra, aux côtés de celui du PNUD, sur tous les supports promotionnels, les autres supports écrits tels que les publications du projet et le matériel informatique du projet. Toute citation dans les publications relatives aux projets financés par le FEM mentionnera également le FEM comme il se doit. Les informations seront divulguées conformément aux politiques applicables, notamment la politique de divulgation du PNUD [51]et la politique du FEM sur la participation du public [52]. Concernant la divulgation d'informations, se référer au Mécanisme d'engagement des parties prenantes – SESP.
Ressources nécessaires pour atteindre le résultat attendu	Reportez-vous à la page de couverture pour un aperçu. Se référer à la section X (Budget total et plan de travail) pour un aperçu des ressources gérées par le PNUD via la modalité NIM. Se référer à la section précédente : Résumé du cofinancement et aux lettres de cofinancement. Consultez également les descriptions de : • Le Fonds pour la Restauration Locale des Écosystèmes (FLoRE) .

[51] Voir http://www undp org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

[52] Voir https://www thegef org/gef/policies_guidelines

Sujets pertinents pour cette section	*Bref contenu descriptif et références croisées*
	Le financement de base du projet est répertorié dans : Tableau 2. Initiatives de base : résumé des projets de restauration au Mali.
Risques et hypothèses	Reportez-vous à la Théorie du changement (TC)pour connaître les quatre hypothèses clés de la TC. Consultez le projet pour savoir comment les hypothèses se rapportent aux résultats du projet et au cadre des indicateurs. Consultez Annexe 6 : Registre des risques du PNUD pour une référence complète sur les risques du projet. Pour les risques sociaux et environnementaux du projet, se référer à Annexe 5 : Procédure d'examen social et environnemental (SESP) du PNUD
Engagement des parties prenantes	Dans la section justification du projet, reportez-vous aux Points d'entrée pour impliquer les principales parties prenantes et tirer des leçons . Se référer au contenu récapitulatif dans la section : Approche auprès des parties prenantes, des femmes, des communautés et des entités du secteur privé incluse. Pour le contenu complet, reportez-vous à Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes. Concernant spécifiquement les acteurs du secteur privé, se référer à Approche spécifique de l'engagement du secteur privé.
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	Se référer au contenu récapitulatif de la section : Approche auprès des parties prenantes, des femmes, des communautés et des entités du secteur privé incluse> Égalité des sexes et autonomisation des femmes : une approche réactive. La description du résultat 1 explique brièvement l'approche sensible au genre du projet. Dans les autres résultats du projet, la pertinence des indicateurs de genre est mentionnée à côté d'autres indicateurs clés. Pour le contenu complet, reportez-vous à Annexe 10 : Analyse de genre et plan d'action de genre.
Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSS/CTr)	Les possibilités les plus immédiates de CSS/TrC pour ce projet seront concrétisées par le PI mondial sur la restauration des écosystèmes. Voir les activités pertinentes du volet 5.
Connaissance	Composante 4 *Le projet « Mettre à l'échelle les enseignements tirés de l'expérience grâce à des cadres régionaux et mondiaux pour attirer des ressources supplémentaires pour la restauration des écosystèmes »* est axé sur la gestion des connaissances. Voir les descriptions pertinentes.
Innovation, durabilité et potentiel de développement à grande échelle	La composante 2 (*Promotion des innovations en matière de restauration des écosystèmes*) met fortement l'accent sur l'innovation, même si l'innovation, plus largement, se retrouve également dans d'autres aspects et composantes de la stratégie du projet. Parmi les innovations clés, citons le Fonds local pour la restauration des écosystèmes (FLoRE), qui permet aux bénéficiaires, y compris les femmes, de proposer et de mener des microprojets avec le soutien du gouvernement, et l'intégration de la résolution des conflits par le renforcement des capacités. L'utilisation d'un modèle d'apprentissage par la pratique renforce l'appropriation, l'inclusion et l'adaptabilité locales.

Sujets pertinents pour cette section	*Bref contenu descriptif et références croisées*
	La durabilité du projet repose sur une théorie du changement solide, une stratégie équilibrée tirant les leçons des interventions précédentes, une base solide d'investissements dans la zone du projet, un engagement fort des parties prenantes, y compris des entités du secteur privé , et une forte prise en compte des questions de genre. Il s'appuie également sur l'appropriation nationale. Pour une brève explication, voir également la section «Situation de fin de projet (Durabilité) . En ce qui concerne la « mise à l'échelle », plusieurs considérations sont prises en compte dans la stratégie du projet, notamment dans les composantes 2 et 4.
Solutions numériques	Dans les zones rurales du Mali, la pénétration du numérique est limitée. Néanmoins, la stratégie du projet a conçu des solutions intégrant le numérique, parfaitement adaptées à la réalité des zones du projet. Voir par exemple le résultat 2.2 : L'accès aux marchés, y compris pour les femmes de manière équitable, est amélioré pour des chaînes de valeur viables telles que les produits forestiers non ligneux, l'horticulture, l'élevage et la pêche, créant ainsi des opportunités économiques pour les communautés locales engagées dans une gestion durable des terres.

V. GESTION DE PROJET

Gestion de projet / Zones de projet (sites)

Le choix des zones d'intervention a été fait suite à des discussions avec la cellule technique de l'AMGMV et a été affiné lors d'un atelier de consultation des parties prenantes [53]. Le choix final des communes a révélé des opportunités et des obstacles spécifiques à la réalisation des objectifs du projet. Les profils régionaux suivants ont été mis en évidence.

Voir également :

Tableau 1 : Description des communes concernées par le projet

Figure 7 : Carte du projet

1. Nara

Écosystème : Nara est située à la limite sud-ouest du désert du Sahara, caractérisée par un écosystème sahélien. Cette région présente une végétation clairsemée, principalement composée d'arbustes et d'acacias.

Population et moyens de subsistance : La région est principalement peuplée par les groupes ethniques Soninké et Fulani (Peul), qui comptent environ 307 777 personnes (ratio de [54]femmes non estimé) (avril 2024). Ces groupes ont une longue histoire dans la région, avec des traditions culturelles et des langues distinctes. Ces éleveurs adoptent souvent des stratégies de subsistance mixtes, combinant l'élevage et l'agriculture de subsistance. La culture du mil et du sorgho est courante au sein de ces communautés, car ces cultures sont bien adaptées aux conditions arides de la région.

[53] Atelier de consultation des parties prenantes, Ségou 17-18 avril 2024, organisé par le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement pour ce projet

[54] RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH) (instat-mali.org)

Gouvernance et sécurité : Nara est confrontée à des défis liés à la gouvernance en raison de son éloignement et de sa proximité avec des zones de conflit, ce qui a un impact sur la sécurité et la stabilité.

Projets de développement : Les initiatives de reforestation et de gestion durable des terres à Nara sont souvent menées conjointement par des agences gouvernementales, des donateurs internationaux et les communautés locales. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes internationaux tels que les Nations Unies ou la Banque mondiale soutiennent fréquemment ces efforts par des financements et une assistance technique, en travaillant aux côtés des acteurs locaux pour mettre en œuvre des projets visant à restaurer l'environnement et à promouvoir des pratiques agricoles durables. Des projets tels que le Projet de compétitivité et de diversification agricoles de la Banque mondiale vise à améliorer la productivité agricole et l'accès aux marchés.

Impact du changement climatique : Nara est de plus en plus touchée par la désertification, les précipitations moyennes se situent entre 300 et 600 mm par an et le nombre de jours de pluie est de 21 par an, et les températures moyennes varient entre 15 °C en décembre et 45 °C en avril. Ces changements aggravent la pénurie d'eau et menacent les moyens de subsistance traditionnels.

Tendances positives : Des efforts de reboisement et de gestion durable des terres sont en cours pour lutter contre la désertification et améliorer la résilience locale.

2. Nioro du Sahel

Écosystème : Cette région présente un écosystème sahélien semi-aride avec une variation importante de la végétation, plus dense que dans les zones plus septentrionales, composée de prairies et d'arbres dispersés.

Population et moyens de subsistance : L'économie repose sur l'agriculture (notamment le riz et le maïs) et l'élevage. Les principaux groupes ethniques de Nioro du Sahel sont les Soninkés, les Peuls et les Maures, qui totalisent 678 061 personnes (proportion de femmes non estimée). Les Soninkés pratiquent l'agriculture, cultivant notamment le riz et le mil, et sont également connus pour leur implication dans le commerce longue distance à travers l'Afrique de l'Ouest. Les Peuls sont principalement des éleveurs et se concentrent sur l'élevage de bovins, de caprins et de moutons. Les Maures sont souvent engagés dans le commerce et l'artisanat, et participent à l'élevage. Nombre d'entre eux dépendent des transferts de fonds des migrants comme source importante de revenus.

Gouvernance et sécurité : Nioro du Sahel est relativement stable mais n'est pas à l'abri des problèmes de sécurité qui touchent le nord du Mali, notamment les conflits sporadiques et les menaces terroristes.

Projets de développement : Des initiatives comme le projet d'adaptation au changement climatique pour l'agriculture au Mali, financé par la Banque mondiale, visent à renforcer la résilience de l'agriculture à la variabilité climatique.

Impact du changement climatique : la hausse des températures et les régimes pluviométriques imprévisibles entraînent des sécheresses fréquentes, affectant les cultures et le bétail.

Impact du changement climatique : Similaire à celui de Nara.

Tendances positives : Des investissements sont réalisés pour exploiter les ressources en eaux souterraines grâce à des forages et des puits. À l'exception des environs du Louadou où l'on trouve quelques puits temporaires, la région de Nioro au Sahel souffre d'une aridité climatique et de faibles débits d'eaux souterraines. Les activités de production agrosylvopastorale nécessitent d'importants apports en eau.

Tendances positives (bis) : Les investissements dans les systèmes d'irrigation augmentent afin de stabiliser la production agricole malgré les fluctuations climatiques. À Nioro du Sahel, les systèmes d'irrigation utilisent principalement l'eau du fleuve Sénégal et de ses affluents. De plus, des efforts sont déployés pour exploiter les ressources en eaux souterraines grâce à des forages et des puits. La proximité de la région avec ces sources d'eau constitue un atout majeur pour les activités agricoles, notamment dans le contexte du développement de l'irrigation pour contrer la variabilité des précipitations.

3. Ségou

Écosystème : Ségou est située dans une région plus fertile avec accès au fleuve Niger, abritant des écosystèmes diversifiés, notamment des plaines inondables et des terres cultivées.

Population et moyens de subsistance : L'économie de la région est diversifiée, l'agriculture, la pêche et le commerce y étant prédominants. Les principales cultures sont le riz, le coton et les légumes. On y trouve une forte présence de Bambaras (principalement des agriculteurs, pratiquant la culture du coton, du mil et du sorgho, ainsi que la pêche), de Peuls (activités pastorales, élevage de bétail et d'autres animaux, bien que certains se soient également lancés dans l'agriculture) et de Bozos (principalement des pêcheurs). La région est la plus peuplée des quatre régions du projet, avec 2 455 263 habitants (proportion de femmes non estimée).

Gouvernance et sécurité : Ségou est comparativement plus stable, bénéficiant de meilleures structures de gouvernance et d'un développement économique.

Projets de développement : Des projets comme le projet d'approvisionnement en eau urbaine de Ségou améliore les infrastructures pour une gestion durable de l'eau.

Impact du changement climatique : Bien que Ségou bénéficie d'écosystèmes fluviaux, elle est confrontée à des défis tels que la hausse des températures et des inondations occasionnelles dues à des précipitations irrégulières.

Tendances positives : On constate un développement des technologies de gestion de l'eau et des pratiques agricoles améliorées, visant à réduire la vulnérabilité aux impacts climatiques.

4. Mopti

Écosystème : Mopti est caractérisée par le Delta intérieur du Niger, qui abrite une riche biodiversité et un écosystème aquatique complexe.

Population et moyens de subsistance : Mopti est principalement peuplée de Dogons (agriculture, culture du mil, de l'oignon et autres légumes sur la falaise de Bandiagara), de Peuls (principalement des éleveurs, se concentrant sur l'élevage), de Bozos (pêche et agriculture) et de Songhaïs (pêche, agriculture, commerce et élevage le long des berges du fleuve). La population s'élève à 935 579 habitants (ratio de femmes non estimé). La région est un pôle d'activité pour l'agriculture et la pêche. Les activités économiques sont étroitement liées aux rythmes saisonniers du fleuve Niger.

Gouvernance et sécurité : Mopti a été gravement touchée par la violence intercommunautaire et l'insurrection djihadiste, ce qui a eu un impact significatif sur son paysage de gouvernance et de sécurité.

Projets de développement : Des efforts tels que le Projet intégré d'eau et d'assainissement urbains financé par la Banque mondiale répondent à des besoins critiques en matière d'infrastructures.

Impact du changement climatique : Mopti est particulièrement vulnérable aux changements du cycle hydrologique du fleuve Niger, avec des implications importantes en termes d'inondations et de sécheresses.

Tendances positives : Les programmes de gestion communautaire des ressources naturelles ont montré un certain succès dans la promotion de pratiques durables et l'amélioration de la gouvernance locale.

Rentabilité et efficacité

Le projet est rentable car il a permis de mettre en œuvre des actions de restauration des écosystèmes à l'échelle locale, en autonomisant directement les exploitants des terres, y compris les femmes, et en tenant compte de la nécessité de s'attaquer simultanément aux facteurs de détresse sociale sous-jacents, tels que les conflits et la discrimination fondée sur le genre, là où le projet met en œuvre ses activités de restauration des écosystèmes. Le programme de subventions FLoRE est essentiel pour garantir la rentabilité et l'efficacité. La collaboration avec des partenaires est un autre moyen d'atteindre ces objectifs (voir la section *«Coordination avec les initiatives et projets en cours, y compris le potentiel de cofinancement ou »*).

Le programme FLoRE vise à soutenir les initiatives communautaires de restauration des écosystèmes au Mali, notamment le long du corridor de la Grande Muraille Verte (GMV). Ce programme privilégie la rentabilité en finançant des activités de restauration locales et peu coûteuses qui favorisent une gestion durable des terres et améliorent la résilience des écosystèmes. En privilégiant l'engagement communautaire et en exploitant les savoirs locaux, FLoRE garantit des interventions à la fois pertinentes et rentables. Cette approche réduit considérablement le recours à une expertise externe

et à des technologies coûteuses, permettant ainsi d'utiliser directement les ressources pour la plantation, la restauration des sols et des pratiques agricoles durables.

Grâce à FLoRE, de petites subventions sont accordées aux communautés locales, aux coopératives et aux organisations locales pour mettre en œuvre des techniques de restauration telles que l'agroforesterie, le reboisement et des projets de conservation de l'eau. Ces subventions sont rentables car elles permettent l'utilisation d'espèces indigènes, de pratiques traditionnelles de gestion des terres et de matériaux peu coûteux, tous facilement disponibles et adaptés aux écosystèmes des zones arides du Mali. De plus, en permettant aux communautés de s'approprier ces projets, le programme garantit la pérennité des efforts de restauration sans nécessiter de financement externe continu. Le renforcement des capacités locales et la formation sont intégrés à chaque subvention, garantissant que les communautés sont bien équipées pour gérer et étendre les activités de restauration, réduisant ainsi encore les coûts opérationnels.

La rentabilité du programme FLoRE est également renforcée par l'accent mis sur des solutions évolutives et reproductibles. Les projets de restauration à petite échelle réussis peuvent être reproduits sur l'ensemble du territoire de la Grande Muraille Verte, réduisant ainsi les coûts initiaux élevés des initiatives futures. Les efforts de restauration des écosystèmes atténuent non seulement les impacts de la dégradation des terres et de la perte de biomasse à l'échelle du paysage, mais génèrent également des bénéfices économiques à long terme en améliorant la productivité agricole et la résilience au changement climatique. Cette approche produit un effet multiplicateur : les investissements initiaux dans la restauration des écosystèmes génèrent des gains environnementaux, économiques et sociaux durables, faisant du programme FLoRE une stratégie financièrement efficace pour contribuer aux objectifs de la Grande Muraille Verte au Mali.

VI. CADRE DE RESULTATS DU PROJET

Contribution aux Objectifs de développement durable : lister les ODD pertinents ODD 1 Pas de pauvreté ; ODD 2 Faim zéro ; ODD 5 Égalité des sexes ; ODD 7 Énergie propre et d'un coût abordable ; ODD 10 Inégalités réduites ; ODD 13 Action pour le climat ; ODD 15 Vie sur Terre ; ODD 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs
Résultat escompté tel qu'énoncé dans le Cadre de résultats et de ressources du programme UNSDCF/Mali : Axe 3 du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Mali (UNFCSD 2020-24), croissance inclusive, résilience et durabilité environnementale.
Résultats applicables du Plan stratégique du PNUD : Priorité 3 du Document de programme de pays du PNUD (DPC 2020-24) : Durabilité environnementale et résilience aux impacts négatifs du changement climatique.
[*] Indicateurs et cibles sensibles au genre : se référer à l'annexe 10 du Plan d'action pour le genre, mis à jour

Titre du projet et numéro du projet Quantum : ACCÉLÉRER LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES EN MOBILISANT LES COMMUNAUTÉS LE LONG DU CORRIDOR DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU MALI, # 9614

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
Objectif du projet :	Accélérer et intensifier la restauration des services écosystémiques dégradés et transformer les économies et les moyens de subsistance locaux vers des économies et des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients, en s'appuyant sur les investissements de base existants et prévus.						
	Indicateur **obligatoire 1 :** Nombre de bénéficiaires directs du projet, ventilé par sexe (personnes individuelles)	Consultations avec l'ANGMV basées sur le recensement national de 2017 (référence). Rapports d'avancement du projet.	Confirmé lors de la phase PPG, consultation des parties prenantes (voir rapport en annexe)	40 000 femmes et 40 000 hommes	163 200 (82 625 femmes, 80 575 hommes)	UGP et S&E	Voir le tableau SESP à l'annexe F. • Accès restreint à la terre et aux ressources naturelles (déplacement économique). • Risque de conflit et/ou de violence • Les préoccupations ou les griefs soulevés par les parties prenantes ne sont pas correctement traités • Problèmes de sécurité
	Indicateurs de base **obligatoires du FEM :** **Indicateur 2 :** Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration	Décomposition du PPG suivie de rapports d'avancement du projet sur : Superficie des terres agricoles dégradées en cours de restauration, 50 000 ha (50 % de terres cultivées, 50 % de pâturages) Superficie de forêts et de terres forestières en cours de restauration 5 000 ha Superficie de prairies naturelles et de forêts	90 000 ha de terres dégradées	Objectif annuel moyen de 20 000 Ha. Objectif à moyen terme : 35 000 ha.	90 000 ha	UGP et S&E	[Hypothèse TC n°4] : Le Gouvernement, notamment à travers l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Mali, s'engage à accompagner les communautés de manière efficace et durable en faveur de la restauration des écosystèmes [Hypothèse TC n° 1] : Les communautés s'engagent en participant activement aux activités de restauration des écosystèmes dans leurs communautés [Hypothèse TC n°2] : Les communautés, en particulier les femmes, les hommes et les jeunes, ont accès à des moyens de subsistance améliorés pour renforcer leurs capacités d' intervention ;

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
		en cours de restauration 10 000 Ha (100 % de forêts) Superficie des zones humides (y compris les estuaires et les mangroves) en cours de restauration (25 000 ha)					[Hypothèse TC n°3] : Les communautés, en particulier les jeunes, les hommes et les femmes, sont régulièrement surveillées et équipées d'outils de restauration durable des écosystèmes. Hypothèses techniques : -Atteindre 20 000 Ha par an (ou : 1 000 Ha par commune/an) est réaliste. -Le décaissement des fonds est effectué à temps. Risques : -Il faut s'attendre à la survenue de vagues de chaleur sévères au cours du cycle de projet de 5 ans, compte tenu des vagues de chaleur de 2021 et d'avril 2024. - Sécheresses récurrentes (au cours des 30 dernières années, le Mali a connu 40 épisodes de sécheresse majeurs)[55]
	Indicateur 3 : Superficie des paysages faisant l'objet d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production. Définition : L'indicateur capture la superficie du paysage qui est en production (par exemple, l'agriculture, les pâturages et les forêts) et dont le sol, l'air et l'eau sont gérés de manière durable. Mesuré en hectares. Objectif : 75 000 ha.	Rapports techniques de l'ANGMV (basés sur des interventions similaires) et croisés avec le Système d'information forestière, le Système national de gestion de l'information environnementale et les rapports d'avancement du projet.	Confirmé lors de la phase PPG, lors de l'atelier d'engagement des parties prenantes	Objectif annuel moyen : 15 000 ha. Objectif à moyen terme : 40 000 ha.	Objectif de fin de projet : 75 000 Ha.	UGP et S&E	[Hypothèses TC n°1, n °2, n° 3 et n°4] Hypothèses : L'application du consentement libre, préalable et éclairé et le dialogue continu sur les propositions de microprojets créent de la stabilité. Risque : La formation sur la gestion durable des terres est insuffisamment appliquée en raison de problèmes de sécurité.
	Indicateur 4 : Carbone séquestré ou émissions évitées dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (direct).	Outil EX-Act	Confirmé lors de la phase PPG, lors de l'atelier d'engagement des parties prenantes	Objectif à moyen terme : 856 457 tonnes métriques d'équivalent carbone (estimation).	Objectif de fin de projet : 2 241 977 tonnes métriques d'équivalent carbone (estimation).	Outil Ex-ACT UGP/FAO	[Hypothèses TC n°1, n °2, n° 3 et n°4] Hypothèses techniques : -Les mesures de lutte contre les incendies, les mesures de fertilité des sols et les activités de plantation d'arbres sont menées proportionnellement, parallèlement à d'autres pratiques de gestion durable des terres.

[55] Mali : Renforcer la résilience financière face aux sécheresses récurrentes (worldbank.org)

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
							Risques : Les pratiques de gestion durable des terres ne sont appliquées que partiellement au lieu d'être combinées (par exemple, les pratiques de fertilité des sols sont appliquées, mais aucun contrôle des incendies ou de l'érosion).
Composante 1 du projet (aucun indicateur requis)	Création et renforcement des conditions propices à une restauration accrue des écosystèmes						
Résultat 1.1 : Des conditions propices sont créées et renforcées pour une restauration accélérée des écosystèmes grâce à des politiques, des instruments de planification, des incitations et des structures éclairées, inclusives et cohérentes pour la restauration des terres, des forêts et des zones humides.	**Indicateur 5 : spécifique au projet** Vingt plans de développement communaux sont alignés sur les politiques nationales d'adaptation au climat et de neutralité en matière de dégradation des terres **Indicateur sensible au genre :** Niveau de représentation des femmes et d'expertise en matière de protection de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination intersectorielle et les plateformes de gestion des connaissances.	Commune PDSEC, recoupé avec les rapports d'avancement du projet.	Confirmé lors de l'atelier des parties prenantes	10	20 **Objectif de suivi et d'évaluation tenant compte des questions de genre :** 50 % des participants aux consultations sur l'élaboration et la planification des politiques sont des femmes	UGP	[Hypothèse TC n°4] : Le Gouvernement, notamment à travers l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Mali, s'engage à accompagner les communautés de manière efficace et durable en faveur de la restauration des écosystèmes Hypothèse : soutien du ministère des Finances pour soutenir le résultat 1 du projet Risques : Retards institutionnels dans le processus de production d'un addendum sur la restauration et le changement climatique aux plans existants
	Indicateur 6 : Trois protocoles d'accord de collaboration sont signés avec d'autres projets financés par des donateurs **Indicateur de genre [*] :** Mesure dans laquelle les différents intérêts des hommes et des femmes sont pris en compte dans la négociation des accords de conservation.	Rapports d'avancement du projet.	Confirmé lors de l'atelier des parties prenantes	3	Plus de 3 seraient souhaitables, sachant que 5 projets ont été approchés **Objectif(s) de suivi et d'évaluation tenant compte des questions de genre [*] :** 100 % des protocoles d'accord de collaboration signée avec d'autres projets financés par des donateurs abordent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	UGP	[Hypothèse TC n° 4] Hypothèse : Volonté de collaborer, au moins par le biais de forums/plateformes nationaux tels que le groupe de travail NDT. Risques : D'autres projets sont pleinement engagés dans une mise en œuvre continue et ne sont pas en mesure de rechercher des synergies avec le projet.

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
Produits pour atteindre le résultat 1.1	1.1.1 : Des cadres de gouvernance de l'utilisation des terres durables et sensibles au genre sont renforcés/mis en place. 1.1.2 : L'harmonisation, la prise en compte de la dimension de genre et la cohérence sont établies entre les politiques, les plans et les actions au niveau local/national. 1.1.3 : Une collaboration avec les investissements de base existants est établie.						
Composante 2 du projet (aucun indicateur requis)	Promotion des innovations en matière de restauration des écosystèmes.						
Résultat 2.1 Les innovations sont encouragées dans la restauration des écosystèmes, ce qui entraîne des impacts de transformation qui génèrent des avantages environnementaux et des moyens de subsistance à l'échelle mondiale grâce au renforcement des activités de résilience socio-économique et au changement climatique au niveau communautaire. 2 indicateurs maximum	**Indicateur 7 : spécifique au projet** Au moins 10 activités de restauration par commune sont soutenues par le projet **Indicateur sensible au genre [*] :** % des bénéfices du projet revenant aux femmes	Rapports d'avancement du projet.	Rapport de restauration des écosystèmes PPG consultants	5 activités par commune	10 activités par commune **Objectif(s) de suivi et d'évaluation tenant compte des sexospécificités [*] :** 50 % des bénéfices du projet reviennent aux femmes	UGP	[Hypothèses TC #1, # 2, # 3] Hypothèse technique : les bénéficiaires sont en mesure d' atteindre 20 Ha par groupe (les groupes comptent environ 10 membres) Risques : le financement des projets ne suit pas le rythme de génération des microprojets.
	Indicateur 8 : spécifique au projet Au moins 10 initiatives en matière d'énergies renouvelables par commune sont soutenues par le projet **Indicateur sensible au genre [*] :** % des bénéfices du projet revenant aux femmes	Rapports d'avancement du projet.	Évaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables – Mali, IRENA, rapport 3029	5 activités par commune	10 activités par commune **Objectif(s) de suivi et d'évaluation tenant compte des sexospécificités [*] :** 50 % des bénéfices du projet reviennent aux femmes	UGP	[Hypothèses TC #1, # 2, # 3] Hypothèses : la sensibilisation par le projet et la possibilité de gagner des projets encouragent les collectivités à changer leur consommation d'énergie et incitent les entreprises à investir. Risques : Les communautés continuent de préférer collecter de la biomasse « gratuite » dans le paysage. Les fournisseurs de foyers améliorés estiment que les bénéfices sont trop faibles pour risquer d'investir dans les zones rurales.
Produits pour atteindre le résultat 2.1	2.1.1 : Des initiatives innovantes et sensibles au genre basées sur des modèles de restauration durable, des connaissances et des pratiques locales sont soutenues. 2.1.2 : L'accès aux marchés, y compris pour les femmes de manière équitable, est amélioré pour les chaînes de valeur viables (produits forestiers non ligneux, horticulture, élevage, pêche, etc.). 2.1.3 : Le secteur privé est soutenu pour passer à des chaînes de valeur durables et favorables aux petites exploitations agricoles, notamment en autonomisant les entreprises détenues et dirigées par des femmes. 2.1.4 : Les communautés, notamment les femmes et les jeunes, sont mobilisées pour s'engager dans la gestion des activités de restauration des écosystèmes. 2.1.5 : Le lien agriculture/énergie (cuisine propre et énergies renouvelables) est promu.						

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
Composante 3 du projet (aucun indicateur requis)	Amélioration des capacités d'analyse et de mise en œuvre des actions de restauration des écosystèmes des services techniques locaux.						
Résultat 3.1 Les capacités sont encouragées et soutenues pour l'évaluation, la planification, la priorisation et le suivi des écosystèmes et des ressources naturelles ainsi que des impacts et des avantages des écosystèmes et des actions de restauration en renforçant les capacités des services techniques locaux. 2 indicateurs maximum	**Indicateur 9 :** spécifique au projet Au moins 5 dirigeants locaux clés dans chaque commune sont formés à la gestion du cycle de projet et à la résolution des conflits **Indicateur sensible au genre [*] :** Niveau de soutien du projet à la création d'entreprises dirigées ou détenues par des femmes, et facilitation de la participation des femmes et des groupes de femmes aux activités du projet visant à introduire des activités de subsistance améliorées, à développer des marchés de niche, à élargir les partenariats avec les associations et les entreprises agricoles, etc.	Rapports d'avancement du projet.	Rapport de restauration des écosystèmes PPG consultants	2 dirigeants par commune (40 au total)	100 dirigeants au total **Objectif(s) de suivi et d'évaluation sensible au genre [*] :** 50 % des dirigeants formés à la gestion du cycle de projet et à la résolution des conflits sont des femmes	UGP	[Hypothèses TC #1, # 2, # 3] Hypothèse : Engagement des dirigeants du gouvernement local à mener à bien les interventions du projet, y compris la formation du personnel. Le volet leadership du FLoRE est intégré dans les cadres de planification locaux. Risques : Réaffectation du personnel formé des collectivités locales en dehors de la zone du projet
	Indicateur 10 : spécifique au projet Au moins 75 % des bénéficiaires du projet montrent une adoption accrue de techniques durables telles que les cultures de couverture, l'agriculture à travail réduit du sol et/ou la lutte intégrée contre les ravageurs. **Indicateur sensible au genre [*] :** % de femmes parmi les bénéficiaires (identique à l'indicateur obligatoire 1 ou à l'indicateur de base 11 du FEM)	Rapports d'avancement du projet.	Plan d'engagement des parties prenantes Consultant PPG	>35%	75% **Objectif(s) de suivi et d'évaluation sensible au genre [*] :** 50 % ou plus des bénéficiaires du projet sont des femmes	UGP et S&E	[Hypothèses TC #1, # 2, # 3] Hypothèse : Le soutien technique et matériel du projet rend le passage à la durabilité moins risqué. Risques : Les difficultés de subsistance quotidiennes constituent un obstacle à l'investissement dans des changements dans les méthodes agricoles traditionnelles.

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
Produits pour atteindre le résultat 3.1	3.1.1 : Une formation « d'apprentissage par la pratique » est dispensée aux entités chargées de la mise en œuvre de la GMV dans la gestion du cycle de projet de restauration dans les zones à haut risque, garantissant l'égalité d'accès des femmes aux opportunités de formation. 3.1.2 : Les acteurs locaux, y compris les femmes, ont été mobilisés et formés pour changer leur comportement face à la dégradation des écosystèmes et pour s'engager dans des efforts de restauration, en adoptant des approches fondées sur la science, inclusives et sensibles au genre. 3.1.3 : La capacité de gestion des conflits a été intégrée dans la gestion du cycle de projet pour la restauration des écosystèmes.						
Composante 4 du projet (aucun indicateur requis)	Mettre à l'échelle les leçons apprises avec des cadres régionaux/mondiaux pour attirer davantage de ressources pour la restauration des écosystèmes.						
Résultat 4.1 Un mécanisme est mis en place pour mettre à l'échelle les leçons apprises et s'engager dans des cadres régionaux/mondiaux, ce qui permet à son tour aux entités responsables de la mise en œuvre de la GMV d'attirer des ressources supplémentaires. 2 indicateurs maximum	**Indicateur 11 :** spécifique au projet Les échanges avec les plateformes régionales/mondiales se traduisent par des téléchargements/uploads d'au moins 5 bonnes pratiques/commune chaque année **Indicateur sensible au genre [*] :** Niveau de représentation des femmes et d'expertise en matière de protection de l'égalité des genres dans les mécanismes de coordination intersectorielle et les plateformes de gestion des connaissances. **Indicateur sensible au genre [*] :** Niveau de prise en compte des femmes dans l'enquête de base sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP) et actions de sensibilisation ciblées intégrées dans la stratégie de gestion des connaissances et le plan d'action du projet.	Système d'information forestière, Plateforme des Nations Unies pour la biodiversité et Plateforme de coordination mondiale, recoupés avec les rapports d'avancement du projet.	Échanges sporadiques, non structurés et spécifiques à un projet	100	250 **Cible(s) de S&E sensible(s) au genre [*] :** 50 % des participants au projet dans les plateformes régionales/mondiales sont des femmes 100 % des meilleures pratiques sont examinées par des experts en genre pour vérifier leur sensibilité au genre.	UGP	[Hypothèse TC n° 4] Hypothèses : La Plateforme des Nations Unies pour la biodiversité aura inclus les données du Mali et la Plateforme mondiale de coordination sera mise en ligne. Risques : L'accès aux plateformes reste problématique en raison de la capacité limitée d'Internet
	Indicateur 12 : Les meilleures pratiques spécifiques au projet de 75 % des agriculteurs bénéficiaires sont reproduites avec leurs pairs.	Rapports d'avancement du projet.	Zéro	>35%	75% **Cible(s) de S&E sensible(s) au genre [*] :**	UGP	[Hypothèse TC n° 4] Hypothèses : Le soutien technique apporté par l'UGP et le personnel technique des collectivités locales pour défendre les agriculteurs se poursuivra.

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
	Indicateur sensible au genre [*] : Niveau de représentation des femmes et d'expertise en matière de protection de l'égalité des genres dans les mécanismes de coordination intersectorielle et les plateformes de gestion des connaissances.				50 % des participants au projet dans les plateformes régionales/mondiales sont des femmes 100 % des meilleures pratiques sont examinées par des experts en genre pour vérifier leur sensibilité au genre.		Risques : réplication incomplète des meilleures pratiques par les pairs bénéficiaires
Produits pour atteindre le résultat 4.1	4.1.1 : Les bénéficiaires, y compris les femmes, ont réussi à reproduire leurs modèles de restauration avec leurs pairs. 4.1.2 : Un réseau ou une plateforme est en place pour permettre l'accès et l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques de restauration du Mali et de la plateforme mondiale IP de restauration des écosystèmes, avec la pleine participation des femmes et un contenu examiné pour tenir compte de la dimension de genre. 4.1.3 : Une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources tenant compte des questions de genre est mise en œuvre pour obtenir de nouveaux fonds afin de soutenir la mise en œuvre des activités de restauration locales.						
Composante 5 du projet (aucun indicateur requis)	Suivi et évaluation efficaces des projets						
Résultat 5.1 : Une structure de suivi de la mise en œuvre du projet est en place	**Indicateur 13 :** rapports trimestriels de suivi de la mise en œuvre du projet **Indicateur sensible au genre [*] :** Nombre d'actions de sensibilisation ciblées intégrées dans la stratégie de gestion des connaissances et le plan d'action du projet. **Indicateur sensible au genre [*] :** Niveau de prise en compte du point de vue des femmes et des questions de genre dans l'ensemble du contenu pertinent produit par le projet (y compris, mais sans s'y limiter, les PIR, les évaluations de projet (MTR et TE), les rapports techniques et les enquêtes de base sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP))	Rapports de suivi et d'évaluation du projet	Zéro	10	20 **Objectif(s) de suivi et d'évaluation sensible au genre [*] :** Au moins une formation annuelle sur la sensibilité au genre des parties prenantes du projet dans chaque commune participante et une au niveau national **Cible(s) de suivi et d'évaluation sensibles au genre [*] :** 100 % du contenu pertinent du projet est examiné pour vérifier sa sensibilité au genre et produire des données pertinentes en matière de genre	UGP	[Hypothèse TC n° 4] Hypothèses : L'UGP peut partager les tâches de S&E avec ses homologues gouvernementaux et, si nécessaire, externaliser une partie des tâches de S&E. Risques : l'UGP devient trop sollicitée dans ses tâches de suivi et d'évaluation

Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		Source des données	Ligne de base	Objectif à moyen terme	Objectif de fin de projet	Méthodes de collecte de données	Risques/Hypothèses
	Indicateur 14 : Rapports d'évaluation externe à mi-parcours **Indicateur sensible au genre [*] :** Niveau de prise en compte du point de vue des femmes et des questions de genre dans l'ensemble du contenu pertinent produit par le projet (y compris, mais sans s'y limiter, les PIR, les évaluations de projet (MTR et TE), les rapports techniques et les enquêtes de base sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP))	Rapports d'avancement du projet.	Zéro	1	2 **Cible(s) de suivi et d'évaluation sensibles au genre [*] :** 100 % du contenu pertinent du projet est examiné pour vérifier sa sensibilité au genre et produire des données pertinentes en matière de genre	UGP	[Hypothèse TC n° 4] Hypothèses : une évaluation documentaire combinée à des modalités d'entretiens téléphoniques constitue une option de secours. Risques : La situation sécuritaire ne permet pas aux évaluateurs de se déplacer dans le pays.
Produits pour atteindre le résultat 5.1	5.1.1 : Mettre en œuvre le plan de suivi et d'évaluation du projet et les résultats communiqués par le biais du comité de projet, des rapports trimestriels et annuels (PIR), du MTR et du TE et garantir la prise en compte des questions de genre. 5.1.2 : Mécanisme de règlement des griefs du projet établi et opérationnel.						

Remarques : Un système de suivi, d'évaluation et de rapport de programme (à l'exclusion du suivi des écosystèmes) intègre les résultats de suivi et d'évaluation des projets enfants, les indicateurs au niveau du programme, éclairant la gestion adaptative du programme et rendant compte des contributions de l'ensemble du programme aux indicateurs de base du FEM-8 ERIP.

VII. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E)

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront effectués conformément aux exigences du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD (y compris les orientations sur les révisions des projets du FEM). et la politique d'évaluation du PNUD **Le bureau de pays du PNUD est chargé de garantir le plein respect de toutes les exigences de suivi et d'évaluation des projets du PNUD, y compris le suivi des projets, les exigences d'assurance qualité du PNUD, la gestion trimestrielle des risques et les exigences d'évaluation.**

Des exigences supplémentaires obligatoires de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM seront respectées conformément à la politique de suivi et d'évaluation du FEM , ainsi qu'aux autres politiques pertinentes du FEM [56]. Le plan et le budget de suivi et d'évaluation ci-dessous guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront menées dans le cadre de ce projet.

En plus de ces exigences obligatoires de S&E du PNUD et du FEM, d'autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues – y compris lors de l'atelier de lancement du projet – et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Exigences minimales en matière de suivi et de rapport de projet, telles que requises par le FEM :

Atelier de lancement et rapport : Un atelier de lancement du projet sera organisé dans les 2 mois suivant la date du premier décaissement, dans le but de :

a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discutez de tout changement qui aurait pu survenir dans le contexte global depuis la conceptualisation initiale de l'idée du projet et qui pourrait influencer sa stratégie et sa mise en œuvre.
b. Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.
c. Revoir le cadre de résultats et le plan de suivi.
d. Discuter des rôles et responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de S&E ; identifier les instituts nationaux/régionaux à impliquer dans le S&E au niveau du projet ; discuter du rôle du Point Focal (PFO) du FEM et des autres parties prenantes dans le S&E au niveau du projet.
e. Mettre à jour et examiner les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, y compris le journal des risques ; le rapport SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale (le cas échéant) et d'autres exigences de sauvegarde ; les mécanismes de réclamation du projet ; la stratégie de genre ; la stratégie de gestion des connaissances et d'autres stratégies de gestion pertinentes.
f. Examiner les procédures de reporting financier, de suivi budgétaire et autres exigences obligatoires et convenir des modalités de l'audit annuel.
g. Planifier et programmer les réunions du comité de projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année. Finaliser les termes de référence du comité de projet.
h. Lancer officiellement le projet.

Rapport de mise en œuvre du projet du FEM (PIR : Project Implémentation Report) :
Le rapport annuel d'évaluation du projet du FEM, couvrant la période de juillet (année précédente) à juin (année en cours), sera établi pour chaque année de mise en œuvre du projet. Le PNUD procédera à un contrôle qualité du PIR avant sa soumission au FEM. Le PIR soumis au FEM sera communiqué au Comité de pilotage du projet. Le PNUD procédera à un examen de la qualité du PIR, lequel, ainsi que les commentaires reçus, servira à la préparation du PIR annuel suivant.

Indicateurs de base du FEM :

[56] Voir https://www.thegef.org/projects-operations/policies-guidelines

Les indicateurs clés du FEM, inclus à l'annexe 17, serviront à suivre les bénéfices environnementaux mondiaux et seront mis à jour pour la présentation des rapports au FEM avant l'examen à mi-parcours et l'évaluation finale. Il est à noter que l'équipe projet est responsable de la mise à jour du statut des indicateurs clés. Les données de suivi mises à jour doivent être communiquées aux consultants chargés de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation finale avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour les vérifications de terrain ultérieures. Les méthodologies de collecte de données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur son site. Si cela est pertinent pour le projet : l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées (METT) requis doit être préparé et les scores doivent être inclus dans les indicateurs clés du FEM.

Examen indépendant à mi-parcours (MTR) :
Une évaluation à mi-parcours indépendante (EMR) sera réalisée à mi-parcours du projet. Les termes de référence, le processus d'EMR et le rapport final seront conformes aux modèles standard et aux directives d'EMR pour les projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD . L'EMR doit être soumise au FEM à mi-parcours du projet, mais au plus tard 48 mois après l'approbation du directeur général.

Pour respecter la date limite de soumission, les rapports MTR finaux doivent être complétés et soumis à l'équipe BPPS NCE au plus tard 2 mois avant la date limite de soumission afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen/l'autorisation interne requis avant la soumission.

Des dispositions doivent être prises pour compléter et soumettre le rapport d'évaluation à mi-parcours dans les délais impartis. Par conséquent, le processus d'évaluation à mi-parcours doit débuter au plus tard huit mois avant la date prévue de soumission.

Le L'évaluation à mi-parcours sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Le ou les évaluateurs recrutés par le PNUD pour mener à bien la mission seront indépendants des organisations ayant participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas être en position de conclure de futurs contrats concernant le projet examiné.

Le point focal opérationnel du FEM et d'autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés lors de l'examen à mi-parcours. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès du BPPS/NCE.

Le rapport final d'examen à mi-parcours sera accessible au public en anglais et publié sur le site Web du PNUD à la date limite de soumission du rapport figurant sur la page de couverture du présent document de projet. Une réponse de la direction aux recommandations de l'examen à mi-parcours sera publiée sur le site Web du PNUD dans les six semaines suivant la soumission du rapport au FEM.

Évaluation terminale (TE) :
Une évaluation finale indépendante (EF) sera réalisée à l'issue de tous les principaux résultats et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'EF seront conformes aux modèles standard et aux directives d'EF pour les projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD . L'EF doit être soumise au FEM au plus tard six mois après la date d'achèvement. Ce délai est impératif et, en cas de non-respect, il ne peut être prolongé que par une demande officielle de prolongation.

Pour respecter la date limite de soumission, les rapports TE finaux doivent être complétés et soumis à l'équipe BPPS NCE au plus tard 2 mois avant la date limite afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen/l'autorisation interne requis avant la soumission.

Des dispositions doivent être prises pour finaliser et soumettre l'étude technique dans les délais impartis. Par conséquent, l'étude technique doit débuter au plus tard 8 mois avant la date prévue de soumission (ou 11 mois avant la date prévue de clôture opérationnelle).

L'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Le ou les évaluateurs recrutés par le PNUD pour mener à bien la mission seront indépendants des organisations ayant participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet évalué. De même, les évaluateurs ne devront pas être en position de conclure de futurs contrats concernant le projet évalué.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés tout au long du processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès du BPPS NCE.

Le rapport final de l'évaluation technique sera accessible au public en anglais et publié sur le site ERC du PNUDHY avant la date limite de soumission de l'évaluation technique indiquée en page de couverture du présent document de projet. Une réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation technique sera publiée sur le site ERC dans les six semaines suivant la soumission du rapport au FEM.

Conformément aux exigences d'évaluation finale du FEM, pour les projets de grande envergure annulés, des évaluations finales sont requises si les dépenses de subvention du FEM dépassent 2 millions de dollars américains.

Rapport final :
Le rapport final d'évaluation du projet (PIR) du FEM, ainsi que le rapport d'évaluation finale (TE) et la réponse de la direction correspondante, constitueront le rapport final du projet. Ce rapport sera examiné avec le comité de pilotage du projet lors d'une réunion de fin de projet afin d'examiner les enseignements tirés et les possibilités de mise à l'échelle.

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet sera suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants :.

Plan de surveillance : Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les cibles à mi-parcours et en fin de projet figurant dans le cadre de résultats du projet seront suivis annuellement par l'Unité de gestion du projet, seront consignés chaque année dans le Rapport d'évaluation du projet du FEM et seront évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de référence pour certains indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Les risques du projet, tels que décrits dans le registre des risques, seront suivis trimestriellement.

Activité de suivi et évaluation

	Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Fréquence	Responsable de la collecte de données	Moyens de vérification
Suivre la progression des résultats	**Objectif du projet à partir du cadre de résultats** *Accélérer et intensifier la restauration des services écosystémiques dégradés et transformer les économies et les moyens de subsistance locaux vers des économies et des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients, en s'appuyant sur les investissements de base existants et prévus.*	***Indicateur de base 1*** # bénéficiaires directs du projet ventilés par sexe (personnes individuelles) [5]	*À mi-mandat : 40 000 femmes et 40 000 hommes* *Fin du projet 163 200 (82 625 femmes, 80 575 hommes)*	*Consultations avec l'ANGMV basées sur le recensement national de 2017 (référence).* En février 2024, le nouveau recensement est sorti	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports d'activité et d'avancement des agents de terrain Données démographiques au niveau régional/communal.
		Indicateur de base 2 Indicateur de base 2 du FEM : Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration	À moyen terme : Objectif à moyen terme : 35 000 ha. Fin du projet : 90 000 ha	Répartition de la superficie des terres agricoles dégradées en cours de restauration : -Superficie des terres agricoles dégradées en cours de restauration, 50 000 ha (50 % de terres cultivées, 50 % de pâturages) -Superficie de forêts et de terres forestières en cours de restauration 5 000 ha - Superficie de prairies naturelles et de forêts en cours de restauration 10 000 Ha (100% forêts) - Superficie des zones humides (y compris les estuaires et les mangroves) en cours de restauration (25 000 ha)	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports d'activité et d'avancement des agents de terrain Référence croisée avec le Système d'information forestière et le Système national de gestion de l'information environnementale
		Indicateur de base 3	Mi-mandat 40 000 Ha.	L'indicateur capture la zone de paysage qui est en production (par	Mi-mandat	Agent de suivi et d'évaluation	*Rapports de projet et*

	Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Fréquence	Responsable de la collecte de données	Moyens de vérification
		Superficie des paysages bénéficiant de pratiques améliorées (hectare)	Fin du projet : 75 000	exemple, l'agriculture, les pâturages et les forêts) et dont le sol, l'air et l'eau sont gérés de manière durable. Mesuré en hectares. L'objectif annuel est de 15 000 ha	Fermeture	appuyé par des agents de terrain	*Rapports techniques de l'ANGMV, recoupés avec le Système d'information forestière et le Système national de gestion de l'information environnementale*
		Indicateur de base 4 Émissions de gaz à effet de serre atténuées (tonnes métriques de $CO2_e$)	Mi-mandat : 856 457 tCO2e Objectif de fin de projet : 2 241 997 tCO2e (tonnes métriques (estimation).	Cibles estimées avec l'outil de modélisation EX-ACT	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	*Outil de modélisation EX-ACT* *Rapports de traçabilité*
	Résultat 1.1 Des conditions propices sont créées et renforcées pour une restauration accélérée des écosystèmes grâce à des politiques, des instruments de planification, des incitations et des structures éclairées, inclusives et cohérentes pour la restauration des terres, des forêts et des zones humides.	***Indicateur 5*** Vingt plans de développement communaux sont alignés sur les politiques nationales d'adaptation au climat et de neutralité en matière de dégradation des terres	Examens de mi-session 10 Fin du projet 20	On suppose qu'une commune a une superficie moyenne de 75 000 ha, dont 20 % peuvent bénéficier d'une meilleure gestion des terres dans les systèmes de production grâce aux PDSEC révisés et à d'autres interventions du projet.	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports d'étape croisés avec les rapports du ministère des Finances
		Indicateur 6 : Trois protocoles d'accord de collaboration sont signés avec d'autres projets financés par des donateurs	Objectif de démarrage du projet : 3	Plus de 3 protocoles d'accord sont souhaitables car le projet est conçu pour être un mécanisme d'attraction de financements supplémentaires.	Annuel	Chef de projet	Lettres de soutien au cofinancement
	Résultat 2.1 : Les innovations sont encouragées dans la restauration des écosystèmes, ce qui entraîne des impacts de transformation qui génèrent des avantages environnementaux et des moyens de subsistance à	***Indicateur 7 :*** Au moins 10 activités de restauration par commune sont soutenues par le projet	Mi-parcours : 5 Fin du projet : 10	Les bénéficiaires peuvent atteindre 20 Ha par groupe (les groupes comptent environ 10 membres)	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports d'avancement du projet
		Indicateur 8 : Au moins 10 initiatives en matière d'énergies renouvelables par commune sont soutenues par le projet	Mi-mandat : 5 Fin du projet : 10	Basé sur les expériences documentées par l'IRENA (Renewables Readiness Assessment Mali) # 3029	Mi-mandat	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports d'avancement du projet

	Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Fréquence	Responsable de la collecte de données	Moyens de vérification
	l'échelle mondiale grâce au renforcement des activités de résilience socio-économique et au changement climatique au niveau communautaire.				Fermeture		
	Résultat 3.1 : Les capacités sont encouragées et soutenues pour l'évaluation, la planification, la priorisation et le suivi des écosystèmes et des ressources naturelles ainsi que des impacts et des avantages des écosystèmes et des actions de restauration en renforçant les capacités des services techniques locaux.	***Indicateur 9 :*** Au moins 5 dirigeants locaux clés dans chaque commune sont formés à la gestion du cycle de projet et à la résolution des conflits.	Examen de mi-session : 40 Fin du projet : 100	La composante leadership du Fonds de défi du projet (FLoRE) devra être intégrée dans les cadres de planification locaux afin d'obtenir l'engagement du gouvernement local.	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports d'avancement du projet
		Indicateur 10 : Au moins 75 % des bénéficiaires du projet montrent une adoption accrue de techniques durables telles que les cultures de couverture, l'agriculture à travail réduit du sol et/ou la lutte intégrée contre les ravageurs.	Examens de mi-session : > 35 % Fin du projet : 75%	La phase de démarrage déterminera le nombre minimum viable d'activités de durabilité qui peuvent garantir (ou rendre plausible) le passage de la dégradation à la restauration.	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports de projet
	Résultat 4.1 : Un mécanisme est mis en place pour mettre à l'échelle les leçons apprises et s'engager dans des cadres régionaux/mondiaux, ce qui permet à son tour aux entités responsables de la mise en œuvre de la GMV d'attirer des ressources supplémentaires.	***Indicateur 11 :*** Les échanges avec les plateformes régionales/globales se traduisent par des téléchargements/uploads d'au moins 5 bonnes pratiques/commune chaque année.	Mi-mandat : 100 Fin du projet : 250	Le Système d'information forestière, la Plateforme des Nations Unies pour la biodiversité et la Plateforme de coordination mondiale sont référencés de manière croisée avec les rapports d'avancement du projet afin de garantir un échange bidirectionnel des meilleures pratiques alimentant la GMV plus large et la GMV du Mali.	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports de projet et Système d'information forestière, Plateforme des Nations Unies pour la biodiversité et Plateforme de coordination mondiale
		Indicateur 12 : Les meilleures pratiques de 75 % des agriculteurs bénéficiaires sont reproduites avec leurs pairs.	Mi-parcours : >35 % Fin du projet 75%	Des évaluations annuelles permettent d'identifier les agriculteurs bénéficiaires. Après deux à trois ans, ils peuvent nommer cinq agriculteurs suiveurs, qui reproduiront les activités de restauration des agriculteurs bénéficiaires.	Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Documents et rapports du projet

	Suivi des résultats	Indicateurs	Cibles	Description des indicateurs et des cibles	Fréquence	Responsable de la collecte de données	Moyens de vérification
	Résultat 5.1 : Une structure de suivi de la mise en œuvre du projet est en place	**Indicateur 13 :** rapports trimestriels de suivi de la mise en œuvre du projet	Mi-mandat : 10 Fin du projet : 20		Mi-mandat Fermeture	Responsable du suivi et de l'évaluation	Rapports de mise en œuvre du projet
		Indicateur 14 : Rapports d'évaluation externe à mi-parcours	Mi-parcours : 1 Fin du projet : 2	Voir la description ci-dessous	Mi-mandat Fermeture	Chef de projet avec responsable S&E	Rapports d'audit externe

Activité de surveillance (tableau récapitulatif)

	Fréquence/Délai	Action attendue
Atelier de lancement et rapport	Atelier de lancement dans les 2 mois suivant le premier décaissement	Selon la description ci-dessus
Suivez la progression des résultats (voir le tableau ci-dessus pour plus de détails)	Annuellement et à mi-parcours et à la clôture	Les progrès plus lents que prévu seront traités par la direction du projet.
Surveiller et gérer les risques	Trimestriel	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des mesures sont prises pour les gérer. Un registre des risques est tenu à jour pour suivre les risques identifiés et les mesures prises.
Surveiller *les plans de gestion environnementale et sociale (PGES), le plan d'action pour l'égalité des sexes, le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de règlement des griefs*	en cours	
Missions de supervision	Annuellement	
Apprentissage et missions d'apprentissage	Au besoin	Les leçons pertinentes sont capturées par l'équipe de projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.
Assurance qualité annuelle du projet	Annuellement	Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions visant à améliorer les performances du projet.
Réviser et apporter des corrections de cap	Au moins une fois par an	Les données de performance, les risques, les leçons et la qualité seront discutés par le comité de projet et utilisés pour apporter des corrections de cap.
Rapport annuel de mise en œuvre des projets du FEM (PIR)	Chaque année, généralement entre juin et septembre	Contribution obligatoire de l'équipe projet, du responsable de projet et du responsable de projet. Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions visant à améliorer les performances du projet.

	Fréquence/Délai	Action attendue
Examen du projet (Comité de projet)	*Annuellement*	Tout problème de qualité ou toute progression plus lente que prévu doit être discuté par le comité de projet et des mesures de gestion doivent être convenues pour résoudre les problèmes identifiés.

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoints)	Résultats du plan stratégique connexe	Résultat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable/Programme de développement professionnel	Date d'achèvement prévue	principales parties prenantes de l'évaluation
Examen indépendant à mi-parcours (MTR)	N / A	Trois types de solutions : résilience, environnement et égalité des sexes	UNSDCF : Axe 2 : Croissance inclusive, résiliente et environnementale durable avec deux effets visant à : · L'inclusivité de la croissance en vue de permettre à la population malienne, notamment les plus vulnérables, de participer à l'économie et de bénéficier des fruits d'une croissance forte, inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents ; · Durabilité et résilience environnementales à travers des actions visant à renforcer les capacités des communautés pour leur permettre de gérer durablement les ressources naturelles et d'être plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique ; DPC : Durabilité environnementale et résilience aux effets négatifs du changement climatique	À la date de soumission du MTR indiquée sur la page de couverture du document de projet.	PNUD ANGMV Services des eaux et forêts Services de l'Agriculture Services des productions et industries animales Chambres d'agriculture Collectivités territoriales Secteur privé (CNPM) Bénéficiaires
Évaluation terminale indépendante (TE)	N / A	Trois types de solutions : résilience, environnement et égalité des sexes	UNSDCF : Axe 2 : Croissance inclusive, résiliente et environnementale durable avec deux effets visant à : · L'inclusivité de la croissance en vue de permettre à la population malienne, notamment les plus vulnérables, de participer à l'économie et de bénéficier des fruits d'une croissance forte, inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents ; · Durabilité et résilience environnementales à travers des actions visant à renforcer les capacités des communautés pour leur permettre de gérer durablement les ressources naturelles et d'être plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique ;	À la date de soumission du TE incluse sur la page de couverture du document de projet.	PNUD ANGMV Services des eaux et forêts Services de l'Agriculture Services des productions et industries animales Chambres d'agriculture Collectivités territoriales Secteur privé (CNPM) Bénéficiaires

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoints)	Résultats du plan stratégique connexe	Résultat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable/Programme de développement professionnel	Date d'achèvement prévue	principales parties prenantes de l'évaluation
			DPC : Durabilité environnementale et résilience aux effets négatifs du changement climatique.		

Budget de suivi et d'évaluation pour l'exécution du projet :

Les exigences de suivi et d'évaluation du FEM doivent être respectées par l'unité de gestion du projet (UGP)	Coûts indicatifs (US$)
Atelier de lancement et rapport	7 000
Le suivi et l'évaluation doivent rendre compte des progrès réalisés dans la réalisation des indicateurs de base du FEM et des résultats du projet inclus dans le cadre de résultats du projet.	55 000
Préparation du rapport annuel de mise en œuvre du projet du FEM (PIR)	2 000
Suivi et diffusion des mises à jour des garanties, traductions et collecte de données	15 183
Missions de supervision	10 000
Missions d'apprentissage	10 000
Examen indépendant à mi-parcours (MTR) : coûts associés à la réalisation de l'examen/évaluation indépendant à commander par le PNUD et non par le partenaire de mise en œuvre ou l'UGP.	57 500
Évaluation terminale indépendante (TE) : coûts associés à la réalisation de l'évaluation indépendante à commander par le PNUD et non par le partenaire de mise en œuvre ou l'UGP.	57 500
TOTAL	**214 183**

VIII. DISPOSITIONS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Section 1 : Rôles et responsabilités généraux dans le mécanisme de gouvernance du projet

Le programme intégré de restauration des écosystèmes s'aligne sur la vision Décennale des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et soutient les engagements mondiaux en faveur de la restauration dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). À ce titre, il mobilise une coalition diversifiée de parties prenantes de tous les secteurs concernés, catalysant le financement et favorisant la coopération mondiale. Le programme vise à générer de multiples avantages environnementaux et socio-économiques en appliquant des approches intégrées pour restaurer les écosystèmes dégradés. Il se concentrera sur la restauration des types d'écosystèmes à fort potentiel de générer de multiples avantages. [57]La structure institutionnelle de ce projet a été choisie en tenant compte du Programme intégré global et vise à aligner ses activités sur trois paramètres clés : une gestion de projet efficace, le renforcement des capacités des partenaires nationaux grâce à une approche d'apprentissage par la pratique et l'acquisition de financements supplémentaires grâce à la mise à l'échelle des leçons apprises dans les nouvelles propositions.

Partenaire de mise en œuvre. Le partenaire d'exécution de ce projet est l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV). La GMV collabore avec les secteurs public et privé, les ONG nationales et internationales, ainsi que les partenaires techniques et financiers du Mali [58]. Sa mission principale est de superviser et de mettre en œuvre l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Mali. À ce titre, ce projet relève de son mandat.

Le partenaire de mise en œuvre est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, ainsi que l'entière responsabilité et la reddition de comptes pour l'utilisation efficace des ressources du PNUD et la livraison des résultats, comme indiqué dans le présent document.

Le partenaire de mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Ses tâches spécifiques comprennent :

- Planification, coordination, gestion, suivi, évaluation et reporting du projet. Cela comprend la fourniture de toutes les informations et données nécessaires à la production de rapports de projet ponctuels, complets et factuels, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le partenaire de mise en œuvre veillera à ce que le suivi et l'évaluation du projet soient assurés par les instituts nationaux et soient alignés sur les systèmes nationaux, afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux ;
- Superviser la gestion des risques du projet tels qu'ils sont inclus dans ce document de projet et les nouveaux risques qui peuvent émerger pendant la mise en œuvre du projet ;
- Achats de biens et de services, y compris les ressources humaines ;
- Gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets des projets ;
- Approuver et signer le plan de travail pluriannuel ;
- Approuver et signer le rapport de livraison combiné à la fin de l'année ; et,
- Signature du rapport financier ou de l'autorisation de financement et du certificat de dépenses.

[57] https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2022-10/GEF_IP_EcosystemRestoration_2022_10_12.pdf

[58] Résumé de la revue GMVA EN.pdf (unccd.int)

Unité de gestion de projet :

La section suivante explique comment le projet est mis en œuvre du niveau national jusqu'au niveau communal et comment les groupes bénéficiaires respectifs sont impliqués.

L'**Unité de Gestion de Projet (UGP)** L'UGP est chargée de :

1. **Coordination et gestion** : L'UGP supervise les opérations quotidiennes du projet, s'assurant que toutes les activités sont coordonnées et mises en œuvre comme prévu. Cela comprend la gestion du calendrier, des ressources et du personnel du projet pour atteindre les objectifs du projet.
2. **Intégration aux systèmes nationaux** : L'UGP travaille en étroite collaboration avec les systèmes et procédures gouvernementaux existants afin de garantir l'alignement avec les procédures financières et d'approvisionnement du PNUD/FEM. Cela comprend les systèmes de gestion financière, d'approvisionnement et de suivi, afin de renforcer les capacités gouvernementales dans ces domaines et d'assurer la pérennité du projet au-delà de sa durée de vie.
3. **Suivi et reporting** : Suivi de l'avancement du projet par rapport aux objectifs et aux échéances. Collecte et analyse des données pour aider l'ANGMV à préparer ses rapports.
4. **Communication avec les parties prenantes** : L'UGP agit comme point de contact principal entre le projet et les parties prenantes locales.
5. **Renforcement des capacités** : Renforcer les capacités de l'ANGMV, des partenaires locaux et des bénéficiaires à travers des activités de formation et de développement.
6. **Gestion des risques** : L'UGP identifie les risques potentiels pour le projet et élabore des stratégies pour atténuer ces risques.

L'UGP sera hébergée au sein ou à proximité de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte à Bamako. Son emplacement exact sera déterminé lors du lancement du projet. L'UGP mettra en œuvre les activités du projet pour l'ANGMV et assurera la coordination financière et administrative. L'UGP sera composée d'un chef de projet (PM), d'un responsable administratif et financier, d'un spécialiste de sauvegarde environnementale et du genre, d'un spécialiste du suivi-évaluation et de la communication, d'un spécialiste de la restauration des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique, et d'un spécialiste du développement du secteur privé et des moyens de subsistance.

Autres dispositions du projet

Le **Groupe consultatif technique national** conseille le partenaire de mise en œuvre (ANGMV) et l'Unité de gestion du projet et se réunira deux fois par an. Ce Groupe consultatif technique national est composé des institutions suivantes : Agence pour l'environnement et le développement durable (AEDD) ; Direction générale des eaux et forêts ; Direction nationale de l'agriculture ; Direction nationale des productions et industries animales ; Institut d'économie rurale ; Direction générale de la protection civile (DGPC) ; Direction nationale de la consolidation de la paix ; Direction générale des collectivités territoriales ; Direction nationale de la pêche, Direction nationale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ; Office du Niger et RECOTRADE [59].

PNUD

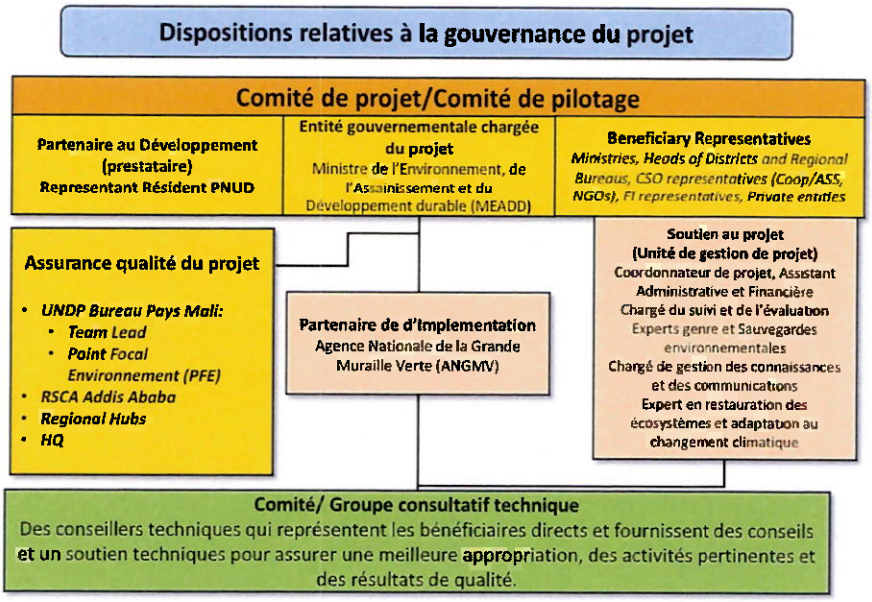
Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Il supervise notamment l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre afin de garantir sa conformité avec les politiques et procédures du PNUD et du FEM, ainsi qu'avec les normes et dispositions décrites dans la lettre de délégation de pouvoirs (DOA) relative à ce projet. **Le Coordonnateur exécutif du PNUD-FEM, en consultation avec les bureaux du PNUD et le partenaire de mise en œuvre, se réserve le droit de révoquer la DOA, de suspendre ou d'annuler ce projet FEM. Le** PNUD est

[59] La médiation traditionnelle au Mali : le Réseau des communicateurs traditionnels pour le développement au mali (RECOTRADE) | ASSN (africansecuritynetwork.org)

responsable de la fonction d'assurance du projet au sein de la structure de gouvernance du projet et présente ses conclusions au Comité de pilotage du projet et assiste à ses réunions en tant que membre sans droit de vote.

Section 2 : Structure de gouvernance du projet

Figure 5 : Dispositions de gouvernance du projet



Deuxième ligne de contrôle

- Le Bureau régional supervise la conformité des RR et des bureaux de pays au niveau du portefeuille.
- BPPS NCE RTA supervise l'assurance qualité technique et la conformité GCF/FEM. BPPS NCE PTA supervise la fonction RTA.
- Le Coordonnateur exécutif des NCE du PNUD et le Directeur adjoint du Bureau régional peuvent révoquer la DOA, annuler/suspendre le projet ou assurer une surveillance renforcee.

Le Représentant résident du PNUD assume l'entière responsabilité de la supervision et de l'assurance qualité de ce projet et veille à sa mise en œuvre dans les délais, conformément aux exigences spécifiques du FEM, aux Politiques et procédures opérationnelles et programmatiques (POPP) du PNUD, à son Règlement financier et à son Cadre de contrôle interne. Un représentant du bureau de pays du PNUD assumera le rôle d'assurance et présentera les conclusions de l'assurance au Comité de pilotage du projet. Il assiste donc aux réunions de ce comité sans droit de vote.

Autres entités avec lesquelles le projet maintiendra des contacts étroits :

Le **Groupe de travail national sur la neutralité en matière de dégradation des terres** (NDT) [60]a pour mission de lutter systématiquement contre la dégradation des terres afin d'améliorer la coordination des décisions intersectorielles et le suivi des objectifs de NDT. Ce groupe de travail bénéficie d'un soutien institutionnel dans le cadre du projet de sécurité climatique financé par le FEM-7 (ID FEM 10687). Il fixe des objectifs spécifiques pour lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de stopper la perte de biodiversité d'ici 2030. Le groupe veille à ce que les efforts nationaux soient conformes aux normes et pratiques internationales établies par la

[60] Atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres en République du Mali | Réseau des Nations Unies sur les migrations

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), et c'est dans cette optique que le projet contribue à ce mandat.

L' **Office du Niger** [61], organisme gouvernemental semi-autonome, gère un vaste périmètre d'irrigation dans la région de Ségou, approvisionnant près de 100 000 hectares principalement destinés à la riziculture. Environ 320 000 tonnes sont cultivées chaque année, soit 40 % de la production totale malienne. L'Office est ainsi un partenaire stratégique pour la restauration du territoire et, potentiellement, pour la réduction des émissions de CO2, de CH4 et de NOx liées à la riziculture, grâce à l'adoption de meilleures pratiques culturales.

Une collaboration avec **les structures locales et régionales** [62]sera établie pour soutenir l'exécution des activités du projet sur le terrain. Ceci sera réalisé grâce à une étroite collaboration avec **le CLOCSAD** (Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement), **le CAOCSAD** (Comité d'Arrondissement d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement) et **le CROCSAD** (Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement).

Le projet élaborera également des protocoles d'accord/de partenariat avec les services de vulgarisation gouvernementaux et les directions régionales basées à Nara, Nioro du Sahel, Ségou et Mopti pour soutenir l'exécution des activités prévues (par exemple, la Direction régionale des eaux et forêts ; la Direction régionale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ; la Direction régionale de l'agriculture ; la Direction régionale des pêches ; la Direction régionale de la production animale ; la Direction régionale du développement social ; l'Agence régionale de développement ; la DRPSIAP).

En fonction du contexte sécuritaire, la priorité sera donnée à l'identification de points focaux locaux pour le projet dans chaque commune. Ces points seront sélectionnés de manière participative par les services techniques de vulgarisation de chaque commune. Un maire officialisera cette nomination. Ils seront les relais du projet au niveau de chaque cercle et participeront au suivi et à l'évaluation du projet.

Gestion financière

Le projet sera exécuté conformément aux modalités de mise en œuvre nationale (MMN) du PNUD, conformément aux directives convenues entre le PNUD et le gouvernement malien. Le PNUD assure l'assurance qualité tout au long du projet. Le partenaire d'exécution de ce projet est l'ANGMV (Agence nationale pour la Grande Muraille Verte). Le partenaire d'exécution est responsable de la gestion du projet, notamment du suivi et de l'évaluation des interventions, de l'atteinte des résultats et de l'utilisation efficace des ressources du PNUD.

IMPORTANT : Un guichet de cofinancement parallèle sera maintenu dans le cadre de la programmation conjointe du PNUD pendant toute la durée du projet. Ce guichet parallèle coïncide avec le Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) du volet 3, destiné aux propositions de restauration de moyenne et grande envergure soumises par les communes.

[61] Office du Niger — Wikipédia

[62] https://www.ecolex.org/details/legislation/decret-n-2023-0407pt-rm-du-04-aout-2023-determinant-les-modalites-dorganisation-et-de-fonctionnement- des-comites-dorientation-de-coordination-et-de-suivi-des-actions-de-developpement-au-niveau-des-circonscriptions-administratives-lex-faoc220751/

Gestion des approvisionnements

Les procédures et exigences d'approvisionnement devront être conformes aux principes de transparence, d'équité et d'efficacité, conformément à la réglementation du PNUD. Le soutien du PNUD vise à renforcer les capacités d'approvisionnement locales et à les aligner sur les objectifs nationaux d'appropriation et de durabilité.

Spécifiquement:

- Achats gérés par le gouvernement national/les institutions locales selon leurs procédures, en s'alignant sur les normes convenues en matière de compétitivité, d'équité et de transparence.
- Le PNUD fournit un appui en matière de supervision et de renforcement des capacités.
- Doit se conformer aux lois du Mali.
- Une attention particulière est portée aux pistes d'audit, à la responsabilité, à la surveillance par le biais d'audits réguliers, aux exigences de rapport et au suivi.
- Les stratégies de gestion des risques sont essentielles pour identifier et atténuer les risques liés aux achats.

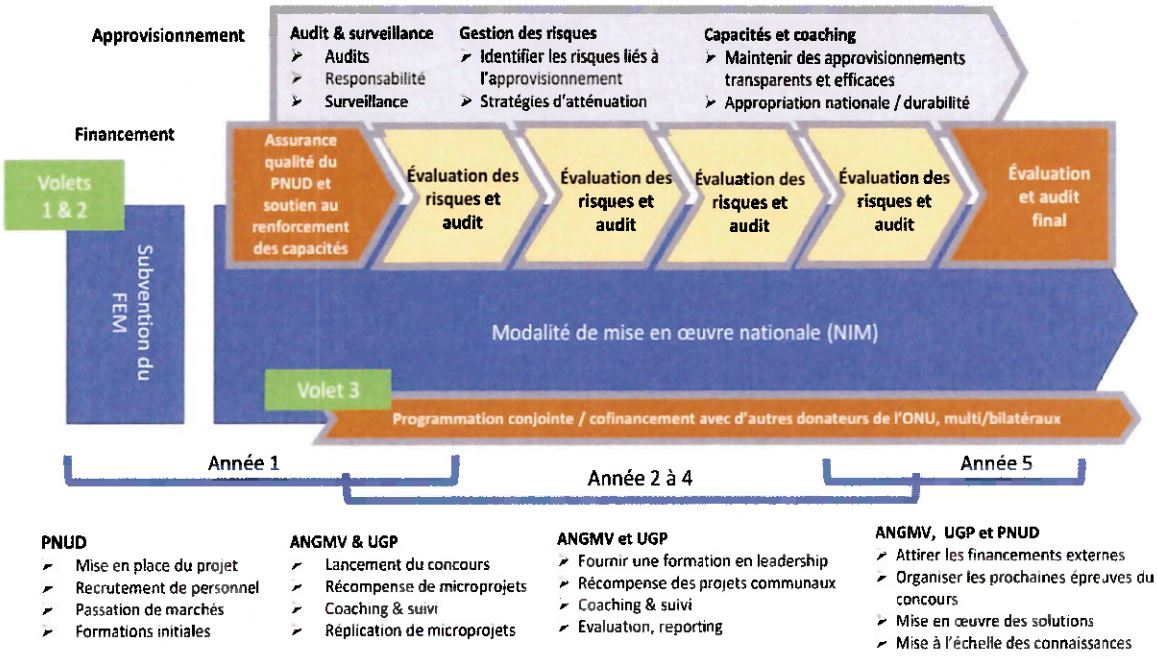
Le diagramme de la figure 6 montre comment la gestion financière et la gestion des achats évoluent parallèlement aux modalités de cofinancement.

En partant du côté gauche du diagramme, les composants clés sont :

1. Le projet est financé par la subvention du FEM. Les volets 1 et 2 du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) sont également financés par la subvention du FEM.
2. Le projet est soumis à la modalité de mise en œuvre nationale (NIM)
3. Parallèlement, le PNUD recherchera des modalités de cofinancement et/ou de programmation conjointe pour permettre au projet d'étendre sa couverture, ses activités et d'accroître son impact.
4. Le volet 3 (Défi des communes et du leadership) du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) est en grande partie financé par cofinancement. Les coûts de formation au leadership peuvent également être couverts par les volets 1 et 2, à condition qu'ils soient clairement liés à des microprojets communautaires et/ou à des projets du secteur privé.
5. L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) - avec l'appui technique de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) - est chargée de :
 a. Lancement du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) (le « concours »)
 b. Remise des prix aux lauréats
 c. Mentorat et coaching des bénéficiaires du projet
 d. Réplication de microprojets
 e. Formation au leadership
 f. Évaluation et attribution des projets au niveau des communes
 g. Lancement et gestion des cycles ultérieurs du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE)
6. Des évaluations annuelles des risques seront entreprises pour suivre les progrès et, si nécessaire, mettre en place des mesures d'atténuation.
7. Des audits externes annuels seront surveillés par le PNUD
8. Une évaluation terminale menée en externe sera suivie par le PNUD.

Ces éléments sont résumés dans le diagramme de flux de la figure 6.

Figure 6 : Flux financiers et gestion des achats



Section 3 : Séparation des tâches et pare-feu vis-à-vis de la représentation du PNUD au sein du comité de pilotage du projet

Comme indiqué dans les Normes fiduciaires minimales pour les agences partenaires du FEM, dans les cas où une agence partenaire du FEM (c'est-à-dire le PNUD) effectue à la fois la supervision de la mise en œuvre et l'exécution d'un projet, l'agence partenaire du FEM (c'est-à-dire le PNUD) doit séparer ses tâches de supervision de la mise en œuvre et d'exécution du projet, et décrire dans le document de projet pertinent : 1) Un arrangement institutionnel satisfaisant pour la séparation des fonctions de supervision de la mise en œuvre et d'exécution dans différents départements de l'agence partenaire du FEM ; et 2) Des lignes claires de responsabilité, de rapport et de reddition de comptes au sein de l'agence partenaire du FEM entre les fonctions de supervision de la mise en œuvre et d'exécution du projet.

Dans ce cas, le PNUD n'exerce qu'un rôle de supervision de la mise en œuvre du projet par rapport à notre rôle au sein du comité de pilotage du projet et à la fonction d'assurance du projet et, par conséquent, une séparation complète des tâches de supervision de la mise en œuvre et d'exécution du projet a été assurée.

Section 4 : Rôles et responsabilités de la structure organisationnelle du projet

b. Comité de pilotage du projet : Tous les projets du PNUD doivent être dirigés par un comité ou un conseil multipartite créé pour examiner les performances en fonction du suivi et de l'évaluation, ainsi que les questions de mise en œuvre, afin de garantir la qualité des résultats. Le Comité de pilotage du projet (également appelé Comité de pilotage du projet) est l'organe de supervision le plus élevé et le plus dédié à un projet.

Les deux rôles principaux (obligatoires) du comité de projet sont les suivants :

1) **Supervision de haut niveau de l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre** (comme expliqué dans la section « Assurer la supervision » du POPP). Il s'agit de la fonction principale du

comité de projet et comprend des évaluations annuelles (et ponctuelles) des risques majeurs pesant sur le projet, ainsi que des décisions/accords sur les mesures de gestion ou correctives à prendre pour y faire face efficacement. Le comité de projet examine les preuves de performance du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, notamment les rapports d'avancement, les évaluations, les registres des risques et le rapport d'exécution combiné. Il est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour garantir que le projet atteigne les résultats escomptés.

2) **Approbation des décisions stratégiques d'exécution du projet du partenaire de mise en œuvre** en vue d'évaluer et de gérer les risques, de surveiller et de garantir la réalisation globale des résultats et des impacts prévus et d'assurer la durabilité à long terme des décisions d'exécution du projet du partenaire de mise en œuvre (comme expliqué dans la section « Gérer le changement » du POPP).

Conditions requises pour siéger au conseil d'administration du projet :

- Accepter les termes de référence du Conseil et les règles relatives aux protocoles, au quorum et aux procès-verbaux.
- Se réunir annuellement ; au moins une fois.
- Déclarer tout conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions de membre du comité de projet et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts, réel ou perçu. Cette déclaration doit être documentée et conservée par le PNUD.
- Exercer les fonctions du Comité de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- Assurer les plus hauts niveaux de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du comité de projet soient enregistrés et partagés avec les parties prenantes du projet.

Responsabilités du comité de projet :

Prise de décision par consensus :

- Le comité de projet fournit des orientations et des directives générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées et en assurant la supervision globale de la mise en œuvre du projet.
- Examiner les performances du projet en fonction du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les journaux des risques et le rapport de livraison combiné.
- Le comité de projet est chargé de prendre des décisions de gestion par consensus.
- Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Conseil de projet doivent être prises conformément à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.
- Si aucun consensus n'est trouvé au sein du Conseil, le représentant du PNUD au Conseil jouera un rôle de médiateur pour parvenir à un consensus et, à défaut, prendra la décision finale afin de garantir que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée. (Ne pas modifier ni supprimer cette phrase !)

Superviser l'exécution du projet :

- Convenir des tolérances du chef de projet selon les besoins, dans les limites des paramètres décrits dans le document de projet, et fournir des orientations et des conseils pour les situations exceptionnelles lorsque les tolérances du chef de projet sont dépassées.
- Évaluer les plans de travail annuels préparés par le partenaire de mise en œuvre du projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre.

Gestion des risques :

- Fournir des conseils sur les risques évolutifs ou matérialisés du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques.
- Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés, en fonction des informations préparées par le partenaire de mise en œuvre. Cela inclut les risques directement gérables par le projet, ainsi que les risques contextuels susceptibles d'affecter l'exécution du projet ou le maintien de la

conformité et de la réputation du PNUD, mais qui échappent au contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités se déroulant dans la zone d'influence du projet et ayant des répercussions sur celui-ci.

- Répondre aux griefs au niveau du projet.

Coordination:

- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

Composition du comité de projet : La composition du comité de projet doit inclure des personnes affectées aux trois rôles suivants :

1. **Chargé de projet :** Il s'agit d'une personne qui représente la propriété du projet et préside (ou copréside) le comité de pilotage du projet. Le chef de projet est généralement l'homologue national principal pour les projets mis en œuvre au niveau national (généralement de la même entité que le partenaire de mise en œuvre), et il doit s'agir du PNUD pour les projets de mise en œuvre directe (DIM). Exceptionnellement, deux personnes issues d'entités différentes peuvent partager ce rôle et/ou coprésider le comité de pilotage du projet. Si le chef de projet copréside le comité de pilotage avec des représentants d'une autre catégorie, il le fait généralement avec un représentant d'un partenaire de développement. Le chef de projet est : *le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable.*
2. **Représentant(s) des bénéficiaires :** Personnes ou groupes représentant les intérêts des parties prenantes qui bénéficieront in fine du projet. Leur principale fonction au sein du conseil d'administration est de garantir la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires. Ce rôle peut souvent être assuré par des représentants de la société civile, d'associations professionnelles ou d'autres entités gouvernementales bénéficiaires du projet. Un conseil d'administration de projet peut compter plusieurs représentants des bénéficiaires. Le ou les représentants des bénéficiaires sont : *Gouverneurs des régions concernées ou leurs représentants, élus des collectivités territoriales, délégations locales des chambres d'agriculture, représentants des agroforestiers, représentants des autorités traditionnelles et coutumières, représentants des femmes et des jeunes ruraux, représentants des services déconcentrés de l'Etat.*
3. **Partenaire(s) de développement :** Personnes ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui apportent un financement, une orientation stratégique et/ou une expertise technique au projet. Le ou les partenaires de développement sont : *Représentant résident du PNUD (RR).*

c. **Assurance du projet :** L'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du comité de projet ; toutefois, le PNUD joue un rôle distinct pour tous ses projets en assurant une supervision et un suivi objectifs et indépendants. Le PNUD assure l'assurance qualité et assiste le comité de projet (et l'unité de gestion du projet) en assurant une supervision et un suivi objectifs et indépendants, notamment en respectant les normes de gestion des risques et les normes sociales et environnementales du PNUD. Le comité de projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au chef de projet. L'assurance du projet est totalement indépendante de l'exécution du projet.

Un représentant désigné du PNUD jouant le rôle d'assurance du projet est tenu d'assister à toutes les réunions du conseil d'administration et de soutenir ses processus sans droit de vote. Il convient de noter que, même si, dans certains cas, le rôle d'assurance du PNUD dans le cadre du projet peut englober des activités se déroulant à plusieurs niveaux (par exemple, mondial, régional), au moins un représentant du PNUD jouant ce rôle doit, dans le cadre de ses fonctions, assister spécifiquement aux réunions du conseil d'administration et fournir aux membres du conseil la documentation nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Le/les représentant(s) du PNUD jouant le rôle principal d'assurance du projet est/ sont : *le Point Focal Environnemental.*

d. **Gestion de projet – Exécution du projet** : Le chef de projet (PM) (également appelé coordinateur de projet) est le représentant le plus haut placé de l'unité de gestion de projet (UGP). Il est responsable de la gestion quotidienne globale du projet pour le compte du partenaire de mise en œuvre, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel, des parties responsables, des consultants et des sous-traitants. Le chef de projet présente généralement les livrables et documents clés au conseil d'administration pour examen et approbation, notamment les rapports d'avancement, les plans de travail annuels, les ajustements des seuils de tolérance et les registres des risques.

Les rôles et responsabilités des membres de l'UGP doivent être détaillés dans l'annexe correspondante, sachant que l'UGP ne peut être située au bureau de pays du PNUD. Un représentant désigné de l'UGP est tenu d'assister à toutes les réunions du conseil d'administration et de soutenir ses travaux sans droit de vote.

Le principal représentant du UGP participant aux réunions du conseil d'administration est : *le chef de projet.*

IX. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

Le coût total du projet s'élève à 193 382 264 USD. Il est financé par une subvention du FEM de 7 139 450 USD, administrée par le PNUD, un cofinancement en espèces de 400 000 USD provenant des ressources de base du PNUD, administré par le PNUD en tant qu'organisme d'exécution du FEM, et un cofinancement géré par les partenaires de 185 842 814 USD. Le PNUD est responsable de la supervision des ressources du FEM, et le cofinancement en espèces est transféré uniquement sur son compte bancaire.

Cofinancement : La réalisation effective des montants de cofinancement du projet sera suivie par le bureau de pays du PNUD et l'UGP sur une base annuelle dans le PIF du FEM et sera rapportée au FEM lors du processus d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale comme suit :

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Nom du co-financeur	Investissement mobilisé	Montant du cofinancement (USD)
Gouvernement	Subventions	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable	Investissement mobilisé	149 136 069
Gouvernement	Subventions	Ministère de l'Énergie et de l'Eau	Investissement mobilisé	36 706 745
Agence du FEM	Subventions	PNUD	Investissement mobilisé	400 000
			Total	**186 242 814**

Révision et tolérance budgétaires : Conformément au POPP du PNUD, le comité de projet peut convenir avec le chef de projet d'un niveau de tolérance pour chaque plan détaillé dans le cadre du plan de travail pluriannuel global. La tolérance convenue doit être consignée dans le document de projet ou dans le compte rendu approuvé de la réunion du comité de projet. Elle ne doit normalement pas dépasser 10 % du budget annuel convenu au niveau de l'activité, mais s'inscrire dans le plan de travail pluriannuel global approuvé au niveau de l'activité. Dans le cadre des tolérances convenues, le chef de projet peut agir sans intervention du comité de projet. Les restrictions suivantes s'appliquent :

Si les écarts suivants surviennent, le chef de projet/IP, par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUD, sollicitera l'approbation de l'équipe BPPS/NCE-VF afin de garantir l'exactitude des rapports transmis au FEM. Il est **fortement**

recommandé de maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé, tant au niveau du compte budgétaire que des composantes :

a) Les réaffectations budgétaires doivent prouver que les modifications proposées n'entraîneront pas de changements significatifs dans les résultats escomptés du projet. Une justification solide est requise et sera approuvée à titre exceptionnel. Les réaffectations budgétaires entre les composantes (y compris le PMC) du budget total et des plans de travail (TBWP) approuvés représentent une valeur supérieure à 10 % de la subvention totale du FEM.
b) Introduction de nouveaux produits/activités (c'est-à-dire des postes budgétaires) qui ne faisaient pas partie du document de projet convenu et du TBWP et qui représentent une valeur supérieure à 5 % de la subvention totale du FEM. Les nouveaux postes budgétaires doivent être éligibles conformément aux politiques du FEM et du PNUD .
c) Coût de gestion de projet (PMC) : le budget du volet PMC est plafonné et ne peut pas être augmenté.

Le PNUD n'est pas en mesure d'augmenter le budget total au-delà du montant approuvé par le donateur, par conséquent tout dépassement de dépenses devrait être absorbé par des ressources non FEM par le partenaire de mise en œuvre (entité d'exécution du FEM).

Prolongations de projet : Le coordonnateur exécutif de l'équipe PNUD- BPPS - NCE doit approuver toutes les demandes de prorogation de la date d'achèvement du projet et d'autres prorogations d'étapes importantes assorties de délais stricts. Toute prorogation impose des délais et des coûts supplémentaires à tous les niveaux, et le budget du projet FEM ne peut être augmenté au-delà du montant initialement approuvé. Une seule prorogation peut être accordée à titre exceptionnel et sous réserve des conditions et des durées maximales fixées dans le POPP du PNUD. Les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts de gestion du projet doit être couverte par des ressources non FEM ; les coûts supplémentaires de supervision du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources non FEM, conformément à la politique du PNUD telle qu'énoncée dans le POPP du PNUD.

Pour toute demande de prolongation, le bureau de pays du PNUD et le partenaire de mise en œuvre se consulteront et présenteront conjointement un plan clair indiquant comment et à partir de quelles sources spécifiques les coûts de supervision supplémentaires engagés par le PNUD seront couverts pendant la période prolongée. Le coordonnateur exécutif du BPPS-NCE consultera les bureaux régionaux (RBX) et pourra rejeter la demande de prolongation si aucun cofinancement externe (par le partenaire de mise en œuvre ou ressources internes du bureau de pays du PNUD) ne peut être identifié.

Toutes les demandes de prolongation, ainsi que tous les documents justificatifs, doivent être soumises par l'IP au bureau de pays du PNUD conformément aux exigences et dans les délais fixés dans les SOP et les politiques du PNUD dans le POPP du PNUD.

Audit : Le projet sera audité conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, ainsi qu'aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être abordés lors de l'atelier de lancement. Si le partenaire de mise en œuvre est une agence des Nations Unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables de cette agence.

Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres parties prenantes du projet, le PNUD est responsable de la décision relative au transfert ou à toute autre cession d'actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession d'actifs soit examiné et approuvé par le comité de projet, conformément aux règles et réglementations du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée du projet, **doit être effectué avant la**

date de clôture des opérations. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être établi et conservé [63]. Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion de projet n'ait terminé ses missions.

Date d'achèvement : La date d'achèvement du projet correspond à la date de signature du document de projet, majorée de sa durée. Cette date ne peut être prolongée que par une demande formelle de prolongation. Avant la date d'achèvement, tous les intrants financés par le PNUD doivent être fournis et les activités connexes doivent être achevées. Aucune activité, à l'exception de l'approbation finale du rapport d'évaluation finale, de la réponse de la direction correspondante et de la réunion du comité de projet de fin de projet, ne doit avoir lieu après la date d'achèvement.

Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le Plan de préparation aux projets du PNUD. Tous les coûts engagés pour la clôture du projet doivent être inclus dans le budget de clôture et déclarés comme engagements finaux présentés au Comité de pilotage du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut engager après l'examen final sont ceux inclus dans le budget de clôture du projet.

- **Fermeture opérationnelle : La clôture opérationnelle doit avoir lieu dans les 9 mois suivant la date d'achèvement du projet .** Avant la clôture opérationnelle, l'évaluation du terminal doit avoir été soumise et la réponse de la direction du TE correspondante ainsi que la réunion du comité de projet de fin de projet doivent avoir été complétées. Le partenaire de mise en œuvre, par décision du comité de projet, informera le bureau de pays du PNUD de la clôture opérationnelle. Avant cette clôture, le projet doit avoir achevé le transfert ou la cession de tout équipement appartenant encore au PNUD.
- **Clôture financière : La clôture financière doit avoir lieu dans les six mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation.** Le projet sera financièrement clôturé lorsque les conditions suivantes seront remplies : a) le projet est achevé opérationnellement ou a été annulé ; b) le partenaire de mise en œuvre a déclaré toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le partenaire de mise en œuvre ont certifié un rapport final d'exécution combiné (qui sert de révision budgétaire finale).
 Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et établira un rapport final des dépenses. Le bureau de pays du PNUD transmettra les documents de clôture définitifs signés, comprenant la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, au BPPS/NCE pour confirmation avant la clôture financière du projet dans Quantum par le bureau de pays du PNUD.

Annulation et suspension : Tous les projets envisagés pour une annulation ou une suspension doivent respecter les exigences du PNUD et du FEM. Des directives sont disponibles dans le POPP du PNUD (Positions opérationnelles standard (POS) pour les actions de gestion des projets du Fonds vertical transmises au Coordonnateur exécutif et Directives pour la révision des projets du FEM).

Remboursement au FEM : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM s'avère nécessaire, la gestion sera assurée directement par la direction de l'équipe BPPS/NCE à New York. Le bureau de pays du PNUD n'a aucune obligation d'intervenir concernant le remboursement effectif du projet du PNUD au FEM. Le solde non dépensé du projet ne peut être transféré à d'autres projets.

[63] Voir https://popp.undp.org/ https://popp-prod.acquia.undp.org/policy-page/close-and-transition .

X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

total et plan de travail			
Unité commerciale Quantum	PNUD-MLI		
ID du projet Quantum :	01002981	Titre du projet Quantum :	*PIMS 9614 « Accélérer la restauration des écosystèmes en mobilisant les communautés le long du corridor de la Grande Muraille Verte au Mali »*
ID Award Quantum :	1383382	Titre Award Quantum :	*À déterminer*
Numéro PIMS du PNUD-FEM :	9614		
Partenaire de mise en œuvre :	*Agence nationale pour la Grande Muraille Verte* (ANGMV)		

Composante FEM	Résultat Quantum (composante FEM	Partie responsable	ID du fonds Quantum	ID du donneur Quantum	Code de compte budgétaire Quantum	Description du compte budgétaire Quantum	Montant Année 2025 (USD)	Montant Année 2026 (USD)	Montant Année 2027 (USD)	Montant Année 2028 (USD)	Montant Année 2029 (USD)	Total (USD)	Nouvelles notes budgétaires
COMPOSANTE 1	*Résultat 1*	*Agence nationale pour la Grande Muraille Verte*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultants internationaux*	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	**30 000**	1
					71600	*Voyage*	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	**54 000**	2
					71300	*Consultants locaux*	67 235	67 235	67 235	67 235	65 235	**334 175**	3
					75700	*Formations , Ateliers, Conférences*	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	**180 000**	4
					74200	*Coûts de production audiovisuelle et impressions*	876	438	-	-	-	**1 314**	5
					72600	*Subventions*	57 550	60 000	60 000	60 000	60 000	**297 550**	6
					72300	*Matériaux et marchandises*	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	**75 000**	7
		Résultat total 1 - FEM					***193 461***	***195 473***	***195 035***	***195 035***	***193 035***	***972 039***	
		Composante totale 1 - FEM					**193 461**	**195 473**	**195 035**	**195 035**	**193 035**	**972 039**	
COMPOSANTE 2	*Résultat 2*	*Agence nationale pour la Grande Muraille Verte*	*62000*	*10003*	*72100*	*Services contractuels - Entreprises*	185 883	183 800	183 800	183 800	183 800	**921 083**	8
					72300	*Matériaux et marchandises*	21 375	21 375	21 375	21 375	21 375	**106 875**	9
					71300	*Consultants locaux*	78 958	77 675	82 675	80 875	79 075	**399 258**	10
					71200	*Consultants internationaux*	9 500	9 500	9 500	6 500	1 000	**36 000**	11

					75700	*Formations , Ateliers, Conférences*	96 000	96 000	96 000	96 000	96 000	**480 000**	12
					71600	*Voyage*	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	**150 000**	13
					72500	*Fournitures*	-	350	700	350	-	**1 400**	14
					71800	*Services contractuels - Imp Partn*	25 800	25 800	25 800	25 800	25 800	**129 000**	15
					72600	*Subventions*	127 600	127 600	127 600	127 600	127 600	**638 000**	16
					74200	*Coûts de production audiovisuelle et impressions*	-	-	350	-	-	**350**	17
						Résultat total 2 - FEM	***575 116***	***572 100***	***577 800***	***572 300***	***564 650***	***2 861 966***	
						Composante totale 2 - FEM	**575 116**	**572 100**	**577 800**	**572 300**	**564 650**	**2 861 966**	
COMPOSANTE 3	*Résultat 3*	*Agence nationale pour la Grande Muraille Verte*	*62000*	*10003*	*72100*	*Services contractuels - Entreprises*	34 500	32 000	32 000	32 000	32 000	**162 500**	18
					75700	*Formations , Ateliers, Conférences*	53 905	53 000	73 001	53 000	53 000	**285 906**	19
					71300	*Consultants locaux*	72 035	72 035	70 035	70 035	70 035	**354 175**	20
					71600	*Voyage*	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	**90 000**	21
					72500	*Fournitures*	-	-	1 166	583	-	**1 749**	22
					71800	*Services contractuels - Imp Partn*	25 800	25 800	25 800	25 800	25 800	**129 000**	23
					72300	*Matériaux et marchandises*	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	**50 000**	24
					72600	*Subventions*	34 905	34 000	34 905	34 000	34 000	**171 810**	25
						Résultat total 3 - FEM	**249 145**	**244 835**	**264 907**	**243 418**	**242 835**	**1 245 140**	
						Composante totale 3 - FEM	**249 145**	**244 835**	**264 907**	**243 418**	**242 835**	**1 245 140**	
COMPOSANTE 4	*Résultat 4*	*Agence nationale pour la Grande Muraille Verte*	*62000*	*10003*	*72300*	*Matériaux et marchandises*	-	-	10 000	20 000	20 000	**50 000**	26
					72600	*Subventions*	-	-	210 555	210 555	112 224	**533 334**	27
					71300	*Consultants locaux*	63 295	63 295	72 785	67 885	67 885	**335 145**	28

					75700	Formations , Ateliers, Conférences	88 990	-	59 663	59 663	58 653	**266 969**	29
					71600	Voyage	10 000	10 000	30 000	20 000	20 000	**90 000**	30
					72500	Fournitures	584	-	-	-	583	**1 167**	31
					72100	Services contractuels - Entreprises	182 292	15 625	-	-	-	**197 917**	32
					71200	Consultants internationaux	5 000	5 000	9 800	4 800	4 800	**29 400**	33
					74200	Coûts de production audiovisuelle et impressions	-	-	-	-	2 217	**2 217**	34
						Résultat total 4 - FEM	***350 161***	***93 920***	***392 803***	***382 903***	***286 362***	***1 506 149***	
						Composante totale 4 - FEM	***350 161***	***93 920***	***392 803***	***382 903***	***286 362***	***1 506 149***	
Suivi et évaluation	MOI	Agence nationale pour la Grande Muraille Verte	62000	10003	75700	Formations , Ateliers, Conférences	7 000	-	-	-	-	**7 000**	35
					72100	Services contractuels - Entreprises	55 000	-	-	-	-	**55 000**	36a
						Agence nationale totale pour la Grande Muraille Verte	**62 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**62 000**	
		PNUD	62000	10003	72100	Services contractuels - Entreprises	-	-	51 000	-	64 000	**115 000**	36b
					71600	Voyage	-	-	10 000	-	10 000	**20 000**	37
					74200	Coûts de production audiovisuelle et impressions	-	-	6 667	-	10 516	**17 183**	38
						Total PNUD	**-**	**-**	**67 667**	**-**	**84 516**	**152 183**	
						Total S&E - FEM	***62 000***	-	***67 667***	-	***84 516***	***214 183***	
						Suivi et évaluation globaux - FEM	***62 000***	-	***67 667***	-	***84 516***	***214 183***	
CGP	CGP	PNUD	62000	10003	74100	Services professionnels	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	**25 000**	39
						Total PNUD	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**25 000**	
		Agence nationale pour la	62000	10003	71800	Services contractuels - Imp Partn	51 600	51 600	51 600	51 600	51 600	**258 000**	40

	Grande Muraille Verte			*71600*	*Voyage*	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	**50 000**	41
				74500	*Frais divers*	1 394	1 394	1 395	1 395	1 395	**6 973**	42
	Agence nationale totale pour la Grande Muraille Verte					**62 994**	**62 994**	**62 995**	**62 995**	62 995	314 973	
	Coût total de gestion du projet - FEM					**67 994**	**67 994**	**67 995**	**67 995**	**67 995**	**339 973**	
CGP	*Agence nationale pour la Grande Muraille Verte*	*04000*	*00012*	*75700*	*Formations , Ateliers, Conférences*	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	**70 000**	43
				71800	*Services contractuels - Imp Partn*	51 600	51 600	51 600	51 600	51 600	**258 000**	44
				72200	*Équipement et mobilier*	48 940	-	-	-	-	**48 940**	45
				72300	*Matériaux et marchandises*	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	**15 000**	46
				74500	*Frais divers*	1 612	1 612	1 612	1 612	1 612	**8 060**	47
	Coût total de gestion du projet - PNUD					***119 152***	***70 212***	***70 212***	***70 212***	***70 212***	***400 000***	
	Coût total de gestion du projet					***187 146***	***138 206***	***138 207***	***138 207***	***138 207***	***739 973***	
Subvention totale du projet - FEM						***1 497 877***	***1 174 322***	***1 566 207***	***1 461 651***	***1 439 393***	***7 139 450***	
Subvention totale du projet - PNUD						***119 152***	***70 212***	***70 212***	***70 212***	***70 212***	***400 000***	

Notes budgétaires

Note **budgétaire n°** (référence croisée)	**Description**
	Composante 1
1	Consultants internationaux : - AT sous contrat pour fournir un soutien stratégique à l'AT sous-traitée/Orientation et évaluation des besoins en capacités de l'ANGMV au cours de la première année pendant 5 jours à 600 $/jour ; le sous-coût estimé est de 3 000 $. - AT sous contrat pour la validation des plans de travail et l'évaluation des progrès au cours des années 2, 3, 4 et 5 à 3 000 $/an ; le sous-coût estimé est de 12 000 $. - Soutien à l'ANGMV et aux autorités locales pour l'élaboration des plans de développement mentionnés ci-dessus et soutien à l'élaboration de la vision 2063 pendant 5 jours/an à 600 $/jour ; le sous-coût estimé est de 15 000 $. **TOTAL = 30 000 $**

2	Déplacements : - frais de déplacement intérieur liés aux activités du volet 1, années 1 à 5 ¦ TOTAL = 3 000 $/an ; le sous-coût estimatif est de 15 000 $. - frais de trois consultants nationaux effectuant chacun cinq déplacements dans 20 communes à 200 $/jour sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 15 000 $. - soutien à la mise en œuvre des services contractuels à 200 $/jour pour huit déplacements de trois consultants, par an à 4 800 $/an sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 24 000 $. **TOTAL = 54 000 $**
3	Consultants locaux : - soutien technique spécialisé (en fonction des résultats de l'évaluation des besoins, mais l'accent est généralement mis sur le développement de cadres de gouvernance) ; TdR à élaborer après l'évaluation des besoins : ¦ 15 jours à 200 $/jour pour l'année 1 et 10 jours à 200 $/jour pour les années 2 à 4 ; le sous-coût estimé est de 9 000 $. - Sous-traitance nationale au partenaire/entité d'exécution : soutien technique à NAGMV pour permettre l'exécution efficace de la modalité NIM à 15 000 $/an ; le sous-coût estimé est de 75 000 $. - soutien sur le terrain à 20 communes pour l'élaboration de leurs plans de développement à 200 $/jour pour 3 consultants : année 1 : 44 235 $ et années 2 à 5 : 45 235 $/an ; le sous-coût estimé est de 225 175 $. - soutien national à l'interface de l'AT entre le projet du FEM et les projets financés par des fonds externes. Les détails seront déterminés suite aux lettres de soutien générales en vigueur auprès de la Banque mondiale, de l'AER Mali et du SGP Mali, pour un montant de 5 000 $ par an sur cinq ans ; le sous-coût estimatif est de 25 000 $. **TOTAL : 334 175 $.**
4	Formations, ateliers, conférences : - renforcement des capacités de l'ANGMV (sujets à déterminer lors de la phase de démarrage) à 10 000 $/an (ou 500 $/commune/an) ; le sous-coût estimatif est de 50 000 $. - coûts de participation des acteurs locaux aux plans de développement et ateliers de validation à 800 $/commune/an ; le sous-coût estimatif est de 80 000 $. - soutien à la formation des villages des 20 communes qui bénéficieront des accords de cofinancement avec des projets financés par des fonds externes à 10 000 $/an sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 50 000 $. **TOTAL = 180 000 $.**
5	Coûts de production audiovisuelle et imprimée : - coûts d'impression de la documentation destinée aux commissions foncières (COFO) en matière de gestion et de restauration des écosystèmes au cours de la première année ; le sous-coût estimatif est de 438 $. - coûts d'impression des orientations sur l'intégration des préoccupations en matière de restauration dans les PDSEC au cours de la première année ; le sous-coût estimatif est de 438 $. - coûts d'impression au cours de la deuxième année ; le sous-coût estimatif est de 438 $. **TOTAL = 1 314 $**
6	Subventions : - soutien à l'intégration des activités de restauration dans les plans de développement communaux pour 20 communes : Année 1 : 17 550 $; le montant est inférieur car l'année 1 est l'année de démarrage, années 2 à 5 : 1 000 $/commune ; le sous-coût estimatif est de 97 550 $. - soutien complémentaire aux parties prenantes de projets financés par des fonds externes (subventions de cofinancement) pour les aspects de restauration non couverts par ces projets externes à 2 000 $/commune/an pour 5 jours/an sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 200 000 $. **TOTAL = 297 550 $**
7	- Matériel et biens : soutien aux investissements de projets financés par des fonds externes avec des objectifs de restauration complémentaires à hauteur de 15 000 $/an, forfaitaire, sur 5 ans (détails à déterminer lors de la signature de la lettre d'accord avec les programmes financés par des fonds externes qui chevauchent le projet. **TOTAL = 75 000 $**
Composante 2	

8	Services contractuels - Entreprises : - financement au titre du FLoRE ciblant les communautés et les gouvernements locaux en vue de développer et de mettre en œuvre des propositions de microprojets pour FLoRE à 68 800 $/an ; le sous-coût estimé est de 344 000 $. - financement au titre du FLoRE (Fonds local pour la restauration des écosystèmes) destiné aux femmes, aux jeunes, aux agriculteurs, aux éleveurs, aux pêcheurs (par exemple à Ségou) et aux dirigeants locaux des 20 communes à 50 000 $/an, sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 250 000 $. - financement au titre du même FLoRE , axé sur le secteur privé à 50 000 $ par an, sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 250 000 $. - soutien à la mise en place d'un système d'information sur le marché (radio et/ou SMS) pour relier les fournisseurs éloignés aux acheteurs urbains et permettre les échanges sur les types de produits requis, la quantité et la qualité, et les prix proposés à 5 000 $/an sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 25 000 $. - analyse coûts-avantages financiers du passage à des fournisseurs de petits exploitants/à l'agriculture contractuelle pour aider à convaincre les entreprises de passer d'un scénario BAU à, par exemple, un modèle commercial agroforestier : 4 833 $ la première année et 4 000 $/an les années 2 à 5 ; le sous-coût estimé est de 20 833 $. - mise en place d'une distribution « dernier kilomètre » dans les zones rurales de la chaîne de valeur des foyers améliorés : 7 250 $ la première année et 300 $/commune/an = 6 000 $/an, pour 20 communes les années 2 à 5 ; le sous-coût estimé est de 31 250 $. **TOTAL = 921 083 $**
9	Matériel et biens : - soutien à la mise en œuvre de microprojets à 5 000 $/an sur 5 ans ; les détails seront déterminés une fois les microprojets développés par les parties prenantes ; le sous-coût estimé est de 25 000 $. - contribution à la transformation basée sur les énergies renouvelables à 11 375 $/an sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 56 875 $. - contribution à l'achat de foyers améliorés pour relancer la chaîne de valeur à 5 000 $ par cycle annuel de FLoRE , pendant 5 ans ; le sous-coût estimé est de 25 000 $. **TOTAL = 106 875 $**
10	Consultants locaux : - Soutien technique à l'ANGMV pour permettre l'exécution efficace de la modalité NIM à 15 000 $/an ; le sous-coût estimé est de 75 000 $. - Soutien à la mise en œuvre des services contractuels avec 1 consultant par région 2 000 $/an les années 1 à 3 et 1 200 $ la 4e année ; le sous-coût estimé est de 7 200 $. - Un consultant en agro -industrie ou en analyse de la chaîne de valeur pour faciliter les connexions entre acheteurs et vendeurs/vendeurs à 8 450 $ la 1re année, à 8 000 $/an les années 2 à 4 et à 6 000 $ la 5e année ; le sous-coût estimé est de 38 450 $. - Soutien à la mise en œuvre du système d'information sur les marchés avec 2 consultants/an à 2 000 $/an les années 3 et 4 et à 3 200 $ la 5e année (pour compenser l'absence du consultant international) ; Le sous-coût estimé est de 7 200 $. Soutien aux entreprises d'énergie renouvelable pour étendre la sensibilisation aux femmes et aux jeunes (atténuation des risques) : à 9 288 $ la première année et à 8 455 $ les années 2 à 5 ; Le sous-coût estimé est de 43 108 $. Soutien à la mise en œuvre à 201 $/jour/commune sur 11 jours/consultant/commune à 2 211 $/an/commune, pour 20 communes sur 5 ans ; Le sous-coût estimé est de 221 100 $. Soutien à la mise en œuvre du résultat 2,5 à 200 $/jour pour 2 consultants : 7,5 jours la troisième année, 5 jours la quatrième année et 5,5 jours la cinquième année ; Le sous- coût estimé est de 7 200 $. **TOTAL = 399 258 $**
11	Consultants internationaux : - contrôle qualité et orientation stratégique pour la gestion du développement de microprojets à 2 000 $/an les années 1 à 4 et 1 000 $/an la cinquième année ; le sous-coût estimé est de 9 000 $. - soutien stratégique aux entrepreneurs individuels axé sur l'accès et la mise en œuvre des meilleures pratiques internationales d'autres pays de la GMV à 600 $/jour pendant 7,5 jours sur les années 1 et 2 ; le sous-coût estimé est de 9 000 $. - contrôle qualité de la conception du système d'information sur le marché à 600 $/jour, avec 7,5 jours chacun les années 3 et 4 ; le sous-coût estimé est de 9 000 $. - conception et suivi de l'intervention à 600 $/jour pendant 5 jours/an sur les années 1 à 3 ; le sous- coût estimé est de 9 000 $. **TOTAL = 36 000 $**

12	Formations, ateliers, conférences : - soutien aux acteurs communautaires pour le développement de microprojets à 20 000 $/an pour des exercices de renforcement des capacités, sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 100 000 $. - soutien aux acteurs communautaires pour le développement de microprojets sur les PFNL à 1 000 $/commune/an avec un minimum de 1 microprojet/commune, pour 20 communes sur 5 ans. En fonction des similitudes des sujets issus du concours FLoRE , les groupes peuvent être combinés ; le sous-coût estimé est de 100 000 $. - renforcement des capacités des stations de radio, des agriculteurs et des entreprises sur les systèmes agricoles favorables aux petits exploitants agricoles à 800 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 80 000 $. - organiser des activités de communication pour le changement de comportement (CCC) avec les communautés pour la gestion et la restauration des écosystèmes à 1 000 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; Le sous-coût estimé est de 100 000 $. Promotion de la production de bois de feu dans les systèmes agroforestiers ; Formation sur les fours à charbon améliorés ; Formation sur les foyers améliorés à 1 000 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 100 000 $. **TOTAL = 480 000 $**
13	Déplacements : - coûts de 4 consultants effectuant 5 déplacements/commune/an à 300 $/commune, pour 20 communes sur 5 ans au titre du Résultat 2.1.1 ; le sous-coût estimé est de 30 000 $. - coûts des consultants nationaux pour 20 communes avec un montant indicatif de 5 déplacements à 300 $/commune pour chaque consultant, pour 20 communes sur 5 ans au titre du Résultat 2.1.2 ; le sous-coût estimé est de 30 000 $. - coûts de 2 consultants nationaux et en supposant 5 déplacements/an à 150 $/consultant/commune sur 5 ans au titre du Résultat 2.1.3 ; le sous-coût estimé est de 30 000 $. - coûts des consultants nationaux en supposant 5 déplacements/commune à 300 $/commune au titre du Résultat 2.1.4 ; Le sous-coût estimé est de 30 000 $. Coûts du consultant national, en supposant cinq déplacements au total à 300 $/commune, conformément au résultat 2.1.5. Le sous-coût estimé est de 30 000 $. **TOTAL = 150 000 $.**
14	Fournitures à 350 $/activité, comme indiqué ci-dessous : - fournitures de bureau pour le matériel de formation de la deuxième année pour la formation des opérateurs de pépinières, les engrais organiques, les pesticides organiques et la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables. - fournitures de bureau pour le matériel de formation de la troisième année pour soutenir les acteurs communautaires dans le développement de microprojets sur les PFNL. - fournitures de bureau pour le matériel de formation de la troisième année pour les activités de communication pour le changement de comportement (CCC) avec les communautés pour la gestion et la restauration des écosystèmes. - fournitures de bureau pour le matériel de formation de la quatrième année pour la formation sur les fours à charbon améliorés et la formation sur les foyers améliorés. **TOTAL = 1 400 $**
15	- Services contractuels - Partenaire d'implémentation : Spécialiste du développement du secteur privé et des moyens de subsistance. Salaire : 600 $/semaine x 43 semaines x 5 ans. **Total : 129 000 $.**
16	Subventions : - domestication des PFNL selon les microprojets proposés allant de la production, la transformation (y compris les machines/équipements nécessaires), à la commercialisation à 2 380 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 238 000 $. - soutien aux organisations de petits exploitants et aux OSC pour passer à des modèles de fournisseurs de type petits exploitants à 2 000 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 200 000 $. - subventions dans le cadre de microprojets pour l'intégration de l'agriculture durable (élevage) dans les pratiques commerciales agro-industrielles et l'intégration des énergies renouvelables dans la transformation à 1 000 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 100 000 $. - subventions pour les initiatives de restauration des écosystèmes à haute performance des municipalités à 1 000 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; Le sous-coût est estimé à 100 000 $. **TOTAL = 638 000 $**
17	- Coûts de production audiovisuelle et imprimée : production de fiches de collecte d'informations sur le marché au cours de la troisième année. **TOTAL = 350 $**
	Composante 3
18	Services contractuels - Entreprises : - prestataires de formation au leadership, y compris la création de jardins de conservation et d'outils pédagogiques, et coûts des campagnes médiatiques à 1 000 $/commune/an, pour 20 communes sur 5 ans ; le sous-coût estimé est de 100 000 $. - soutien à la diffusion d'études de cas sur les meilleures pratiques par le biais des médias : \| Année 1 : 7 250 $, frais de mise en place inclus, \| Années 2 à 5 : 6 000 $/an ; le sous-coût estimé est de 31 250 $. - soutien à la diffusion d'études de cas sur les meilleures pratiques par le biais des médias à 6 000 $/an : \| Année 1 : 7 250 $, frais de mise en place inclus, \| Années 2 à 5 : 6 000 $/an ; le sous-coût estimé est de 31 250 $. **TOTAL = 162 500 $**

19	Formations, ateliers, conférences : - coûts de renforcement des capacités en leadership du personnel des communes performantes dans les initiatives de restauration à 850 $/commune/an : 17 905 $ la première année, y compris les frais d'établissement et 17 000 $/an les années 2 à 5 ; le sous-coût estimé est de 85 905 $. - Soutien et formation des lauréats du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) Volet 2 sur le leadership ; Placement professionnel des agents au sein des activités de S&E du projet pour apprendre sur le tas : les années 1, 2, 4 et 5 à 12 000 $/an et 18 667 $ la troisième année avec des dispositions pour une formation prolongée suite aux recommandations attendues de l'examen à mi-parcours ; le sous-coût estimé est de 66 667 $. - lancement d'une campagne médiatique (presse écrite, radio, médias sociaux, produits promotionnels) les années 1, 2, 4 et 5 à 12 000 $/an et 18 667 $ la troisième année, avec des provisions pour les recommandations anticipées issues de l'examen à mi-parcours ; le sous-coût estimé est de 66 667 $. - formation sur l'intégration de la gestion des conflits dans les pratiques de gestion les années 1, 2, 4 et 5 à 600 $/commune/an et 18 667 $ la troisième année, avec des provisions pour les recommandations anticipées issues de l'examen à mi-parcours ; le sous-coût estimé est de 66 667 $. **TOTAL = 285 906 $**
20	Consultants locaux : - appui technique national à l'ANGMV à 10 000 $/an ; le sous-coût estimé est de 50 000 $. - appui au suivi des entreprises de services contractuels à 625 $/commune/an ; le sous-coût estimé est de 62 500 $. - services de coaching en leadership sur la gestion de projet ; 10 séances/commune/an à 2 176,75 $/commune/an ; le sous-coût estimé est de 217 675 $. - consultant national recruté pour organiser des campagnes d'information et de sensibilisation favorisant le changement de comportement en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes au niveau locale à 200 $/jour : 15 jours/an les années 1 et 2 et 10 jours/an les années 3 à 5 ; Le sous-coût estimé est de 12 000 $. Suivi sur le terrain des lauréats du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE) sur l'intégration de la gestion des conflits à 200 $/jour avec 1 consultant/région : 15 jours/an les années 1 et 2 et 10 jours/an les années 3 à 5 ; le sous-coût estimé est de 12 000 $. **TOTAL = 354 175 $**
21	Frais de déplacement : - frais d'assistance technique à l'ANGMV (suivi des placements sur le terrain des dirigeants locaux) à 300 $/commune/an (1 voyage par personne) ; le sous-coût estimatif est de 30 000 $. - frais de consultant national pour 5 voyages au total à 300 $/commune ; le sous-coût estimatif est de 30 000 $. - frais de consultant national pour 5 voyages au total à 300 $/commune ; le sous-coût estimatif est de 30 000 $. **TOTAL = 90 000 $.**
22	Fournitures à 583 $ par activité planifiée : - fournitures de bureau pour le matériel de formation (année 3) destiné aux lauréats du Fonds pour la restauration locale des écosystèmes (FLoRE), volet 2, sur le leadership ; placement professionnel d'agents dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation du projet pour un apprentissage sur le terrain. - fournitures de bureau pour le matériel de formation (année 3) destiné aux campagnes d'information et de sensibilisation promouvant le changement de comportement, en particulier auprès des jeunes, des femmes au niveau locale. - fournitures de bureau pour le matériel de formation (année 4) destiné à la formation sur l'intégration de la gestion des conflits dans les pratiques de gestion. **TOTAL = 1 749 $.**
23	- Services contractuels - Partenaire d'implémentation : Spécialiste national en restauration des écosystèmes et adaptation aux changements climatiques. Salaire : 600 $/semaine sur 5 ans. **Total : 129 000 $.**
24	- Matériel et biens : soutien aux intrants pour les jardins de conservation à 500 $ par commune. **TOTAL : 50 000 $.**
25	Subventions : - création et revitalisation des brigades de protection des ressources : subventions FLoRE à 850 $/commune (il s'agit d'un montant minimum, car toutes les communes n'ont pas de microprojets de protection des ressources attribués) : 17 000 $/an les années 1, 2, 4 et 5 et 17 905 $, incluant une légère augmentation prévue suite aux recommandations anticipées de l'examen à mi-parcours la troisième année ; le sous-coût estimé est de 85 905 $. - soutien à la mise en œuvre des modalités de médiation des conflits telles que définies dans les microprojets attribués à 850 $/commune/an : 17 905 $, incluant les frais de mise en place la première année et 17 000 $/an les années 2 à 5 ; le sous-coût estimé est de 85 905 $. **TOTAL = 171 910 $**
Composante 4	

26	- Matériel et biens : contribution à l'emballage et au stockage des microprojets d'agriculteurs pairs : 10 000 $ la troisième année et 20 000 $/an les quatrième et cinquième années (augmentation prévue à mesure que davantage d'agriculteurs primésss se joignent au projet). **TOTAL = 50 000 $**
27	Subventions : - soutien aux microprojets d'agriculteurs pairs : 55 000 $ les années 3 et 4 et 56 667 $ la cinquième année ; le sous-coût estimé est de 166 667 $. - permettre le déploiement d'une production agricole à rotation rapide (culture maraîchère, pisciculture, élevage de volailles) pour les agriculteurs pairs qui reproduisent des modèles réussis développés par des agriculteurs primés à 100 000 $/an les années 3 et 4 ; le sous-coût estimé est de 200 000 $. - soutien à la mise en œuvre de nouvelles propositions de financement à 2 777,75 $/commune/an, à partir de la troisième année : 55 555 $/an les années 3 et 4 et 55 557 $ la cinquième année ; le sous-coût estimé est de 166 667 $. **TOTAL = 533 334 $**
28	Consultants locaux : - diffusion des meilleures pratiques : à 11 050 $ la troisième année pour l'année de départ afin de couvrir les dépenses contractuelles et à 10 100 $/an les années 4 et 5 ; le sous-coût estimé est de 31 250 $. - développement des connaissances sur les meilleures pratiques : à 11 050 $ la troisième année pour l'année de départ afin de couvrir les dépenses contractuelles et à 10 100 $/an les années 4 et 5 ; le sous-coût estimé est de 31 250 $. - appui technique au déploiement de microprojets réussis par l'intermédiaire d'agriculteurs chefs de file (intensification des activités de restauration, y compris la facilitation de l'accès aux marchés) par l'intermédiaire de 20 consultants sur 7 jours chacun à 30 264 $/an ; le sous-coût estimé est de 151 320 $. - appui technique national à la NAGGW pour gérer les entrées/sorties de la base de données à 14 421 $/an ; Le sous-coût estimé est de 72 105 $ pour les services après-vente de la base de données à 780,5 $/commune sur les années 1 et 2, pour 20 communes sur 2 ans ; le sous-coût estimé est de 31 220 $ pour le soutien à la mise en œuvre afin de relier les meilleures pratiques locales à la base de données nationale et vice-versa par l'intermédiaire de 4 consultants pour les 4 régions à 6 jours chacun, à 3 000 $ respectivement pour les années 1, 2 et 3 ; le sous-coût estimé est de 9 000 $ pour le soutien à l'adaptation des microprojets réussis dans de nouvelles propositions de financement à 187,5 $/jour par l'intermédiaire de 4 consultants, travaillant chacun 4 jours à 3 000 $/an, pour les années 3 à 5 ; le sous-coût estimé est de 9 000 $. **TOTAL = 335 145 $**
29	Formations, ateliers, conférences : - renforcement des capacités pour le déploiement des méthodologies de formation les années 3 et 4 à 30 000 $/an et 28 990 $ la cinquième année, à l'issue du projet ; sous-coût estimé à 88 990 $. - renforcement des capacités des utilisateurs à 4 449,50 $/commune par le biais de 5 ateliers la première année, dont un atelier national ; sous-coût estimé à 88 990 $. - renforcement des capacités pour l'élaboration de (nouvelles) propositions à 1 483,15 $/commune/an à partir des années 3 à 4, pour 20 communes ; sous-coût estimé à 59 326 $. - ateliers régionaux à 7 415,75 $ chacun, pour les 4 régions ; sous-coût estimé à 29 663 $. **TOTAL = 266 969 $.**
30	Déplacements : - frais de consultants nationaux à 500 $/commune, en supposant deux déplacements par commune à 250 $/déplacement ; le sous-coût estimé est de 30 000 $. - Déplacements : frais de cinq déplacements régionaux à 2 000 $/déplacement les années 1, 2 et 3 ; le sous-coût estimé est de 310 000 $. - Déplacements : frais de dix déplacements de suivi par région effectués par des consultants locaux à 2 500 $/région les années 3 à 5 ; le sous-coût estimé est de 30 000 $. **TOTAL = 90 000 $.**
31	Fournitures : - papeterie pour les supports de formation de l'année 5 pour le soutien technique au déploiement de microprojets réussis auprès des pairs ; le sous-coût estimé est de 583 $. - fournitures pour l'atelier de renforcement des capacités des utilisateurs de l'année 1 ; le sous-coût estimé est de 584 $. **TOTAL = 1 167 $**
32	Services contractuels - Entreprises : - coûts de mise en place/renforcement d'une base de données GGW reliée aux systèmes nationaux (SIFOR, SNGIE, etc.) et internationaux (Task Force Data GGW) à 166 667 $ la première année pour mettre en place l'infrastructure informatique de gestion des connaissances ; le sous-coût estimé est de 166 667 $. - mise en place de la base de données (incluant les entreprises capables de mettre en place une plateforme d'échange de connaissances robuste et à faible coût « du dernier kilomètre » utilisant SMS et/ou Internet pour communiquer avec les communautés locales) à 781,25 $/commune les années 1 et 2, pour 20 communes sur 2 ans ; le sous-coût estimé est de 31 250 $. **TOTAL = 197 917 $**

33	Consultants internationaux : - assurer les liens avec les bases de données internationales et le contrôle qualité à 625 $/jour pendant 8 jours/an pendant les années 1, 2 et 3 ; le sous-coût estimé est de 15 000 $. - contrôler la qualité des nouvelles propositions de financement à 600 $/jour pendant 8 jours/an pendant les années 3, 4 et 5 ; le sous-coût estimé est de 14 400 $. **TOTAL = 29 400 $**
34	- Coûts de production audiovisuelle et imprimée : coût de capture des connaissances sur la restauration des écosystèmes au cours de la cinquième année. **TOTAL = 2 217 $**
	Suivi et évaluation
35	- Formations, ateliers, conférences : atelier de lancement du projet à 7 000 $ la première année. **TOTAL = 7 000 $**
36a	- Services contractuels - Entreprises : évaluation de référence supplémentaire la première année : 10 000 $. \| Suivi des cadres de gestion environnementale et sociale (CGES), du plan d'action pour l'égalité des sexes, du plan d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de règlement des griefs la première année : 45 000 $. **TOTAL : 55 000 $.**
36b	- Services contractuels - Entreprises : Ligne budgétaire gérée par le PNUD pour couvrir les coûts liés à la réalisation de l'examen/évaluation à mi-parcours indépendant (EIM) la troisième année, soit 51 000 $. \| Coûts liés à la réalisation de l'évaluation finale indépendante (EF) la cinquième année, soit 64 000 $. **TOTAL = 115 000 $.**
37	- Voyages : Ligne budgétaire gérée par le PNUD pour les frais de déplacement liés aux missions MTR (année 3) et TE (année 5) à 500 $/commune. **TOTAL = 20 000 $**
38	- Coûts de production audiovisuelle et imprimée via la ligne budgétaire gérée par le PNUD : production et diffusion des rapports d'évaluation, ainsi que traductions et diffusion des mises à jour des garanties selon les besoins : 6 667 $ pour l'examen à mi-parcours au cours de la troisième année et 10 516 $ pour l'évaluation finale au cours de la cinquième année. **TOTAL = 17 183 $**
	Coût de gestion de projet
39	Ligne budgétaire gérée par le PNUD : Audit annuel à 5 000 $/an sur 5 ans. **TOTAL = 25 000 $.**
40	Services contractuels - Partenaire d'implémentation : - 100 % du salaire du chef de projet/coordinateur à 900 $/semaine sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 193 500 $. - 50 % du salaire de l'administrateur de projet à 300 $/semaine sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 64 500 $. **TOTAL = 258 000 $.**
41	- Déplacements : Frais de déplacement de l'UGP : 500 $/commune/an sur 5 ans. **Total : 50 000 $.**
42	- Dépenses diverses : budget prévu pour couvrir les dépenses imprévues à 1 394 $/an sur les années 1 et 2 et 1 395 $ sur les années 3 à 5. **TOTAL = 6 973 $**
43	Formations, ateliers, conférences : Ligne cofinancée par le PNUD pour les coûts associés aux réunions du comité de pilotage : 14 000 $/an sur 5 ans. **Total : 70 000 $.**
44	Services contractuels - Partenaire d'implémentation : Ligne cofinancée par le PNUD pour couvrir une partie des coûts salariaux du personnel du projet : Spécialiste du suivi, de l'évaluation et de la communication du projet : 600 $/semaine sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 129 000 $. Spécialiste des garanties et de l'égalité des sexes du projet : 600 $/semaine sur 5 ans ; le sous-coût estimatif est de 129 000 $. **TOTAL : 258 000 $.**
45	- Matériel et mobilier : Ligne cofinancée par le PNUD pour l'achat de matériel de bureau à $/an. **TOTAL : 48 940 $.**
46	- Matériel et biens : Ligne cofinancée par le PNUD pour l'achat de fournitures de bureau à 3 000 $/an. **TOTAL = 15 000 $.**
47	- Dépenses diverses : Ligne cofinancée par le PNUD pour couvrir les dépenses imprévues : 1 612 $/an. **TOTAL : 8 060 $.**

XI. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de projet constitue l'instrument mentionné comme tel à l'article 1 de l'Accord de base type d'assistance entre le Gouvernement du Mali et le PNUD, signé le 9 juin 1978. Toutes les références dans l'Accord de base type d'assistance à « l'Agence d'exécution » sont réputées se référer au « Partenaire de mise en œuvre ».

Ce projet sera mis en œuvre par l'Agence *nationale pour la Grande Muraille Verte* (ANGMV), conformément à ses règlements, règles, pratiques et procédures financières, uniquement dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire de mise en œuvre ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'appliquera.

XII. GESTION DES RISQUES

Le partenaire de mise en œuvre est une entité gouvernementale (NIM)

1. Conformément à l'article III de l'Accord sur les services d'appui aux projets (SBAA), la responsabilité de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD dont il a la garde, incombe à ce dernier. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit :
 a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir ce plan en tenant compte de la situation sécuritaire du pays où le projet est réalisé.
 b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications si nécessaire. Le manquement à l'obligation de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié, tel que requis aux termes des présentes, sera considéré comme une violation des obligations du partenaire de mise en œuvre au titre du présent document de projet.

3. Le partenaire de mise en œuvre s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun fonds du PNUD reçu en vertu du document de projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités liées au terrorisme, que les bénéficiaires des sommes versées par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la Liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et qu'aucun fonds du PNUD reçu en vertu du document de projet ne soit utilisé à des fins de blanchiment d'argent. La Liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies est accessible à l'adresse https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list .

4. Le partenaire de mise en œuvre reconnaît et accepte que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du partenaire de mise en œuvre, de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-bénéficiaires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, que ce soit en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants et de leur personnel, ainsi que de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du document de projet.

 (a) Dans la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire de mise en œuvre et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus doivent se conformer aux normes de conduite énoncées dans le Bulletin du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les « Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels » (« EAS »).

(b) De plus, et sans limitation de l'application d'autres réglementations, règles, politiques et procédures régissant la réalisation des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire de mise en œuvre et chacune de ses sous-parties susmentionnées ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel (« HS ») lors de la mise en œuvre des activités. Le HS est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou perçu comme offensant ou humiliant, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, est considéré comme une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Le HS peut survenir sur le lieu de travail ou en lien avec le travail. Bien qu'il s'agisse généralement d'un comportement récurrent, le HS peut prendre la forme d'un incident isolé. Lors de l'évaluation du caractère raisonnable des attentes ou des perceptions, le point de vue de la personne visée par le comportement doit être pris en compte.

5. a) Dans le cadre des activités menées dans le cadre du présent document de projet, le partenaire de mise en œuvre (concernant ses propres activités) et exige de ses sous-parties visées au paragraphe 4 (concernant leurs activités) qu'elles disposent de normes et procédures minimales, ou d'un plan visant à développer et/ou à améliorer ces normes et procédures, afin de pouvoir prendre des mesures efficaces de prévention et d'enquête. Ces normes et procédures doivent comprendre : des politiques sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels ; des politiques de dénonciation et de protection contre les représailles ; et des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans ce contexte, le partenaire de mise en œuvre exigera de ces sous-parties qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour :

 1. Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour exécuter des services dans le cadre du présent document de projet, de se livrer à des activités HS ou EAS ;

 2. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse au HS et à l'EAS, lorsque le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visés au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention du HS et de l'EAS, le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;

 3. Signaler et suivre les allégations de HS et d'EAS dont le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont autrement pris connaissance, ainsi que leur statut ;

 4. Orienter les victimes/survivants de SH et d'EAS vers une assistance aux victimes sûre et confidentielle ; et

 5. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête pour harcèlement sexuel ou abus sexuel. Le partenaire de mise en œuvre informera le PNUD de toute allégation reçue et des enquêtes menées par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 concernant leurs activités au titre du document de projet, et tiendra le PNUD informé pendant l'enquête menée par lui-même ou l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas le déroulement de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sécurité des personnes, et/ou (ii) ne contrevient pas aux lois qui lui sont applicables. À l'issue de l'enquête, le partenaire de mise en œuvre informera le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par toute autre entité à la suite de l'enquête.

 b) Le Partenaire de mise en œuvre devra démontrer qu'il a respecté les dispositions précédentes, à la satisfaction du PNUD, lorsque celui-ci ou toute partie agissant en son nom lui en fera la demande. Le non-respect des dispositions précédentes par le Partenaire de mise en œuvre et chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4, tel que déterminé par le PNUD, sera considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

6. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

7. Le partenaire de mise en œuvre doit : (a) mener les activités liées au projet et au programme conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD ; (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes ; et (c) s'engager de manière constructive et opportune pour

répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

8. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à toute évaluation des engagements liés à un programme ou à un projet, ou de leur conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

9. Le partenaire de mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires lors de la mise en œuvre du projet ou de l'utilisation des fonds du PNUD.

10. Dans la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du présent document de projet, le PNUD s'appuie raisonnablement sur le partenaire de mise en œuvre pour qu'il applique ses lois, réglementations et processus, ainsi que les lois internationales applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, afin de garantir la cohérence avec les principes de la politique du PNUD en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

11. Le partenaire de mise en œuvre veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption, de lutte contre la fraude, de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

12. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent au partenaire de mise en œuvre : (a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

13. Si une enquête est requise, le PNUD est tenu de mener des enquêtes sur tout aspect de ses projets et programmes, conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures. Le partenaire de mise en œuvre doit apporter son entière coopération, notamment en mettant à disposition du personnel et des documents pertinents, et en autorisant l'accès à ses propres informations. (et ceux de ses consultants, responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires), aux fins, à des heures et dans des conditions raisonnables, nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation de cette obligation, le PNUD consultera le partenaire de mise en œuvre afin de trouver une solution.

14. Les signataires du présent document de projet s'informeront mutuellement et sans délai en cas d'incident d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité requise.

 Si le partenaire de mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui informe sans délai le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre informe régulièrement le responsable du PNUD dans le pays et l'OAI de l'état d'avancement de cette enquête et des mesures prises à son égard.

15. Le PNUD aura droit au remboursement par le Partenaire de mise en œuvre de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, notamment par fraude, corruption ou autre irrégularité financière, ou versés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant pourra être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de mise en œuvre au titre du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne limitera les obligations du Partenaire de mise en œuvre au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire de mise en œuvre accepte que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le présent document de projet, puissent recourir au partenaire de mise en œuvre pour le recouvrement de tous les fonds que le PNUD estime avoir été utilisés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption ou toute autre irrégularité financière , ou payé autrement que conformément aux termes et conditions du Document de Projet.

Remarque : Le terme « Document de projet » tel qu'utilisé dans la présente clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent en complément du Document de projet, y compris ceux avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

16. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet doit inclure une disposition stipulant qu'aucun frais, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire de mise en œuvre doit coopérer à toutes les enquêtes et à tous les audits post-paiement.

17. Si le PNUD renvoie aux autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée tout acte répréhensible présumé relatif au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur cet acte et prennent les mesures juridiques appropriées contre toutes les personnes reconnues coupables d'avoir participé à l'acte répréhensible, et à ce qu'elles récupèrent et restituent tous les fonds récupérés au PNUD.

18. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de la présente section intitulée « Clauses standard de gestion des risques » sont incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus dans le cadre du présent document de projet.

ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexes obligatoires	Référence croisée
Annexe 1 : Modèle de budget du FEM	Se référer au fichier dans Excel.
Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM	N / A
Annexe 3 : Carte du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet	Contenu collé plus bas .
Annexe 4 : Plan de travail pluriannuel	Voir fichier séparé
Annexe 5 : Procédure d'examen social et environnemental (SESP) du PNUD	Voir fichier séparé
Annexe 6 : Registre des risques du PNUD	Voir fichier séparé
Annexe 7 : Aperçu des consultations techniques/sous-traitances	Voir fichier séparé
Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes	Voir fichier séparé
Annexe 9 : Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et autres cadres/plans SES, si nécessaire	Voir fichier séparé
Annexe 10 : Analyse de genre et plan d'action de genre	Voir fichier séparé
Annexe 11 : Plan d'approvisionnement	Voir fichier séparé
Annexe 12 : Accords complémentaires – lettres de cofinancement	Voir fichier séparé
Annexe 13 : LOA signé entre le PNUD et l'IP demandant des services d'appui du PNUD	N / A
Annexe 14 : Approbation du PDG du FEM	Voir fichier séparé
Annexe 15 : Dispositions relatives à l'octroi de subventions applicables au partenaire de mise en œuvre	Voir les références croisées et les liens plus bas
Annexe 16 : Termes de référence du comité de projet et de l'équipe de projet	Voir fichier séparé
Annexe 17 : Indicateurs de base du FEM	Voir fichier séparé
Annexe 18 : Taxonomie du FEM	Voir fichier séparé
Annexe 19 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PACT) et de la micro-évaluation HACT	Voir plus bas

Annexes spécifiques au projet	Référence croisée
Outil exact de la FAO (dans Excel)	Voir fichier séparé
Outil d'évaluation des capacités des partenaires - Étape 1 : Conditions préalables au partenariat - applicable à tous les partenaires (sous Excel)	Voir fichier séparé – partie de l'annexe 19
RAPPPORT DE MICRO-EVALUATION : Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, DATE : 30 Juillet 2021	Voir fichier séparé – partie de l'annexe 19

Annexe 1 : Modèle de budget du FEM

Voir le fichier séparé dans Excel.

Annexe 2 : Lettre d'appui à l'exécution du FEM

[N / A]

Annexe 3 : Carte du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet

La localisation du projet a été confirmée lors de l'atelier de mobilisation des parties prenantes avec des représentants des régions concernées, de la Grande Muraille Verte et du PNUD. Les régions concernées sont : Nioro du Sahel, Nara, Ségou et Mopti. Les 20 communes partenaires du projet sont représentées sur la carte ci-dessous. La légende et les coordonnées géographiques sont présentées dans le tableau.

	Nom géographique	ID du nom géographique	Nom du lieu Champ obligatoire	Latitude Champ obligatoire	Longitude Champ obligatoire	Description de l'emplacement Champ de texte facultatif	Description de l'activité Champ de texte facultatif
#	RÉGION		COMMUNE	LATITUDE	LONGITUDE		
1	MOPTI	2449088	Toguere-Coumbe	14.9175	-4.59329		
2	MOPTI	2450707	Togoro-Kotia	14.5616	-4,67286		
3	MOPTI	2454691	Korombana	15.3949	-3,78669		
4	MOPTI	2457109	Farimake	15.4732	-4.61053		
5	MOPTI	2448428	Youwarou	15.3792	-4.26004		
6	NARA	2456722	Guire	14.6405	-6,69281		
7	NARA	2452796	Niamana	14.3327	-7.32022		
8	NARA	2458804	Dilly	1514	-7,67		
9	NARA	2457779	Fallou	14.5964	-7,92984		
10	NIORO	2458064	Dioumara Koussata	14.5407	-8,56574		
11	NIORO	2448472	Yerere	15.2587	-9,42512		
12	NIORO	2452039	Nioro Tougoumé Rangabe	15.2682	-9,62687		
13	NIORO	2451141	Simbi	14.9087	-9,68235		
14	NIORO	2454193	Lakamane	14.507	-9,90707		
15	NIORO	2451171	Sandare	14.7036	-10.305		
16	SÉGOU	2458636	Kareri	14.8262	-5.254		
17	SÉGOU	2450850	Sokolo	14.7357	-6.12179		
18	SÉGOU	2453571	Nonimpebougou	14.1458	-5,52125		
19	SÉGOU	2458473	Dogofry	14.8175	-6.01756		
20	SÉGOU	2453133	Nampalari	15.2762	-5,55316		

Contactez le bureau de pays du PNUD pour obtenir des données SIG et contacter les parties prenantes locales.

Toutes les cartes incluses dans ce document de projet sont conformes aux cartes acceptées par la Section de l'information géospatiale des Nations Unies (voir https://www.un.org/geospatial/mapsgeo)

Annexe 4 : Plan de travail pluriannuel

Voir fichier séparé. Également disponible dans Excel dans le cadre du fichier budgétaire.

Annexe 5 : Procédure d'examen social et environnemental (SESP) du PNUD

Voir fichier séparé.

Annexe 6 : Registre des risques du PNUD

Voir fichier séparé.

Annexe 7 : Aperçu des consultations techniques/sous-traitances

Voir fichier séparé.

Annexe 8 : Plan d'engagement des parties prenantes

Voir fichier séparé

Annexe 9 : Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et autres cadres/plans SES, si nécessaire

Voir fichier séparé

Annexe 10 : Analyse de genre et plan d'action de genre

Voir fichier séparé

Annexe 11 : Plan d'approvisionnement

Voir fichier séparé

Annexe 12 : Accords complémentaires

Voir fichier séparé – lettres de cofinancement, traduites.

Annexe 13 : LOA signé entre le PNUD et l'IP demandant des services d'appui du PNUD

(si nécessaire à titre exceptionnel et autorisé par le FEM)

Annexe 14 : Approbation du PDG du FEM

Voir fichier séparé

Annexe 15 : Dispositions relatives à l'octroi de subventions applicables au partenaire de mise en œuvre

Les clauses de rétrocession pour les partenaires de mise en œuvre non membres du PNUD peuvent être trouvées ici . Ceci s'applique dans les cas où l'octroi de subventions est intégré à la conception et dans la mesure où il est conforme à la politique du PNUD sur les subventions de faible valeur (LVG).

Annexe 16 : Termes de référence du comité de projet et de l'équipe de projet

Voir fichier séparé.

Annexe 17 : Indicateurs de base du FEM

Voir fichier séparé.

Annexe 18 : Taxonomie du FEM

Voir fichier séparé.

Annexe 19 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PACT) et de la micro-évaluation HACT

Voir la section suivante.

ANNEXES SPECIFIQUES AU PROJET

Outil exact de la FAO (dans Excel)

Voir fichier séparé dans Excel

Outil d'évaluation des capacités des partenaires

> Étape 1 : Conditions préalables au partenariat - applicables à tous les partenaires (voir fichier séparé) dans Excel)

Rapport de micro-évaluation de l'ANGMV (2021)

> RAPPPORT DE MICRO-EVALUATION : Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, DATE : 30 juillet 2021
Voir fichier séparé en PDF.